



Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de communes du Seignanx

ENTRE

La Communauté de communes du Seignanx

Représentée par Mme Isabelle Dufau, Présidente de la Communauté de Communes du Seignanx ;

L'Etat,

Représenté par Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète du Département des Landes ;

ET

Le Département des Landes,

Représenté par M Xavier Fortinon, Président du Conseil départemental des Landes ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle de la Communauté de Communes du Seignanx autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté de communes du Seignanx, ses communes et ses partenaires sur le territoire ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Article 2 – Diagnostic du territoire et prospective

La Communauté de communes du Seignanx se présente au premier abord comme un territoire périurbain classique (prédominance des déplacements domicile-travail en voiture individuelle et parc de logement composé à 72% de maisons individuelles selon le PCAET en 2018). Il dispose néanmoins de **caractéristiques atypiques pour un territoire périurbain**, avec la présence de filières économiques habituellement absentes dans ces espaces. C'est un territoire productif avec 38,8% d'emplois dans l'industrie sur la part de l'emploi total (zone industrialo-portuaire de Tarnos), mais aussi agricole (22,6% de surfaces agricoles dans la superficie totale) et touristique (cf. annexe 1, fiche Préservation du patrimoine).

Cette structure constitue un **modèle de développement robuste**, du fait de sa diversité : diversité des emplois (productifs et résidentiels), des entreprises (à la fois des TPE tout comme de très grands groupes) et des filières (aéronautique, agroalimentaire, chimie, etc.). Le même constat s'impose pour la population résidente avec des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âges diversifiées. L'absence de spécialisation de ce territoire, à la fois d'un point de vue économique et démographique, lui apporte une certaine robustesse face aux aléas, notamment économiques.

Cependant, même si la structure du territoire est robuste, elle ne s'inscrit pas naturellement dans une logique de durabilité sociale et écologique. Le modèle périurbain explique en premier lieu le niveau d'émissions de gaz à effet de serre, en raison de la dépendance forte à la voiture et de l'importance des mobilités pendulaires selon le PCAET (cf. annexe 1, fiche Mobilité). Ce modèle est aussi consommateur d'espace naturel du fait d'une demande toujours croissante d'habitat individuel (cf. annexe 1, fiche Foncier). Par ailleurs, l'attractivité croissante du territoire et la pression foncière entraînent une augmentation des prix des logements, au risque d'exclure les ménages les plus modestes (cf. annexe 1, fiche Réduction des inégalités sociales et territoriales). L'industrie, en particulier les activités d'aciérie, est peu vertueuse en matière de consommation d'énergie (première filière consommatrice d'énergie du territoire) et elle ne s'appuie sur aucune énergie renouvelable (cf. annexe 1, fiche Energie). Le modèle agricole, encore majoritairement tourné vers la grande culture et l'exportation, ne répond pas aux enjeux d'autonomie alimentaire et de production d'une alimentation variée et locale à destination des habitants (cf. annexe 1, fiche Agriculture et alimentation). Enfin, ces constats ont des effets sur une biodiversité riche (cf. annexe 1, fiche Biodiversité et fiche Déchets) et sur l'équilibre qualitatif et quantitatif de l'eau (cf annexe 1, fiche Eau).

Par ailleurs, au-delà de ces éléments de convergence entre l'ensemble des communes du territoire, il existe des contrastes territoriaux. Les communes du littoral proposent ou sont sur le point de proposer aux habitants davantage de services de proximité (commerces, équipements publics...) et de transport (ligne de bus) que celles qui sont situées dans les terres (cf. annexe 1, fiches Accès aux services du quotidien, Accès à l'éducation et à la culture, et Redynamisation des centres bourgs). Mais la pression résidentielle réduit leur accès aux ménages les plus modestes.

Ces différents constats sont approfondis en annexe 1, sous la forme de fiches-thématiques.

Ainsi, inscrire le territoire dans une trajectoire de transition écologique est complexe, d'autant que cette mutation structurelle est dépendante de facteurs exogènes au Seignanx (avenir de l'industrie aéronautique, évolution de la politique agricole..., etc.). Néanmoins, les constats dressés ici ne sont pas stabilisés et le territoire est en pleine évolution d'un point de vue social, économique et démographique. On peut par exemple relever une tendance à la diversification des profils sociaux (augmentation des cadres et professionnelles intellectuelles supérieures) et à la construction de logements collectifs (entre 1991 et 2005, construction de 934 appartements, contre 1275 entre 2006 et 2014), la forte dynamique de création d'entreprises (entre 2017 et 2019, 20% de taux de création d'entreprises dans le Seignanx contre 13% dans le Pays basque) ou encore l'émergence de filières durables (circuits courts, économie circulaire, agriculture biologique, etc.).

Ce diagnostic doit donc être complété par un exercice de prospective, afin d'anticiper les dynamiques majeures qui vont influencer la physionomie du territoire dans les prochaines années. Les quatre constats prospectifs qui suivent sont envisagés comme autant de points d'appui pour amplifier une stratégie de transition écologique et de cohésion sociale et territoriale.

1/ L'arrivée massive de nouveaux habitants, notamment sur les communes littorales : un rapide décompte des logements dont la construction est déjà commencée ou programmée dans le Seignanx permet d'estimer à au moins 2000 les nouveaux habitants arrivant sur le territoire dans les cinq prochaines années. Ce flux constitue un puissant levier de transformation du fonctionnement du territoire qu'il faut gérer en tant que tel. Ainsi, du point de vue de la transition, ces logements vont marquer une évolution vers une intensification urbaine (part importante de logements collectifs). Le Seignanx devra en tirer parti pour faire évoluer les modes de vie et de pratique du territoire (mobilités, consommation...). Ces nouveaux habitants vont participer d'une diversification sociale via notamment la part de logements sociaux. Il faudra donc en faire le levier d'une plus grande cohésion sociale, par exemple au travers de l'offre de services ou de la vie associative.

2/ L'augmentation de la consommation énergétique : les industries présentes sur le territoire sont engagées dans des démarches de transition énergétique (baisse de la consommation d'électricité et de gaz selon le PCAET) mais leurs capacités de réduction de leur consommation d'énergie sont aujourd'hui structurellement limitées (activité d'aciérie notamment). En matière de mobilités, même si des solutions alternatives à l'usage individuel de la voiture commencent à être proposées, le territoire garde un profil périurbain et le changement de comportements prendra du temps. Ainsi, ce constat prospectif conduit à retenir une orientation stratégique qui consiste moins à se centrer sur la réduction de la consommation qu'à donner priorité à la production d'énergies renouvelables alternatives.

3/ La mise en place d'une nouvelle ligne de transport : l'adhésion des communes d'Ondres et de Saint-Martin de Seignanx au Syndicat des mobilités de la Communauté Pays Basque-Adour peut être l'occasion de faire évoluer les usages quotidiens des moyens de transport sur tout le territoire, davantage tournés vers des solutions de mobilités douces. L'organisation de ces moyens de transport pourra notamment permettre de développer les flux entre l'est et l'ouest, dans un souci d'évolution équilibrée du territoire.

4/ L'augmentation de la fréquence et de la puissance des inondations : la montée en puissance des inondations constatée ces dernières années constitue un facteur important d'unification du territoire. En effet ce risque touche les communes du territoire aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres. Ce risque constitue donc un puissant levier d'infexion des politiques communautaires et communales, dans le sens de la transition écologique. Le Seignanx aura donc le souci de combiner la transformation des politiques d'urbanisme (PLUi), celles de gestion des réseaux (voirie, parking...) et celles d'occupation des sols naturels (agriculture).

Article 3 – Projet de territoire et orientations stratégiques

Face à ce diagnostic et aux dynamiques qui déterminent l'évolution du territoire communautaire, le Seignanx fait le choix de se structurer sur la base de six orientations stratégiques, qui constituent son projet de territoire.

Le Seignanx, un territoire de vie...

- **Dynamique** – De l'emploi, des services et des loisirs tournés vers une demande locale
 - Apporter les services essentiels au territoire
 - Renforcer le dynamisme des centres-bourgs
 - Assurer la meilleure attractivité pour les entreprises
 - Proposer des loisirs répartis sur tout le territoire
- **Équilibré** – Une mobilité encouragée sur l'ensemble du territoire
 - Faciliter la mobilité entre l'est et l'ouest et encourager l'usage des liaisons douces pour les trajets quotidiens
 - Encourager la mobilité sur l'ensemble du territoire par la valorisation du patrimoine naturel et bâti
- **Solidaire** – Un logement et un espace public adaptés aux besoins de chacun
 - Donner accès à un parcours résidentiel adapté et de qualité avec des logements socialement et écologiquement vertueux
 - Mettre à disposition des solutions de logements aux publics fragiles
 - Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages dans la transition énergétique de leur logement
 - Garantir la qualité et l'accessibilité des espaces publics

➤ **Nourricier** – L'agriculture à la base des solidarités territoriales

- Développer la consommation de produits locaux
- Préserver le foncier agricole et accompagner la transmission des terres
- Encourager les porteurs de projet au développement de l'agroécologie

➤ **Préservé** – Des écosystèmes fonctionnels

- Prévenir le risque d'inondation, organiser l'assainissement et favoriser le stockage de l'eau
- Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques
- Accompagner le tourisme dans sa transition écologique
- Accompagner le BTP dans sa transition écologique

➤ **Responsable** – Une énergie produite localement et des consommations réduites

- Organiser le développement de filières énergétiques
- Assurer l'exemplarité de l'institution publique dans l'usage et la production de l'énergie
- Accompagner les entreprises dans la baisse de leur consommation et dans l'autoproduction
- Sensibiliser tous les publics et développer la participation citoyenne

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les orientations stratégiques seront validées par le comité de pilotage sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions et projets du CRTE sont listés et décrits en annexe 2.

4.1. Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le dispositif national Territoire d'Industrie a été conçu pour accompagner des territoires à forte dimension industrielle afin de soutenir et développer ce secteur primordial pour l'économie et l'identité des territoires.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) - Pays Adour Landes Océanes fait partie des 124 territoires reconnus en France comme Territoires d'Industrie. Le territoire a été labellisé le 22 novembre 2018 par le Conseil National de l'Industrie.

Dans ce cadre, le PETR - Pays Adour Landes Océanes, et les intercommunalités le composant, assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels. Ils définissent leurs enjeux du territoire, leurs ambitions et priorités ; mobilisent les moyens nécessaires pour co-construire un projet de Territoire d'Industrie et assurer un pilotage local réactif ; s'engagent à soutenir des actions issues des orientations stratégiques du contrat.

Les 4 orientations stratégiques définies par le PETR dans le cadre de ce dispositif se retrouvent dans le plan d'action du CRTE :

1. Promouvoir le Territoire, l'emploi industriel et stimuler l'employabilité endogène ;
2. Structurer un véritable écosystème économique territorial fondé sur les synergies et les coopérations ;
3. Accompagner les projets structurants, innovants et durables ;
4. Développer les énergies vertes et faciliter les mobilités.

La cohérence et la bonne intégration des politiques contractuelles existantes avec l'État est donc assurée.

4.2. Validation des actions

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et indicatives.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Les projets et actions feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article correspondant. En cas d'évolution de leur contenu une fois intégrées dans le contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projets » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme. Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'élaboration du diagnostic et du projet de territoire du Seignanx, éléments clefs du CRTE, a déjà fait l'objet d'un soutien financier de 20.000€ de l'ANCT.

Article 6 - Engagements des partenaires

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes du Seignanx assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

La Communauté de communes du Seignanx s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il/elle pourra être assisté.e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef.fe de projet pourra être examiné par l'État.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

6.4. Engagements du Département des Landes

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Département, ou son représentant, et par la Présidente de la Communauté de communes du Seignanx ou son représentant.

Il est composé d'un représentant du Département des Landes, de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté de communes du Seignanx, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Le comité de pilotage se réunit autant que de besoin et à tout le moins en fin de CRTE.

Il siégera pour :

- Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs définis pour le CRTE
- Étudier et arrêter les demandes d'évolutions majeures de la stratégie du CRTE, proposées par le comité technique
- Faire le bilan en fin de contrat

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de la Communauté de communes du Seignanx. Il est chargé du suivi de l'avancement technique du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Parmi les membres du comité technique, on trouvera notamment un représentant du Département des Landes.

Il se réunira une ou deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des actions ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier les évolutions des orientations du CRTE ;
- Étudier les modifications et ajouts de fiches projets et fiches actions ;

Le comité technique analysera chaque projet rattachable à un axe stratégique du contrat. Cette analyse s'effectuera notamment au regard de la maturité du projet, de son impact sur la relance de l'économie, de son ambition en termes de transition écologique, de son caractère structurant au-delà des limites communales et de son insertion dans les plans et stratégies de niveau départemental identifiés notamment dans l'accord départemental de partenariat sur les CRTE.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Les CRTE seront notamment évalués à l'aune d'un socle d'indicateurs national commun à tous les contrats. Les valeurs actuelles et les méthodologies d'alimentation seront transmises par les services de l'Etat.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre annuelles
- Consommation énergétique finale annuelle
- Production annuelle d'énergie renouvelable
- Part de la surface agricole utile en agriculture biologique
- Part modale des modes actifs et transports en commun dans les déplacements domicile-travail
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Population située dans une zone à risque naturel élevé
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire
- Part des cours d'eau en bon état écologique
- Collecte annuelle de déchets ménagers et assimilés (avec gravats)
- Inventaire territorial d'émissions de polluants
- Fragmentation des milieux naturels
- Artificialisation des espaces naturels, agricoles, forestiers

Des échanges seront engagés dès le début de l'année 2022, notamment dans le cadre des comités techniques afin de déterminer en 2022 les cibles que le territoire se fixe sur chaque indicateur. L'atteinte de ces cibles sera évaluée à la fin du contrat et donnera lieu à des points d'étape en cours d'exécution du contrat.

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi selon les indicateurs définis au niveau national par l'ANCT (listés ci-dessus) et les indicateurs spécifiques à chaque action. Chaque action est évaluée à minima selon son état d'avancement et sa contribution aux indicateurs nationaux.

Ce tableau de bord est régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique

et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et autant que de besoin devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Sa durée est de six ans. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

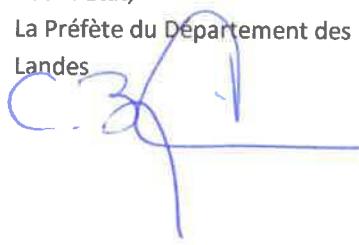
Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Pau.

Signé à Saint-Martin-de-Seignanx, le 16 décembre 2021

Pour la Communauté de communes
du Seignanx
La Présidente



Pour l'Etat,
La Préfète du Département des
Landes



Pour le Département des Landes,
Le Président du Conseil
Départemental



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Fiches diagnostic

Annexe 2 – Plan d'action



**Contrat de relance
et de transition écologique
de la Communauté de communes du Seignanx**

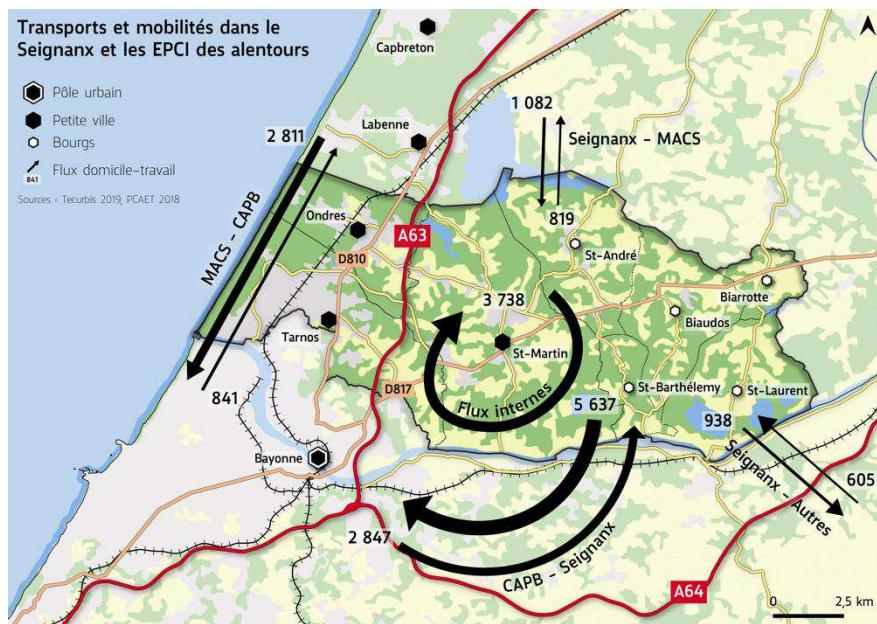
Annexe 1
Fiches diagnostic
Décembre 2021

Mobilité

Une forte dépendance à la voiture individuelle : la voiture est utilisée dans près de 9 cas sur 10 pour se rendre au travail et plus de 7 fois sur 10 pour des déplacements à l'intérieur d'une commune (PCAET, 2018).

Des déplacements importants du fait de l'emploi et des activités du quotidien : près de la moitié des actifs occupés qui résident dans le Seignanx travaillent dans l'agglomération bayonnaise (5 500 personnes) (PCAET, 2018).

Un espace de transit historique : le Seignanx est traversé par l'A63, la RD 810 et la RD 817.



Des déplacements facteurs de consommation énergétique et d'émissions de GES : Le transport routier représente plus de 90% des consommations et émissions du secteur des transports et plus de la moitié des émissions de GES sont dues aux déplacements en voitures particulières (PCAET, 2018).

Forces	Faiblesses
Présence de transport en commun (TER, bus, trambus)	Solutions alternatives à la voiture peu développées
Renforcement du cadencement en période estivale	Éloignement des lieux de vie et de travail, une accentuation des mobilités pendulaires
Politique publique d'auto-stop organisé - « arrêt RezoPouce »	Forte dépendance à la voiture individuelle
Présence de bornes de recharge électrique pour des voitures	Un espace de transit (A63)
Existence de parkings relais (Tarnos, Ondres, Saint-Martin de Seignanx)	Des déplacements internes effectués en voiture
Existence d'un service d'aide à la mobilité	Forte consommation d'énergie fossile et émission de GES du fait de déplacements en voiture individuelle
Espace périurbain de l'agglomération bayonnaise : favorise les mobilités	
Opportunités	Menaces
Émergence d'une nouvelle tendance chez les ménages : souhait d'éviter l'utilisation de la voiture au quotidien	Augmentation du coût de l'énergie fossile et impact sur la précarité des ménages
Nouvelle offre de transport innovante : voiture électrique, les voitures partagées, etc.	Dégénération des espaces publics
Le télétravail, diminution des mobilités pendulaires	Nuisance sonore
Croissance économique : possibilité de rapprocher les emplois et les zones d'habitats	
Élaboration du PLUI pendant le mandat 2020-2026	

Quels enjeux ?

- Un territoire émetteur de flux vers l'agglomération bayonnaise en voiture individuelle.
- Des déplacements, facteurs de consommations énergétiques et d'émissions de GES.

Énergie

Les trois filières responsables majoritairement de la consommation énergétique du territoire et des émissions de GES :

- Secteur industriel, principale filière d'activité consommatrice d'énergie et 2^e en matière d'émissions de GES du fait de la présence de la zone industriello-portuaire à Tarnos (PCAET, 2018).
- Les transports, premier secteur responsable des émissions de GES et second en matière de consommation d'énergie en raison d'une forte dépendance à la voiture individuelle et l'impact de la traversée de l'A63 (PCAET, 2018).
- Le secteur résidentiel avec un rythme de développement soutenu dans un contexte attractif et caractérisé par un fort taux d'habitations individuelles avec une dynamique de construction récente est le troisième secteur responsable de la consommation énergétique du territoire et des émissions de GES. La consommation en énergie s'explique donc moins par des logements à faible rendement énergétique (logements récents) que par un modèle d'habitat en maison individuelle (un logement du Seignanx consomme en moyenne 19MWH (comparable à la moyenne régionale) dont 40% des consommations sont électriques, 29% au gaz et 25% au bois (diversité du mix). Néanmoins, 27% des propriétaires et 15% des locataires sont potentiellement concernés par la précarité énergétique et 226 logements potentiellement concernés par une aide à l'amélioration de l'habitat (PCAET, 2018).

En 2015, le territoire du Seignanx a consommé environ 1 100 GWh dont plus de 40% issus d'énergies fossiles.

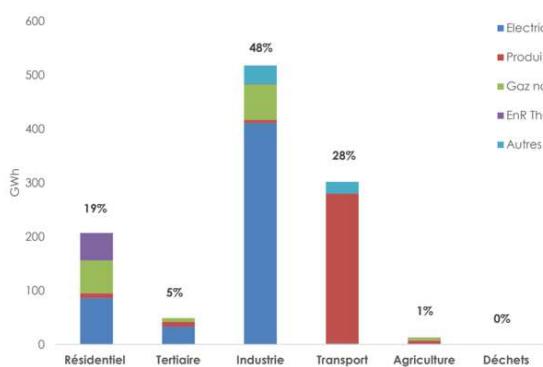


Figure 8 : Consommation d'énergie finale par secteur en GWh
(Source : AREC)

En 2015, le territoire du Seignanx a généré environ 200 kTeqCO₂ soit 8 TeqCO₂/hab, (dans la moyenne départementale et régionale)

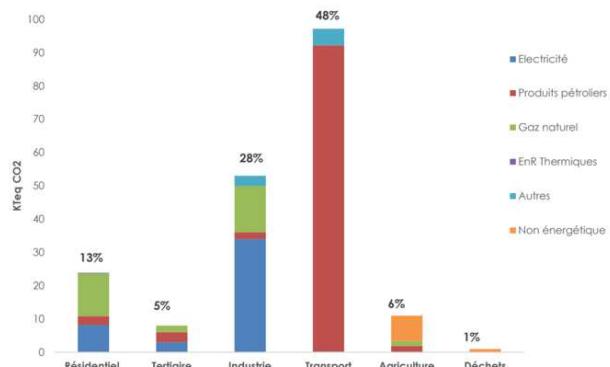


Figure 14 : Emissions par poste (en teCO₂)

Forces	Faiblesses
Baisse significative de presque 60% des GES émis par le secteur industriel depuis les années 1990 en Nouvelle-Aquitaine	Transport : Dépendance aux énergies fossiles du fait de solutions alternatives à la voiture peu développées
Certifications ISO pour les entreprises de la zone industriello-portuaire	Un espace de transit
5 chaudières à bois sur le territoire (4 à Tarnos et 1 à Baudios)	Présence d'activités très consommatoires d'énergie (ex : aciéries)
Une majorité de logements récents donc à faibles consommations énergétiques	Le modèle de la maison individuelle, plus consommateur en énergie que les logements collectifs, est encore très présent et recherché sur le territoire (communes de l'Est)
	Espace périurbain de l'agglomération bayonnaise : favorise les mobilités
Opportunités	Menaces
Potentiel de développement des énergies fossiles : Construction d'une chaudière à bois à Tarnos pour une usine / Développement du photovoltaïque (1 325 kWh/m ² /an de ressource solaire / Étude portée par la Région pour l'installation d'une ferme houlomotrice (haut potentiel du littoral du Seignanx)	Augmentation du prix des produits pétroliers
Croissance démographique : possibilité de proposer un nouveau modèle d'habitat	
Croissance économique : possibilité de rapprocher les emplois et les zones d'habitats	

Quels enjeux ?

- > Croissance démographique et économique : rapprocher les emplois des lieux de vie et proposer des modes d'habitat plus durables.
- > Développement des énergies renouvelables.

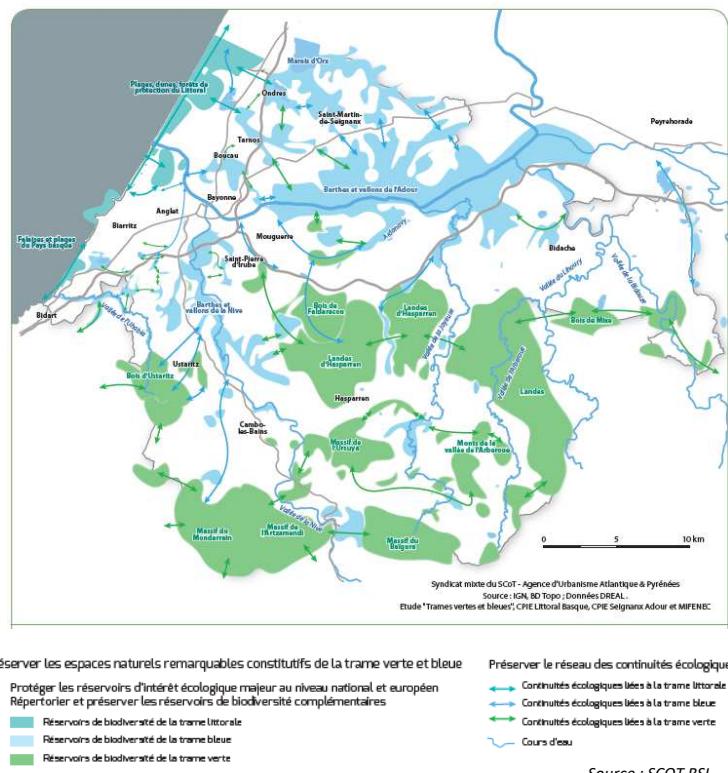
Biodiversité

Une diversité des milieux et des espèces protégées :

- 9 espaces classés ZNIEFF type I, pour une surface totale de plus de 2100 hectares (INPN, 2021).
- 7 sites Natura 2000 répartis sur tout le territoire, pour une surface totale de plus de 7500 hectares (INPN, 2020). Notamment des zones humides.

Un besoin de renforcer les continuités écologiques et la protection des bassins versants

- Les secteurs contribuant aux continuités écologiques ne représentent que 563 hectares sur les 13 500 couverts par la TVB du Seignanx, soit 4,17% (SCOT BSL, 2014/IGN, 2021).
- 8 masses d'eaux superficielles identifiées sur le territoire, dont 3 sont dans un état écologique médiocre ou mauvais (2 non-classées). Par ailleurs, les 2 seules masses d'eaux classées sur leur état chimique sont dans un mauvais état selon le SDAGE 2010-2015. L'état des lieux, réalisé dans le projet de SDAGE 2016-2021, ne laisse apparaître que peu d'améliorations.



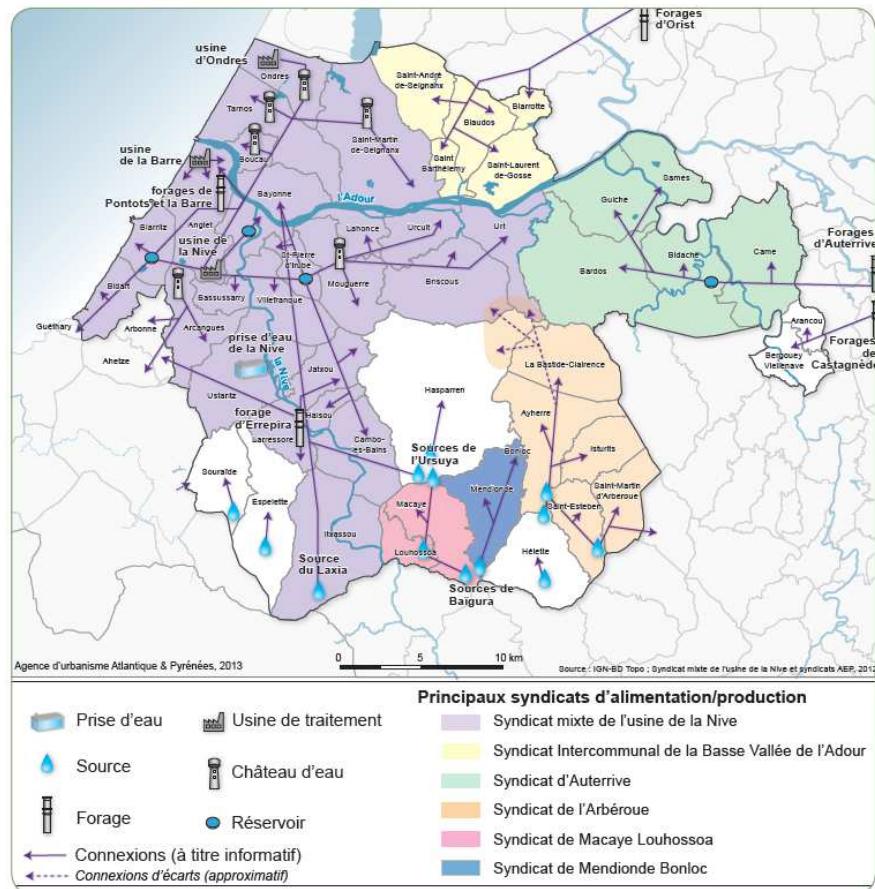
Forces	Faiblesses
De nombreuses zones protégées par des dispositifs divers (7 sites Natura 2000, 9 espaces ZNIEFF, bande littorale)	Manque d'application de mesures de protection
Diversité des milieux : littoral, plateaux, coteaux et vallées ; Adour, Barthes de l'Adour et affluents	Trop peu de secteurs contribuant aux continuités écologiques
Protection de la submersion marine par les dunes et forêts	Des bassins versants dans un mauvais état écologique et chimique
Le milieu dunaire abrite de nombreuses espèces végétales et animales protégées, qui sont endémiques pour certaines	
Opportunités	Menaces
Un littoral relativement préservé	Pression d'urbanisation et d'exploitation forestière
Les conditions du milieu dunaire laissent place à une flore et une faune spécialisée et remarquable.	Érosion côtière
Loi ZAN	Changement climatique : la hausse des températures favorise le développement d'espèces envahissantes (végétales et animales)
	Changement climatique : Anticiper le stress hydrique induit par les besoins accrus des végétaux et la diminution de la disponibilité en eaux.

Quels enjeux ?

- > Accroître l'application des mesures de protection et les étendre aux bassins versants.
- > Accentuer la part des secteurs contribuant aux continuités écologiques.
- > Anticiper les aléas et les changements structurels du climat.

Eau

Organisation et principaux équipements d'alimentation en eau potable



Source : SCOT BSL

Forces	Faiblesses
Un réseau d'assainissement collectif conforme et en capacité suffisante, associé à un système d'assainissement des effluents industriels.	Les captages d'Orist, qui alimentent la majorité des communes du Seignanx, font face à une pollution aux pesticides depuis 2008-2009 (PCAET, 2018). C'est toujours le cas en 2017, selon un arrêté préfectoral qui relève les seuils autorisés dans ce captage, tout en enjoignant l'exploitant à corriger ceux-ci.
Une situation (en particulier sa position sur le bassin versant) qui limite la vulnérabilité du Seignanx face au manque d'eau avec deux sites de prélèvements (Ondres et Orist)	Pollutions des masses d'eaux superficielles liées aux assainissements autonomes non conformes, aux déversoirs d'orage ainsi qu'aux activités industrielles
Prise en compte de l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle dans l'élaboration du PLUI	
Opportunités	Menaces
Une ressource en eau assez abondante, associée à de nombreuses masses d'eaux et zones humides.	Le tourisme fait pression sur la ressource
	L'artificialisation des sols favorise des inondations répétées
	Conflit d'usage de sols et de la gestion de l'eau : tourisme, urbanisation, agriculture

Quels enjeux ?

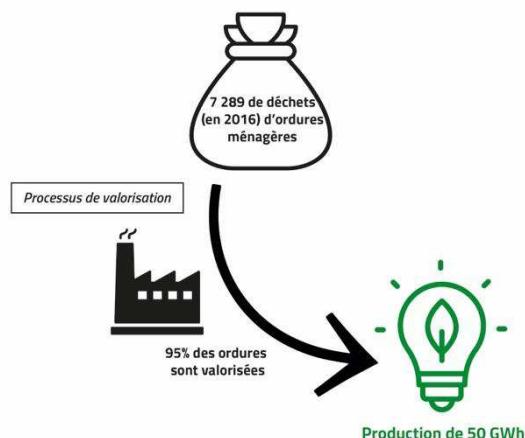
- > Préserver la ressource : favoriser la rétention des eaux.
- > Limiter les rejets et contrôler la pollution des eaux.
- > Limiter les risques d'inondation.

Document provisoire

Déchets

Le circuit court dans le traitement des déchets : En 2016, le territoire a produit 7 289 tonnes de déchets d'ordures ménagères et d'ordures ménagères assimilées, dont 95% sont incinérées. Cela génère de la chaleur qui est ensuite transformée en électricité. L'usine d'incinération des déchets produit donc chaque année 50 GWh d'électricité revendue sur le réseau EDF (PCAET, 2018).

Des déchets non valorisés : Une forte production de déchet du fait des activités de BTP - dépôts sauvages de terres souillées et gravats dans la nature – que les plateformes de valorisation ou d'installation de stockage de déchets n'arrivent pas à assumer (PCAET, 2018).



Forces	Faiblesses
Déchets collectés, triés, traités par le SITCOM Côte Sud des Landes	Dépôts sauvages en particulier de terres issues de terrassements des chantiers
Unité de valorisation énergétique produit, par la combustion de déchets, de l'énergie récupérée sous forme d'électricité et de chaleur	Absence d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
Le SITCOM Côte Sud des Landes collecte et valorise les déchets triés par les habitants	Absence d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire
Les déchets du BTP sont collectés et valorisés sur 2 sites	
Opportunités	Menaces
Études de faisabilité de réseau de chaleur (Tarnos)	Les dépôts sauvages du BTP se font sur des terres convoitées par les agriculteurs
	Les dépôts sauvages se font au détriment des milieux naturels sans valeur agronomique, mais avec une valeur environnementale comme les zones humides ou les talwegs boisés

Quels enjeux ?

- > Valoriser les déchets des activités de BTP.
- > Engager une démarche de réduction des ordures ménagères.
- > Engager une démarche d'économie circulaire pour la gestion des déchets.

Foncier

Croissance démographique et économique, une artificialisation forte : 250 ha consommées de 2009 à 2019 dont 133 ha de terrains naturels et 117 ha agricoles. (PCAET, 2018)

Une artificialisation du fait de la construction de logements : comme le montre la carte ci-contre, l'artificialisation est essentiellement due à l'augmentation du parc de logements (250 logements par an en moyenne) dont une majorité de maisons individuelles (72% du parc de logements) et aux infrastructures liées (PCAET, 2018). Le rythme d'artificialisation est hétérogène selon les communes du territoire, du fait de l'état actuel de l'occupation des sols (communes de l'Ouest déjà significativement artificialisées).

Les tendances de l'artificialisation dans le Seignanx

Evolution annuelle moyenne des surfaces artificialisées entre 2009 et 2019

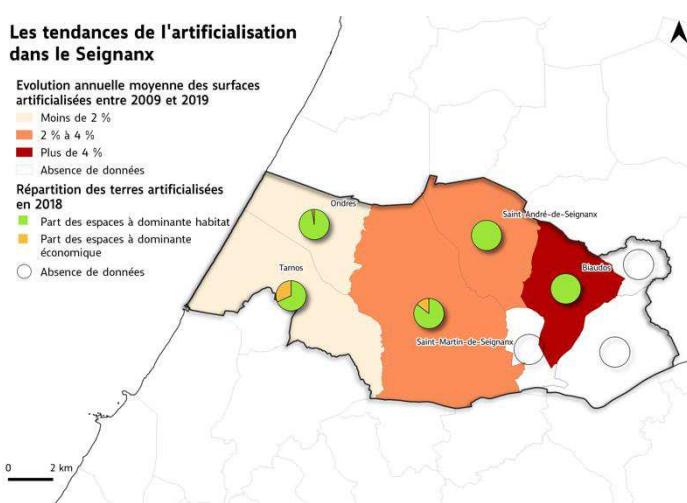
- Moins de 2 %
- 2 % à 4 %
- Plus de 4 %

Absence de données

Répartition des terres artificialisées en 2018

- Part des espaces à dominante habitat
- Part des espaces à dominante économique
- Absence de données

0
2 km



Forces	Faiblesses
Des espaces peu denses	Phénomène d'étalement urbain Consommation de terrains agricoles et naturels Modèle de la maison individuelle domine sur le logement collectif
Desserrement des ménages soit des besoins en logements plus petits	Menaces
	Croissance démographique et économique Augmentation du prix des logements du fait de l'attractivité de l'EPCI et risque de marginalisation de certains ménages plus modestes (éloignement lieu de vie et lieu de travail) Urbanisation croissante : Menaces sur la biodiversité, augmentation des risques d'inondations

Quels enjeux ?

- > Maîtriser l'urbanisation du territoire pour protéger les espaces naturels et agricoles et garantir une meilleure résilience face aux changements climatiques.
- > Proposer une offre de logement plus durable (densification et logements collectifs) pour lutter contre l'étalement urbain.
- > Proposer une offre de logement adaptée au parcours résidentiel de chacun
- > Développer des outils de maîtrise du foncier

Agriculture et alimentation

Une agriculture majoritairement conventionnelle...

95% des surfaces agricoles utiles sont occupées par de grandes cultures avec une faible diversité de la production (majoritairement des céréales et du fourrage) qui répond davantage à une alimentation animale qu'humaine. Ainsi, l'agriculture locale ne répond pas aux besoins des habitants et ne s'inscrit pas dans une logique d'autonomie alimentaire (PCAET, 2018).

... et en déclin

Les surfaces agricoles couvrent 22,6% de la surface totale de l'EPCI. Elles connaissent un recul :

- Des terres soumises à la pression foncière -117 hectares agricoles consommés entre 2009 et 2019- ce qui entraîne une augmentation du prix des terres et ainsi favorise un morcellement des terres (PCAET, 2018).
- Baisse des actifs – le nombre d'actifs agricoles est passé de 566 en 1988 à 288 en 2010 notamment du fait d'un vieillissement des agriculteurs (CRATer, 2021) et des difficultés dans la transmission des terres agricoles.

La tendance émergente vers une agriculture plus durable...

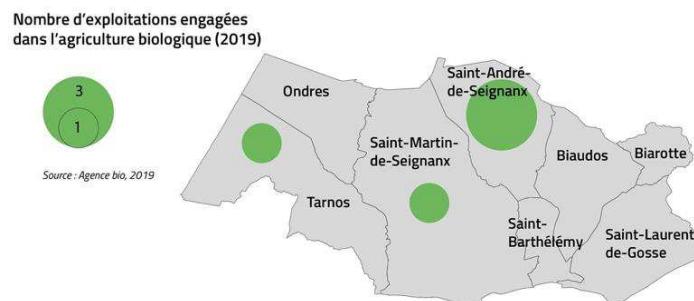
Sur les 12 agriculteurs installés entre 2010 et 2018, 5 font du maraîchage, des arbres fruitiers ou des plantes aromatiques, les 7 autres pratiquent une agriculture conventionnelle en maïs, polyculture ou en polyculture-élevage. Outre l'agriculture biologique (5 exploitations biologiques en 2021), les pratiques durables font désormais partie du paysage agricole du Seignanx.

... impulsée par une volonté locale de transition alimentaire

Depuis 2016, des acteurs publics, économiques et associatifs du Seignanx se mobilisent pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables, leur assurer des débouchés locaux et sensibiliser les publics aux enjeux alimentaires. Exemple d'actions :

- Approvisionnement bio et locaux des établissements de restauration collective
- Ouverture de marchés de producteurs
- Création d'un éco-lieu productif ouvert au public

Cette mobilisation s'inscrit notamment dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle Sud-Landes Pays Basque.



Forces	Faiblesses
Existence du PAT Sud Landes Pays Basque	Urbanisation croissante et conflit d'usage sur les terres agricoles
Forte implication des acteurs locaux sur ces enjeux (Communes et Communauté de communes, CPIE, CBE, ...)	Majorité de surfaces agricoles consacrées à la grande culture (95%) – Manque de diversité et d'agriculture nourricière pour l'Homme.
Présence toujours croissante de débouchés pour l'agriculture locale (restauration collective, marchés de producteurs, AMAP)	Accès aux terres difficile du fait du prix du foncier agricole et de la résistance des agriculteurs retraités à louer leurs terres
Opportunités	Menaces
Tendance vers une agriculture biologique et maraîchère (renouvellement des agriculteurs, une nouvelle génération)	Attractivité économique et résidentielle – risque d'artificialisation des terres
	Changements climatiques : ressource en eau, température
	Morcellement des terres

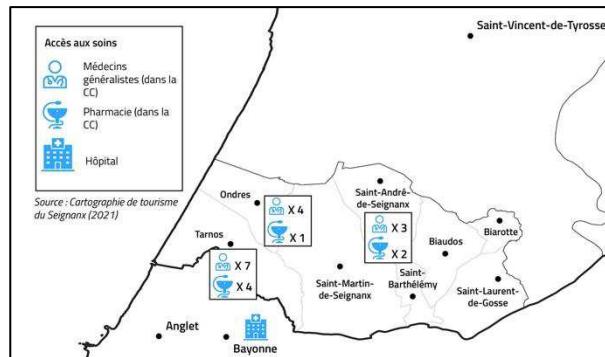
Quels enjeux ?

- > Préserver et valoriser les terres agricoles
- > Diversifier la production vers une agriculture plus durable et plus nourricière pour s'approcher d'une autonomie alimentaire.
- > Accompagner les agriculteurs dans la transmission des terres

Accès aux services du quotidien

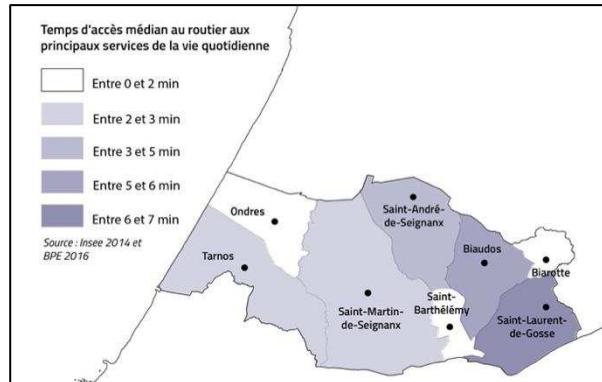
Accès aux soins :

- Une offre conséquente et accessible : 14 médecins généralistes en 2020, 4 EHPADs, proximité des services hospitaliers situés à Bayonne.
- Une offre de soins déséquilibrée sur le territoire : plus on va vers les espaces de vie de l'intérieur, plus l'offre se fait clairsemée.
- Un vieillissement contenu de la population : en 2015, les plus de 60 ans représentent 26% de la population du Seignanx, alors qu'elle est de 30% sur la MACS et l'ex-ACBA (EPCI Côte Basque Ardour). Le vieillissement est moins important sur les communes rurales qui accueillent aussi plus de ménages avec enfants que les autres communes.



Accès aux services publics :

Globalement, toutes les communes ont accès aux services publics dans un temps court, néanmoins, comme le montre la carte ci-contre, les communes de l'Est du territoire sont davantage éloignées des services publics ce qui suppose donc une concentration des services publics dans les communes d'Ondres, Tarnos et Saint-Martin de Seignanx.



Forces	Faiblesses
Bonne accessibilité aux soins et services publics	Déséquilibre dans l'accès aux soins en fonction des communes (plus on s'éloigne du littoral, plus l'offre est clairsemée)
Diversité de l'offre sanitaire	Absence de transport en commun entre les communes des terres et celles du littoral
Création d'un pôle de santé à Saint-André de Seignanx	
Présence d'un CIAS	
Existence d'un service d'aide à la mobilité	
Opportunités	Menaces
Attractivité résidentielle des communes du littoral	Enclavement des communes les plus éloignées du littoral face à l'accès aux soins
	Vieillissement de la population
Quels enjeux ?	
> Équilibrer l'offre de soins et de services publics sur le territoire ou assurer un accès en transport en commun pour l'ensemble des communes	
> Prévoir le vieillissement de la population en termes d'offre de soins.	

Document provisoire

Accès au numérique

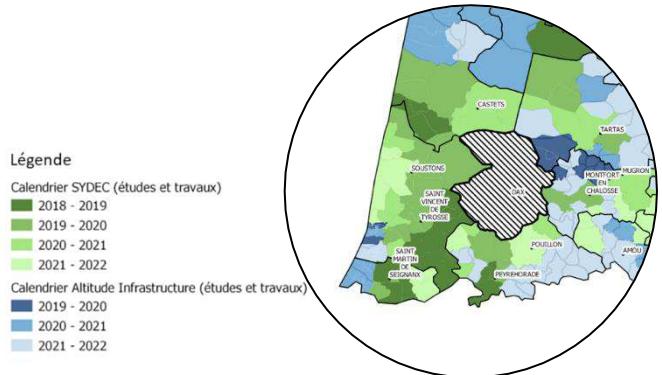
Déploiement de la fibre d'ici 2022 sur tout le territoire.

En termes d'usages :

- Présence d'un espace numérique solidaire intercommunautaire à Saint-Martin-de-Seignanx.
- Pas de Maison France Service

Membre du réseau PIN40.

Carte du déploiement de la fibre dans les Landes



Forces	Faiblesses
Déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire d'ici 2022	Absence d'une maison France Service
Espace pour accompagner les publics en difficulté face aux usages du numérique	
Opportunités	Menaces
Le télétravail	Vieillissement de la population et difficultés sur les usages du numérique

Quels enjeux ?

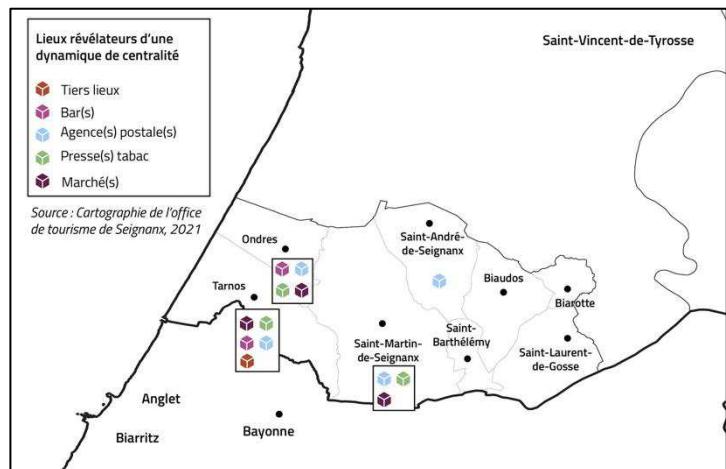
- > Prendre en compte les enjeux autour des usages du numérique
- > Anticiper l'impact du développement du télétravail (sur l'économie, le foncier, ...)

Redynamisation des centres bourgs

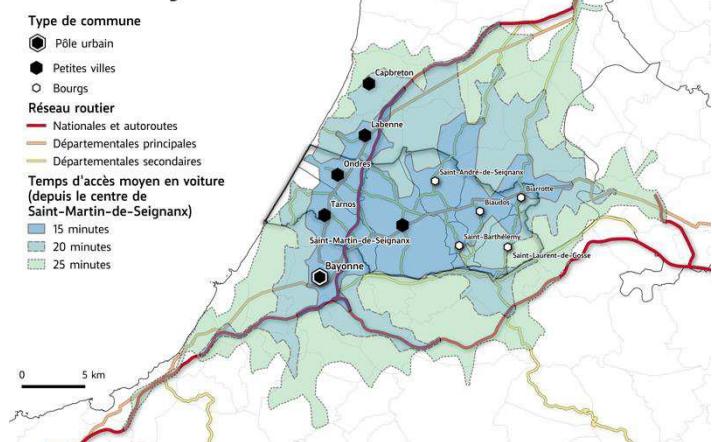
Il existe 3 niveaux de dynamique des communes de l'EPCI :

- **Les communes du littoral** (Ondres et Tarnos), plus attractives, sont constituées d'un maillage fort de lieux de rencontre (commerce, bar) et de services de proximité (postes, presses, etc.)
- **Saint-Martin-de-Seignanx** : si elle n'est pas aussi dynamique qu'Ondres et Tarnos, elle offre des services de proximité (postes, marché alimentaire, presses). C'est le bureau centralisateur du canton.
- **Les communes plus rurales** et moins denses vers l'arrière-pays en revanche sont en voie de désertification de services de proximité.

Concurrence avec les activités commerciales de Bayonne : en tant que zone périurbaine, les commerces des communes de la CC du Seignanx perdent en attractivité au profit de la ville de Bayonne, très accessible.



Temps d'accès moyen aux alentours du Seignanx



Forces	Faiblesses
Des villes du littoral attractives et dynamiques avec une offre de services de proximité complète.	Les communes situées dans les terres en perte d'attractivité économique
	Pas de programmes « petites villes de demain » sur le territoire
	Concurrence des commerces situés à Bayonne
	Profil de villes périurbaines
Opportunités	Menaces
Croissance de la demande due à l'augmentation de la population	Attractivité des pôles commerciaux de Bayonne

Quels enjeux ?

> Renforcer l'attractivité des commerces situés dans les communes de la Communauté.

Préservation du patrimoine

Un patrimoine bâti protégé, mais sous pression

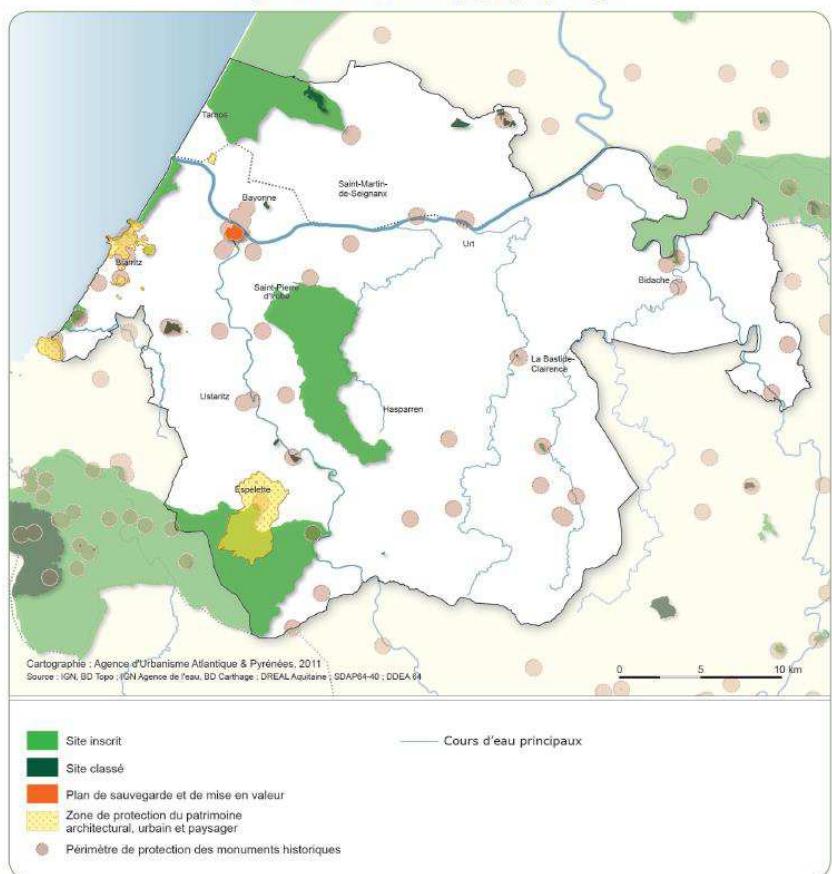
- 5 bâtiments classés (2 châteaux, 2 églises, une villa), sur les communes de Saint-Martin-de-Seignanx (2), Tarnos (1), Biarritz (1) et Saint-Laurent-de-Gosse (1).
- Un patrimoine bâti préservé (monuments historiques inscrits et périmètre de 500m), qui témoigne de l'Histoire du territoire. Tarnos dispose d'une ZPPAUP (à cheval sur la commune de Boucau).
- Mais qui subit la pression de la spéculation foncière et du renouvellement urbain et qui est par ailleurs peu adapté aux enjeux du changement climatique (performances énergétiques faibles).

Un patrimoine naturel à préserver

Le patrimoine naturel participe à l'intégration architecturale et paysagère du bâti. Le littoral, les rives de l'Adour et ses canaux, les espaces forestiers et les zones humides constituent des richesses naturelles qui marquent l'identité du territoire.

Un territoire attractif pour les touristes : Le patrimoine architectural, mais surtout naturel du Seignanx attire les touristes (72,5 % des touristes se disent avant tout attirés par les plages et l'océan, selon le Comité départemental du Tourisme des Landes en 2014), mais dont la grosse fréquentation génère une pression importante sur les milieux et les espèces.

Le patrimoine culturel et paysager protégé



Source : SCOT BSL

Forces	Faiblesses
Un patrimoine bâti classé et protégé (bâtiments inscrits, ZPPAUP).	Un patrimoine architectural traditionnel pas toujours protégé ou identifié.
Une conscience des interactions entre patrimoine architectural et naturel.	Un tourisme concentré pendant la période estivale, sur les littoraux.
Opportunités	Menaces
Encourager les nouvelles architectures des constructions bioclimatiques pour s'adapter au changement climatique.	La pression foncière menace aussi bien le patrimoine bâti que le patrimoine végétal.
Développement du tourisme vert	La sylviculture énergétique, les espèces végétales envahissantes et le changement climatique peuvent nuire au patrimoine végétal local

Quels enjeux ?

- > Adapter le patrimoine historique au changement climatique
- > Développer le tourisme vert/durable
- > Préserver le patrimoine naturel local
- > S'appuyer sur le patrimoine comme un levier d'attractivité
- > Valoriser les cheminements doux sur les lieux caractéristiques du territoire (par exemple : rives de l'Adour)

Accès à l'éducation et la culture

Accueil petite enfance :

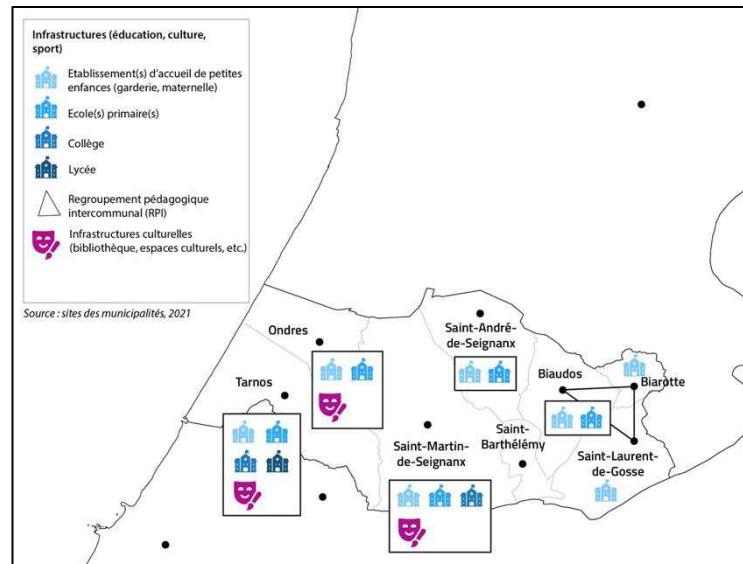
La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans rend compte d'un « potentiel » d'enfants couverts par les modes de garde extérieurs aux familles, en considérant l'offre d'accueil en nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans. La capacité théorique du département des Landes s'élève à 66 places pour 100 enfants tout comme celle du Seignanx (66,9). Pour faire face à la croissance démographique de la population, l'EPCI a ouvert 10 places en Eaje (Établissement d'accueil du jeune enfant). Le schéma départemental des services aux familles 2019-2024 a effectué des projections pour déterminer le taux de couverture petite enfance, et celle du Seignanx est en constante évolution (71,1% en 2022, soit une évolution de 5,6% depuis 2017).

Accueil scolaire :

Comme le montre la carte ci-contre, le territoire est couvert par des écoles primaires (système de RPI pour les communes les moins denses), des collèges à Tarnos et Saint-Martin et un lycée à Tarnos. La question qui se pose ici est l'accès à ces établissements, en particulier le lycée, en transport en commun ou mobilité douce pour les jeunes des communes les plus éloignées du littoral.

Vie culturelle :

Au-delà de l'accueil uniquement scolaire, le territoire possède des équipements culturels (médiathèque, conservatoire de musique, et l'EPCI est les communes proposent une certaine diversité d'événements culturels (Jazz en mars à Tarnos, le FestiMai sur tout le territoire). Néanmoins, les équipements se concentrent majoritairement dans les communes du littoral (celles des terres ont en général une salle polyvalente qui accueille les événements de la ville, les associations, etc.).



Forces	Faiblesses
Croissance démographique	Déséquilibre des niveaux d'équipement entre les communes du littoral et celles des terres
Capacité d'accueil importante et en croissance de la petite enfance	
Solidarité des communes pour l'accès aux établissements culturels (médiathèque de Tarnos gratuite)	
Qualité des équipements culturels et éducatifs sur le territoire (salles de spectacle, école de musique de Tarnos)	
Opportunités	Menaces
Ligne de tram/bus 2 qui dessert Tarnos, Saint-Martin et Ondres (prévoir un système de rabattement pour les autres communes)	

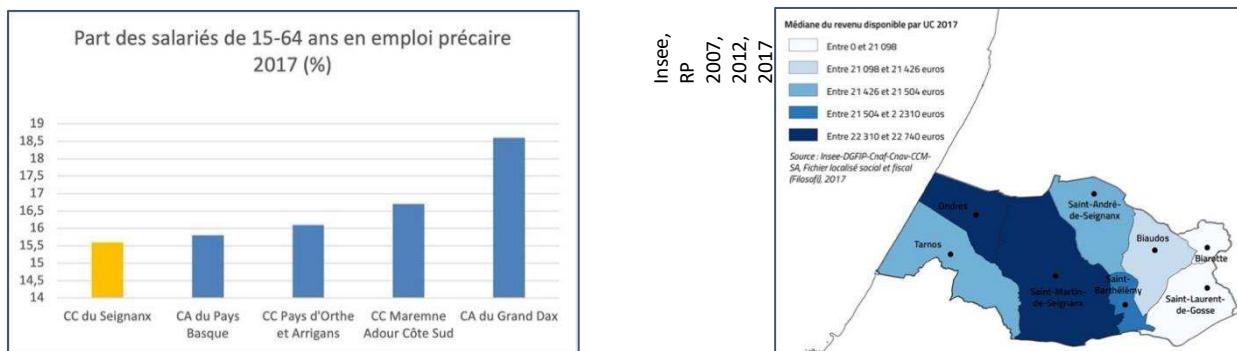
Quels enjeux ?

> Assurer un accès aux équipements scolaires et culturels à l'ensemble de la population, en particulier pour les habitants des communes des terres.

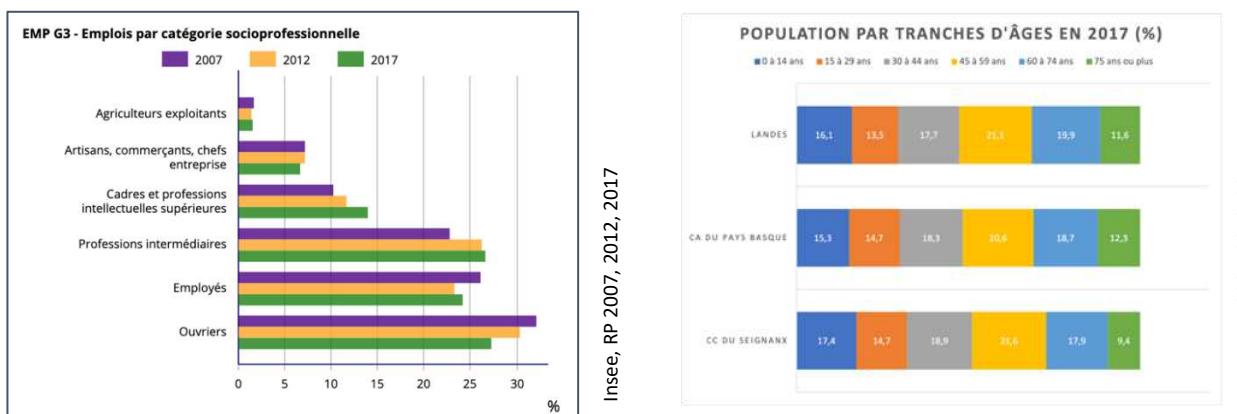
Réduction des inégalités sociales et territoriales

Un territoire en bonne santé économique : La médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros, du Seignanx est supérieure à celle des Landes et de la CA du Pays basque (respectivement 22 480€, 21 360€ et 21 800€) et le taux de pauvreté y est plus faible (9,3% dans la CC du Seignanx, 11,8% dans les Landes et 12,1% dans la CA du Pays basque) tout comme la part des salariés de 15-64 ans en emplois précaires (graphique ci-contre). Néanmoins, au 31 décembre 2017, 322 ménages sont bénéficiaires du RSA sur le Seignanx et 8% des ménages sont sous le seuil de pauvreté. La précarité des habitants est donc faible, mais reste présente.

Il faut distinguer les situations socio-économiques des habitants en fonction des communes : même si globalement, les indicateurs socio-économiques sont bons sur ce territoire, les habitants des communes plus rurales (éloignées du littoral) sont dans des situations plus modestes (cf. carte des revenus). Ces communes font face à une perte d'attractivité notamment en termes de commerces.



Diversité des populations : le territoire se caractérise par une forte proportion d'employés et d'ouvriers, mais connaît une augmentation des cadres, professions intellectuelles supérieures et des retraités. Également, le Seignanx se distingue des autres collectivités en raison d'une plus grande diversité des tranches d'âges comme le montre le graphique ci-contre.



Insee, RP 2007, 2012, 2017

L'attractivité économique et résidentielle du territoire entraîne une augmentation du prix du foncier qui oblige les ménages les moins aisés à s'installer en deuxième couronne de l'agglomération (les mobilités résidentielles ont évolué de 16,7% entre 2013 et 2017 vers MACS). Néanmoins, depuis 2012, le parc de logements sociaux a fortement progressé et s'est diversifié géographiquement.

Forces	Faiblesses
Attractivité résidentielle et économique	
Mixité et diversité de la population, un territoire robuste	
Opportunités	Menaces
Attractivité de CSP+	Gentrification et exclusion des ménages les plus modestes
	Disparités socio-économiques entre les communes du littoral et celles de l'arrière-pays

Quels enjeux ?

- > Assurer une bonne intégration des nouvelles populations
- > Prévoir les déséquilibres territoriaux

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Annexe 2

Plan d'action

Décembre 2021

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

De l'emploi, des services et des loisirs tournés vers une demande locale

- **Apporter les services essentiels au territoire**

Fiches-actions

- Fiche A1. Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logements et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx (projet intercommunal)
- Fiche A2. Accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique (Saint-André de Seignanx)
- Fiche A3. Renouvellement des collections de livres de la médiathèque (Tarnos)
- Fiche A4. Captation et retransmission audio-vidéo (Saint-Martin de Seignanx)
- Fiche A5. Installation de panneaux numériques d'information grand public (Saint-Martin de Seignanx)
- Fiche A6. Création du nouveau site internet de la commune (Saint-André de Seignanx)

Fiches-projets

- Fiche P1. Construction d'un groupe scolaire (Ondres)
- Fiche P2. Extension de l'Espace Numérique Solidaire et ouverture d'un centre de documentation (projet intercommunal)

- **Renforcer le dynamisme des centres-bourgs**

Fiches-actions

- Fiche A7. Aménagement du centre-bourg (3ème tranche) : construction halle / aménagement abords (Biaudos)

Fiches-projets

- Fiche P3. Revitalisation des rives de l'Adour (Saint Barthélémy)
- Fiche P4. Construction de locaux commerciaux et de logements en centre-bourg (Saint-Laurent de Gosse)
- Fiche P5. Construction d'un bâtiment et aménagement de l'espace public place Serpa (Tarnos)
- Fiche P6. Aménagement du RDC Grândola à destination d'activités ESS (Tarnos)

- **Assurer la meilleure attractivité pour les entreprises**

Fiches-actions

- Fiche A8. Création d'un Restaurant Inter Entreprises (projet intercommunal)

Fiches-projets

- Fiche P7. Aménagements consécutifs à l'arrivée de la fibre (projet intercommunal)

- **Proposer des loisirs répartis sur tout le territoire**

Fiches-actions

- Fiche A9. Réfection du sol du fronton (Saint-Laurent de Gosse)
- Fiche A10. Aménagement de l'espace des sports Vincent Mabillet (Tarnos)
- Fiche A11. Construction d'un centre de loisirs (Tarnos)
- Fiche A12. Construction d'une Maison de la Nature (Ondres)
- Fiche A13. Construction d'une Maison des jeunes (Ondres)
- Fiche A14. Réhabilitation du complexe sportif Larrendart (Ondres)
- Fiche A15. Organisation de la saison culturelle du Seignanx (projet intercommunal)
- Fiche A16. Organisation d'animations dans le cadre des journées du patrimoine (projet intercommunal)

- Fiche A17. Organisation des Courses du Seignanx (projet intercommunal)
Fiche A18. Extension de la bibliothèque (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A19. Construction d'un court de tennis couvert, d'un court de padel extérieur, extension des équipements actuels et amélioration de l'accessibilité (Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A20. Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

- Fiche P8. Aménagement d'un terrain de sport non artificialisé (Saint-André de Seignanx)
Fiche P9. Création d'un « Préau » pour la vie associative (Saint-André de Seignanx)
Fiche P10. Achat de gradins (projet intercommunal)
Fiche P11. Création d'un équipement aquatique intercommunal (projet intercommunal)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE EQUILIBRE

Une mobilité encouragée sur l'ensemble du territoire

- Faciliter la mobilité entre l'est et l'ouest et encourager l'usage des liaisons douces pour les trajets quotidiens**

Fiches-actions

- Fiche A21. Développement de l'offre des transports en commun (Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx)
Fiche A22. Développement du réseau de pistes cyclables et la multimodalité (projet intercommunal)
Fiche A23. Aménagement de pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo (Tarnos)
Fiche A24. Créations de liaisons cyclables sur le Chemin de Claous et la RD26 à Saint-Martin de Seignanx et Ondres (projet intercommunal)

Fiches-projets

- Fiche P12. Sécurisation et aménagement de liaisons douces (Biarrotte)
Fiche P13. Aménagement de parking relais et de parkings de covoitage (projet intercommunal)
Fiche P14. Développement de Rézo-Pouce comme moyen de déplacement à part entière (projet intercommunal)
Fiche P15. Création d'une aire touristique à Saint Barthélémy (projet intercommunal)
Fiche P16. Aménagement d'un parvis Place Serpa (Tarnos)
Fiche P17. Aménagements liés aux mobilités (Ondres)
Fiche P18. Aménagements liés aux mobilités (Saint-Martin de Seignanx)

- Encourager la mobilité sur l'ensemble du territoire par la valorisation du patrimoine naturel et bâti**

Fiches-actions

- Fiche A20. Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

- Fiche P19. Réhabilitation du lavoir communal (Saint-André de Seignanx)
Fiche P20. Aménagement de sentiers pédestres (projet intercommunal)
Fiche P21. Réhabilitation de sentiers pédestres (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P22. Réhabilitation des ponts des canaux des barthes (Saint Barthélémy)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Un logement et un espace public adaptés aux besoins de chacun

- Donner accès à un parcours résidentiel adapté et de qualité avec des logements socialement et écologiquement vertueux**

Fiches-actions

- Fiche A25. Construction des résidences Grândola (Tarnos)
Fiche A26. Réhabilitation et rénovation énergétique du Pavillon du midi (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

- Fiche P23. Construction de logements (Biarrotte)

- Mettre à disposition des solutions de logements aux publics fragiles**

Fiches-actions

- Fiche A27. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ondres (projet intercommunal)
Fiche A28. Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tarnos (projet intercommunal)
Fiche A29. Aménagement d'hébergements temporaires d'urgence (projet intercommunal)
Fiche A1. Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logement et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx (projet intercommunal)

Fiches-projets

- Fiche P24. Réhabilitation du château de Castillon en logements sociaux (Tarnos)
Fiche P25. Construction d'une résidence intergénérationnelle (Saint-Martin de Seignanx)

- Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages dans la transition énergétique de leur logement**

Fiches-actions

- Fiche A30. Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) (projet intercommunal)
Fiche A31. Création d'un guichet unique de la rénovation énergétique (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

- Garantir la qualité et l'accessibilité des espaces publics**

Fiches-actions

- Fiche A32. Création d'un comité local de suivi déchets (projet intercommunal)
Fiche A33. Installation de points de tri (projet intercommunal)

Fiches-projets

- Fiche P26. Mise en accessibilité PMR de l'étage de la mairie (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P27. Construction d'un local technique communal (Saint-Laurent de Gosse)
Fiche P28. Création d'un atelier services techniques (projet intercommunal)
Fiche P29. Construction d'un Centre Technique Municipal (Saint-Martin de Seignanx)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE NOURRICIER

L'agriculture à la base des solidarités territoriales

- **Développer la consommation de produits locaux**

Fiches-actions

Fiche A34. Pérennisation et développement de la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (projet inter-communal)

Fiche A35. Création d'un magasin par et pour les producteurs du territoire (projet privé à intérêt inter-communal)

Fiche A36. Création et extension de jardins partagés (Tarnos)

Fiche A37. Équipement et développement des jardins partagés (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P30. Développement de la démarche alimentaire territoriale Sud Landes et Pays Basque sur le Seignanx (projet intercommunal)

Fiche P31. Développement des activités de l'Eco-lieu Lacoste (projet intercommunal)

Fiche P32. Aménagement d'un verger aux environs du lavoir communal (Saint-André de Seignanx)

Fiche P33. Lancement du projet agricole et pédagogique du Moulin (Saint-Martin de Seignanx)

- **Préserver le foncier agricole et accompagner la transmission des terres**

Fiches-actions

Fiche A38. Soutien à la dynamique agricole locale (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

- **Encourager les porteurs de projet au développement de l'agroécologie**

Fiches-actions

Fiche A39. Développement de la création d'activités agricoles nourricières et durables par le test agro-écologique (projet intercommunal)

Fiche A40. Accompagnement des agriculteurs dans le changement des pratiques

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE PRESERVE

Des écosystèmes fonctionnels

- **Prévenir le risque d'inondation, organiser l'assainissement et favoriser le stockage de l'eau**

Fiches-actions

Fiche A41. Contribution au programme d'actions de préventions des inondations (PAPI) (projet inter-communal)

Fiche A42. Remise en état des canaux des barthes (Saint Barthélémy)

Fiches-projets

Fiche P34. Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales "Lénine" (Tarnos)

Fiche P35. Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (Tarnos)

Fiche P36. Restauration de l'étang de Garros (Tarnos)

Fiche P37. Restauration de la zone humide de la planche - exutoire de l'Aygas (Tarnos)

Fiche P38. Séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées (Ondres)

- **Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques**

Fiches-actions

Fiche A43. Préservation et amélioration de la Trame Verte et Bleue du Seignanx (projet intercommunal)

Fiche A44. Création de zones secteurs pour la biodiversité dans le PLUI (trames vertes et bleues) (projet intercommunal)

Fiche A45. Actions en faveur de la nature urbaine (projet intercommunal)

Fiche A46. Lutte contre les invasives (Tarnos)

Fiche A47. Amélioration de la qualité environnementale des Zones d'activités économiques du Seignanx (projet intercommunal)

Fiche A48. Restauration écologique du site Barrère ; restauration du bassin et revégétalisation du parking de covoiturage (Saint-Martin de Seignanx)

Fiches-projets

Fiche P39. Aménagement de la tourbière Passeben (projet intercommunal)

Fiche P40. Élaboration d'un plan de gestion durable des forêts communales (Tarnos)

Fiche P41. Obtention d'une seconde fleur -Ondres ville fleurie (Ondres)

- **Accompagner le tourisme dans sa transition écologique**

Fiches-actions

Fiche A49. Mise jour et suivi de la charte environnementale du parc d'activités du Seignanx (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P42. Développement du tourisme durable dans le Seignanx (projet intercommunal)

Fiche P43. Mise en œuvre du plan plage de la digue (Tarnos)

Fiche P44. Élaboration et mise en œuvre du plan plage : projet d'aménagement durable de la plage centrale d'Ondres (Ondres)

- **Accompagner le BTP dans sa transition écologique**

Fiches-actions

Fiche A50. Organisation des « Faites » de l'éco habitat (projet intercommunal)

Fiche A51. Développement d'une filière locale pour l'habitat social bas carbone (Filoha) (projet intercommunal)

Fiche A52. Création d'une plateforme de collecte et de réemploi de matériaux et équipements du BTP (projet privé d'intérêt intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P45. Expérimentation de nouvelles formations sur l'éco habitat et la rénovation énergétique (projet intercommunal)

Fiche P46. Mise en œuvre du projet Matière Commune (projet intercommunal)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°6 : LE SEIGNANX, UN TERRITOIRE RESPONSABLE

Une énergie produite localement et des consommations réduites

- **Organiser le développement de filières énergétiques**

Fiches-actions

Fiche A53. Rédaction et mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Énergies (projet intercommunal)

Fiches-projets

Fiche P47. Étude de la création d'une société porteuse de projets ENR (projet intercommunal)

Fiche P48. Soutien à l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés (projet intercommunal)

- **Assurer l'exemplarité de l'institution publique dans l'usage et la production de l'énergie**

Fiches-actions

Fiche A54. Développement de la mobilité électrique auprès des administrés (projet intercommunal)

Fiche A55. Rédaction et mise en place d'un Plan de Déplacement d'Administration (projet intercommunal)

Fiche A56. Rénovation énergétique du patrimoine public (projet intercommunal)

Fiche A57. Amélioration de la gestion et de la production d'énergie du patrimoine public (projet intercommunal)

Fiche A58. Analyse des modalités de déplacement des salariés des entreprises du Seignanx (projet intercommunal)

Fiche A59. Réfection de la toiture du gymnase Léo Lagrange (Tarnos)

Fiche A60. Lancement d'un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux (Tarnos)

Fiche A61. Réalisation d'un plan patrimoine communal (Tarnos)

Fiche A62. Remplacement des luminaires de type « boule lumineuse » (SYDEC)

Fiches-projets

Fiche P49. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Biarrotte)

Fiche P50. Réfection du toit du mur à gauche et pose de panneaux photovoltaïques (Saint-Laurent de Gosse)

Fiche P51. Construction hangar centre technique municipal avec couverture photovoltaïque (Tarnos)

Fiche P52. Création de deux réseaux de chaleur : étude de faisabilité (Tarnos)

Fiche P53. Étude de la mise en place d'un réseau de chaleur (Saint-Martin de Seignanx)

Fiche P54. Réhabilitation de la salle Maurice Thorez (Tarnos)

Fiche P55. Mise aux normes du parc d'éclairage public (Tarnos)

Fiche P56. Remplacement et isolation de la toiture du Foyer d'Education Populaire (Ondres)

Fiche P57. Changement des éclairages du complexe Larrendart (Ondres)

Fiche P58. Réhabilitation des vestiaires du stade (Ondres)

Fiche P59. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Saint Barthélémy)

Fiche P60. Réalisation d'une cartographie de la séquestration carbone (projet intercommunal)

- **Accompagner les entreprises dans la baisse de leur consommation et dans l'autoproduction**

Fiches-actions

Fiche A63. Sensibilisation et incitation des industriels à travailler sur la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

- **Sensibiliser tous les publics et développer la participation citoyenne**

Fiches-actions

Fiche A64. Promotion du bio-climatisme et de l'éco-construction et intégration d'objectifs de performance énergétique (projet intercommunal)

Fiche A65. Encouragement et accompagnement à la sobriété énergétique des ménages (DECLICS) (projet intercommunal)

Fiche A66. Alimentation de l'outil CARTO+ du Seignanx (projet intercommunal)

Fiche A67. Création d'un parcours pédagogique énergétique (projet intercommunal)

Fiche A68. Développement d'actions de sensibilisation à la transition écologique pour favoriser les changements des comportements (projet intercommunal)

Fiche A69. Création d'un comité Energie-Climat (projet intercommunal)

Fiche A70. Création d'un espace dédié au PCAET sur le site internet de la Communauté de communes (projet intercommunal)

Fiches-projets

Pas de fiche-projet à date

Fiches-actions

Document prévisoire

Fiche action A1 - Réalisation d'un projet mixte pôle de santé, logement et salle d'activités seniors à Saint-André de Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx et XL Habitat
Maître d'œuvre	Cabinet LSD
Description de l'action	<p>En plein centre-bourg de St André, à la place d'un bâtiment existant, le projet est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 8 logements sociaux seniors en R+1 et R+2 (financés en PLUS et PLAI), dont 6 T2 d'environ 46m² et 2 T3 d'environ 64 m², avec une entrée dans le bâtiment indépendante et porté directement par XL Habitat.- 1 pôle médical et 1 salle d'activités seniors, au rez-de-chaussée, portés tous les deux par la Communauté de communes du Seignanx. <p>Au vu de l'état du bâti, une démolition de l'ensemble est prévue. Une équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Mme LESPARRE du cabinet LSD à Hinx sur Adour a été retenue par XL HABITAT sur la totalité du projet.</p> <p>Un permis de construire a été accordé en mai 2019.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	À préciser
Plan de financement	À préciser
Calendrier	La maîtrise d'œuvre travaille actuellement sur la phase APS car un nouveau professionnel de santé a rejoint le projet en juin 2020. Un permis de construire modificatif devrait être déposé au 1er semestre 2021. Les travaux commenceront fin 2021. Le projet devrait être livré début 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A2 - Accompagnement à l'utilisation de l'outil numérique

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx Association Sportive et Culturelle de Saint-André de Seignanx
Maître d'œuvre	Association Sportive et Culturelle de Saint-André de Seignanx (ASC)
Description de l'action	<p>Il s'agit d'accompagner les besoins d'Andrésiens dans la pratique et dans la maîtrise de l'outil informatique, ainsi que dans l'aide aux démarches administratives des particuliers.</p> <p>L'Association Sportive et Culturelle qui intervient déjà sur la commune dans le domaine de la vulgarisation de l'outil informatique, depuis 2006, a présenté un projet allant dans ce sens.</p> <p>Les bénévoles de l'association ASC se mettront à la disposition des usagers concernés, dans la salle communale mise à la disposition de l'ASC informatique, ou au domicile des usagers, avec leur accord et avec le matériel adéquat.</p> <p>Du matériel devra être acquis pour les interventions à domicile et la salle informatique devra être équipée d'une connexion réseau fiable.</p>
Partenaires	Commune ASC Communauté de Communes du Seignanx
Coût prévisionnel	Estimation Commune : 10 000 €
Plan de financement	Commune ASC Plan de relance
Calendrier	Mise en œuvre fin 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

FICHE ACTION A3 - Renouvellement des collections de livres de la médiathèque

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Médiathèque
Description de l'action	Relance des bibliothèques et accompagnement à la reprise de l'activité des librairies indépendantes : achats de livres imprimés auprès des librairies du territoire pour développer les collections de la médiathèque
Partenaires	Centre National du Livre (CNL) Librairies locales: L'Alinéa, Bulles d'encre, Darrieumerlou, Elkar, Hirigoyen, Moment Librairie, Vent déliре, Banc dessiné.
Coût prévisionnel	Le niveau de l'aide susceptible d'être accordée par le Centre National du Livre est calculé d'après le montant des crédits d'acquisitions 2021 dédiés par la médiathèque à l'acquisition de livres imprimés, soit 34 146 € HT .
Plan de financement	Le dossier de demande de subvention a été déposé au CNL le 30 avril 2021. Il est en cours d'instruction par la commission d'attribution. Centre National du Livre : Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques. La subvention représentera au maximum 22,5 % du budget d'acquisitions TTC, soit un montant maximal de 8 130€.
Calendrier	- Dépôt des dossiers de demande avant le 1 ^{er} mai. - Après avis de la commission, la Présidente du CNL décide de l'attribution, du refus ou de l'ajournement de la subvention. - La collectivité doit fournir au CNL le budget global d'acquisitions de livres imprimés et la part des acquisitions faites aux librairies indépendantes dans les 12 mois suivant la notification d'attribution.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A4 - Captation et retransmission audio-vidéo

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	<p>Dans le contexte de pandémie qui a imposé des mesures sanitaires impliquant une distanciation sociale forcée, la tenue de réunion s'est trouvée fortement perturbée voire empêchée. Pour autant la vie des instances communales ne s'est pas arrêtée. A ce moment est apparue la nécessité de pouvoir se réunir et faire partager à distance des moments particuliers. A cette occasion a aussi émergé l'idée de pouvoir enregistrer des moments forts de la vie communale, que ce soit des conseils municipaux, conseils citoyens, manifestations, événements associatifs, spectacles, ...</p> <p>Par ailleurs, outre la possibilité d'assurer la continuité de la vie démocratique, dans le contexte actuel de transition écologique, ce nouveau moyen numérique permet d'éviter des déplacements parfois inutiles.</p> <p>Il lutte aussi contre l'exclusion pour des personnes ne pouvant pas se déplacer et souhaitant participer aux moments forts de la vie communale.</p> <p>La commune a envisagé plusieurs solutions, de la prestation de service à l'équipement en propre. Cette dernière solution, pouvant être mise en œuvre de façon autonome par la collectivité, a finalement été choisie.</p> <p>Il s'agit donc d'acheter des équipements numériques de captation audio et vidéo à des fins de diffusion et enregistrement, notamment sur le site internet communal et les réseaux sociaux. Cet outil serait géré par le service communication – événementiel (3 personnes) qui sera formé spécifiquement à son utilisation. Il pourra sous son contrôle être mis à disposition d'associations locales.</p> <p>Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émerger sur la mesure suivante : « Le numérique au service de l'action des collectivités territoriales »</p>
Partenaires	La commune est porteuse de ce projet et s'appuiera sur ses ressources internes et l'apport en connaissances techniques du prestataire à qui elle achètera cet équipement. Celui-ci ne sera réalisé qu'après accord sur son financement.
Coût prévisionnel	<p>La commune a fait réaliser à ce jour un devis d'un montant prévisionnel de 7 377,40 € HT / 8 852,88 € TTC.</p> <p>La formation des agents à ce nouveau matériel n'est pas comprise dans l'offre.</p>
Plan de financement	<p>La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité.</p> <p>La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.</p>
Calendrier	L'opération sera menée en une fois avant la fin de l'année 2021.
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : non</p>

Fiche action A5 - Installation de panneaux numériques d'information grand public

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	<p>La commune dans le contexte législatif réglementaire actuel, doit faire face à un nombre important de documents à porter à connaissance du public. De plus, la transparence de la donnée publique implique que de plus en plus de documents puissent être mis à disposition.</p> <p>Tous les citoyens ne disposant d'équipements numériques à domicile ou d'un smartphone, pour accéder au site internet communal ou aux réseaux sociaux, la collectivité doit leur proposer un moyen d'accéder à cette information.</p> <p>Jusqu'à présent seul un tableau d'affichage papier existe sur le mur de la mairie avec des dimensions réduites et exclusivement sur support papier. Une borne tactile de consultation numérique existe à l'accueil mais elle est mal identifiée et peu pratique donc quasiment pas utilisée. De plus le fait d'être à l'intérieur seulement en limite l'intérêt.</p> <p>Il s'agit donc de se rapprocher au plus près des administrés pour leur proposer non seulement la diffusion légale d'actes, les informer d'enquêtes publiques ou autres, mais aussi leur apporter une information pratique sur la vie communale comme les travaux prévus sur les routes ou réseaux, les manifestations, ... Cet accès sera aussi garanti pour les PMR.</p> <p>Du point de vue écologique cela permettra aussi de faire une économie substantielle de papier.</p> <p>L'implantation extérieure se ferait d'abord sur le mur à l'entrée de la mairie à l'emplacement de l'actuel panneau papier. La seconde implantation serait sur le mur de l'espace Jean Rameau, jouxtant la place éponyme. C'est un lieu de vie très fréquenté et qui permettrait un accès à un autre public et une plus large part de la population.</p> <p>Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émerger sur la mesure suivante : « Le numérique au service de l'action des collectivités territoriales »</p>
Partenaires	La commune est porteuse de ce projet et s'appuiera sur ses ressources internes et l'apport en connaissances techniques du prestataire à qui elle achètera cet équipement. Celui-ci ne sera réalisé qu'après accord sur son financement.
Coût prévisionnel	<p>La commune a fait réaliser à ce jour un devis d'un montant prévisionnel 11 736,00 € HT / 14 083,20 € TTC pour un panneau extérieur 32 pouces. Vu le besoin d'installation à 2 emplacements distincts, ce chiffre sera doublé soit 23 472,00 € HT / 28 166,40 € HT. Ce chiffrage à l'unité sera à préciser pour voir ce qui peut être mutualisé comme dépense en achetant 2 panneaux.</p> <p>La formation des agents à ce nouveau matériel n'est pas comprise dans l'offre.</p>
Plan de financement	<p>La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité.</p> <p>La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.</p>
Calendrier	<p>Les implantations se feront en deux fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mairie en 2021 • Espace Jean Rameau en 2022
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : non</p>

Fiche action A6 – Création du nouveau site Internet de la commune*Saint-André de Seignanx*

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx Agence Web
Maître d'oeuvre	Commune
Description de l'action	Actuellement nous disposons d'un site qui a près de 15 ans ; celui-ci utilise une technologie dépassée qui permet peu de mises à jour. De plus, il n'est plus vraiment fonctionnel pour ses visiteurs. A travers ce projet de renouvellement de site Internet, nous souhaitons maintenir et développer le lien entre les habitants et leur commune en ayant un site Internet permettant de trouver toutes les informations nécessaires dans leur quotidien, sur différents sujets comme l'actualité communale, les travaux en cours, l'accès aux formulaires administratifs... Ce site donnera la possibilité à tous ceux qui ne peuvent se rendre en mairie (par rapport aux horaires d'ouverture restreints) de pouvoir, malgré tout, avoir une réponse à la plupart de leurs questions. Il permettra également de mettre en avant notre commune auprès d'un public de passage qui souhaitera connaître les atouts de ce lieu à découvrir.
Partenaires	Commune Agences Web
Coût prévisionnel	Estimation Commune : 10 000 €
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	Site effectif fin 2021-début 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A7 - Aménagement du centre-bourg (3ème tranche) : construction halle / aménagement abords

Biaudos

Maître d'ouvrage	Commune de Biaudos
Maître d'œuvre	M. Deligne, architecte
Description de l'action	<p>La requalification du centre-bourg a fait l'objet d'un important programme de travaux depuis 2014.</p> <p>La première tranche d'aménagement a pris en compte la valorisation du foncier en plus de la requalification de l'espace public avec la mise aux normes des cheminements pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>La deuxième tranche a consisté à requalifier la route dite du Haou de Latrapat.</p> <p>La troisième tranche consiste à présent à un réaménagement global du lieu de vie de la commune en mettant en sécurité les accès de l'école (aménagement piéton, création d'un quai de bus), des cheminements doux et sécurisés autour des bâtiments publics et sportifs.</p> <p>De plus, face aux demandes récurrentes des associations biaudossaises, des besoins de la population actuelle et future, nous allons construire un bâtiment de type « halle ». Ce bâtiment de 550m² sera recouvert de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 130KWcrête. Il sera utilisé pour l'organisation de spectacles du Festimai de la Communauté de Communes du Seignanx, pour les marchés du terroir ainsi que les manifestations diverses de la Commune.</p> <p>Une attention particulière sera portée sur la qualité écoresponsable des matériaux de voirie utilisés, sur les essences des espaces verts ainsi que sur la gestion des eaux pluviales.</p>
Partenaires	Indéfinis à date
Coût prévisionnel	<p>Le montant global des travaux, au stade avant-projet définitif s'élève à 702.305€ HT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction du bâtiment : 420.000€ HT - Aménagement voirie (espaces verts, mobiliers urbains) s'élève à 282.304€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : 40% soit 280.920€ - Fonds d'équipements des communes 25.000€ sur 2021 et 25.000€ sur 2022 - Produit des amendes de police dans le cadre d'un aménagement global du Bourg : 90.000€ - Enerlandes participation pour occupation toitures photovoltaïques : 45.000€ - Emprunts bancaires
Calendrier	Septembre 2021 : début des travaux Printemps 2023 : fin des travaux
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 3</p>

Fiche action A8 - Crédit d'un Restaurant Inter Entreprises (RIE)

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques) La société HUBICS a été choisie comme AMO BIM
Maître d'œuvre	Groupement Massie Bertrand Architectes (mandataire du groupement)
Description de l'action	<p>Le projet de construction d'un Restaurant Inter-Entreprises communautaire est situé sur la commune de Tarnos, avenue du 1er Mai face au Pôle technologique Jean Bertin.</p> <p>L'opération concerne la construction d'un Restaurant Inter-Entreprises. Une étude de faisabilité réalisée par le cabinet Abasgram a permis de définir le projet qui consiste dans les grandes lignes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une cuisine aux normes, adaptée, évolutive, ergonomie et performante pour une production de 1 300 repas / le midi au maximum environ pris à 95 % sur site et en direct ; • Organiser différents restaurants permettant d'avoir une offre variée et qualitative dont un restaurant self-service • Construire un bâtiment en rez-de-chaussée qui s'intègre bien dans le tissu urbain de la zone, ouvert sur l'Espace Technologique Jean Bertin en face du site, sur l'extérieur et la ville et direct d'accès pour les salariés du Groupe Safran ; • Proposer un service de restauration adapté aux contraintes horaires et de temps des salariés de la zone industrielle ; • Intégrer au mieux le souci d'une maintenance ultérieure simplifiée et dont les coûts seront les plus optimisés possibles. <p>Il est à noter la mise en place d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le bâtiment et l'information modalisée (AMO BIM) dans le cadre de ce projet. La mission d'AMO BIM a pour objet de modéliser numériquement le projet du RIE dans le but d'optimiser la conception et la réalisation de ce projet. Cette maquette numérique du projet facilitera d'autant la gestion du patrimoine et la maintenance du bâtiment. La société HUBICS a été choisie comme AMO BIM.</p>
Partenaires	Partenaires financiers (voir plan de financement)
Coût prévisionnel	Coût études : 1.648.333 € HT (à titre indicatif) Coût travaux : 5.800.000 € HT (à titre indicatif)
Plan de financement	Communauté de communes Etat Région Département
Calendrier	Les travaux commenceront en 2022 pour une durée de 14 mois minimum
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3 et 12

Fiche action A9 - Réfection du sol du fronton

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Description de l'action	<p>Le fronton de Saint-Laurent de Gosse, situé sur la place centrale du bourg, est un lieu de sport et de rencontre. C'est aussi la marque d'une identité culturelle.</p> <p>Le sol du fronton est aujourd'hui dans un état qui réduit l'usage de cet espace, puisque toute une partie est creusée et fissurée.</p> <p>La commune de Saint-Laurent de Gosse souhaite donc mener une réfection du sol du fronton afin de rétablir un terrain de jeu conforme à la pratique du sport et de garantir la qualité d'accueil de ce lieu de vie.</p>
Partenaires	Pas de partenaire
Coût prévisionnel	60.000-70.000 HT
Plan de financement	Communauté de communes DETR Plan de relance Département
Calendrier	Fin 2021- début 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A10 - Aménagement de l'espace des sports Vincent Mabillet

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Jury d'architecture en cours
Description de l'action	<p>Opération de construction d'une maison des associations, complété par la création d'un fronton et la transformation du terrain de football en pelouse naturelle en gazon synthétique avec l'éclairage du terrain ainsi qu'une tribune champêtre.</p> <p>Certaines associations sont accueillies actuellement au sein d'un bâtiment vétuste qui n'est plus adapté à la réception du public (accessibilité PMR).</p> <p>Le club local de football ne peut pas utiliser de manière intensive le terrain en gazon naturel actuellement (pas d'éclairage, problématiques liées à la pelouse naturelle trop utilisée d'où arrêt des matchs).</p> <p>Il manque des salles permettant aux associations d'assurer leurs pratiques sportives.</p> <p>Une salle multi usage avec l'installation d'un parquet pour l'aérobic est également prévue dans la maison des associations.</p> <p>Terrain synthétique : 105m x 68m + les abords</p> <p>Tribune champêtre : 100 personnes</p> <p>Fronton : 16m x 10m</p> <p>Maison des Associations : 34,50m x 15,60m sur 3 niveaux (hauteur 11,40m)</p>
Partenaires	Etat Région Département Prochaine étape : Jury choix de l'architecte
Coût prévisionnel	Enveloppe prévisionnelle du programme : 2 940 000 € HT Coût à affiner
Plan de financement	Le plan de financement est en cours d'élaboration - Commune - Etat (DSIL) -Agence Nationale du Sport -Région / Département -Département - Fédération de football, ligue de football, -FAFA (Fonds Aides Football Amateur) 1 dossier par projet (terrain, éclairage, vestiaires, clôture, siège club)
Calendrier	Janvier 2021 : Programme Mai à septembre 2021 : choix de l'architecte après concours Nov 2021 : AVP terrain Janvier/février 2022 : Rendu APD/ Dépôt du permis de construire Avril 2022 : Rendu PRO / Dossier Consultation des entreprises pour bâtiment Juin : Début chantier terrain Mai/juin 2022 : Consultation des entreprises de travaux pour bâtiment Septembre 2022 : début des travaux bâtiment Juillet/aout 2023 : Réception des travaux Septembre 2023 : mise en service de l'équipement sportif
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A11 - Construction d'un centre de loisirs

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Mandataire EQUI LIBRE – LIONEL VOINSON 2 rue Gambetta – 40100 DAX
Description de l'action	<p>Recenter les locaux dédiés au centre de loisirs sur un seul site et remplacer les bâtiments actuels vieillissants et mal adaptés.</p> <p>Le nouveau centre sera situé en centre-ville, rue des Platanes, à proximité d'une école maternelle et d'une école élémentaire permettant ainsi de mutualiser certains locaux (cantines, dortoirs, espaces de jeux, cours de récréation, préaux...)</p> <p>Les nouveaux locaux permettront également d'héberger le personnel administratif du centre de loisirs (RH/Comptabilité/Direction)</p> <p>La surface du nouveau bâtiment est de 600 m² environ et la surface des espaces extérieurs aménagés de 500 m².</p> <p>Ce projet permettra un accueil simultané de 150 enfants</p> <p>Le marché de travaux est en cours de notification et les travaux devraient commencer au mois de juin 2021.</p> <p>A noter que des clauses d'insertion sociale sont prévus dans les différents lots du marché de travaux.</p>
Partenaires	L'État La CAF des Landes La Commune
Coût prévisionnel	<p>Le montant du projet est estimé à ce jour à :</p> <p>1 557 025 € HT dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 149 000 € HT pour les études préalables et la maîtrise d'œuvre, - 1 153 000 € HT pour les travaux, - 10 000 € de mobilier et matériel,
Plan de financement	<p>La CAF des Landes participera à hauteur de 249 000 € soit 22 % (convention de partenariat validée le 5 décembre 2019)</p> <p>L'État par le le DSIL à hauteur de 40 % du projet sur la tranche 1 des travaux réalisés en 2020 et 40 % sur la tranche des travaux réalisés en 2021 (arrêté attributif DSIL n°21-40-04 reçu le 11 mai 2021, pour la tranche 1 des travaux)</p> <p>Prochaine étape : à venir dotation travaux tranche 2 en 2022</p> <p>La commune finance l'intégralité des études pour 149 000 € environ et 438 000 € HT soit 38 % des travaux</p>
Calendrier	<p>Notification du marché de travaux fin mai début juin 2021</p> <p>Début des travaux en juin 2021</p> <p>Fin des travaux en mai 2022</p> <p>Mise en service du bâtiment été 2022</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2</p>

Fiche action A12 : Construction d'une Maison de la Nature

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Equipe de maîtrise d'œuvre non désignée à ce jour (phase programmation).
Description de l'action	Construction d'une Maison de la Nature. Projet comprenant un bâtiment composé d'une partie dédiée à l'Association Communale de Chasse Agrée et d'une autre destinée au développement et à la diffusion d'animations environnementales. Des espaces extérieurs pourront compléter les offres proposées aux futurs visiteurs.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">- Association Communale de Chasse Agréé.- Centre Permanent d'Initiative Pour l'Environnement.- Centre Technique Municipal-
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none">- Etudes préalables : 29 000 € HT- Maîtrise d'œuvre : 50 000 € HT- Travaux : 415 000 € HT- Divers/Imprévus : 12 500 € HT- TOTAL : 506 500 € HT
Plan de financement	Non défini à ce jour. Des partenaires doivent être sollicités pour réduire la part communale dans le financement de cette opération.
Calendrier	Etudes : 2021. Travaux (durée de 10 mois environ) : 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A13 - Construction d'une Maison des jeunes

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Myriam WEYLAND (MW), architecte urbaniste, mandataire Alain CHARRIER, architecte urbaniste Trouillot & Hermel, paysagistes INGEROP - Agence Côte Basque, BET SATEL Aménageur
Description de l'action	Construction d'un bâtiment et d'espaces dédiés à la jeunesse Le bâtiment, d'une superficie 150 m ² environ, sera à vocation socio-éducative et destiné à accueillir : <ul style="list-style-type: none">• les locaux du PIJ (Point Information Jeunesse),• des permanences de la Mission Locale et des partenaires sociaux-éducatifs qui le souhaiteront (éducateurs de prévention, CAF),• les bureaux des services jeunesse et sport,• Une salle d'environ 75 m²• Une terrasse couverte Les aménagements et équipements des espaces extérieurs (skate-park, théâtre de verdure,...) complèteront ce lieu pour le rendre vecteur de culture et de lien intergénérationnel. Il est attendu que le bâtiment soit labellisé Passiv'Hous. Cet ouvrage sera donc conçu et construit selon un concept de construction très basse consommation, basé sur l'utilisation de l'apport de chaleur du soleil, une très forte isolation des murs et des fenêtres, l'absence de ponts thermiques, une grande étanchéité à l'air et le contrôle de la ventilation
Partenaires	la CAF des Landes, la Mission Locale, la SDJES, le Département, la Région, le Plan de Relance de l'Etat.
Coût prévisionnel	Bâtiment : Moe : 40.000 €HT Etudes diverses (SPS, CT, sondages, géomètre,...) : 15.000 €HT AMO « PassivHous : 20.000 €HT Travaux : 350.000 €HT Aménagements et équipements extérieurs : Moe : 75.000 €HT Etudes diverses (SPS, CT, sondages, géomètre,...) : 15.000 €HT AMO Skatepark : 10.000 €HT Travaux : 900.000 €HT
Plan de financement	Une partie des travaux d'aménagement (notamment en ce qui concerne les éclairages / les réseaux) est prise en charge par l'aménageur du quartier des 3 fontaines (SATEL)
Calendrier	Dossier en phase APD. Suite à l'intégration du volet PassivHous, le démarrage des travaux du bâtiment est décalé fin 2021. Pour les infrastructures et équipements extérieurs, les travaux devraient également être décalés fin 2021.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A14 - Réhabilitation du complexe sportif Larrendart

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	<p>Le bâtiment Larrendart est un complexe sportif (trinquet/mur à gauche/squash) âgé de 30 ans utilisé par toutes les écoles de la commune (activité sportive), ainsi que par les administrés.</p> <p>Cet ouvrage d'une superficie approximative 1500m² nécessite de gros travaux de reprise, notamment les zones donnant directement sur l'extérieur, et les menuiseries qui n'assurent plus leur rôle d'étanchéité (air et eau).</p> <p>Il faudrait assurer la mise hors d'air et hors d'eau du bâtiment en remplaçant l'ensemble des menuiseries extérieures.</p>
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 90.000 €HT de coût travaux (investissement) comprenant la pose de nouvelles menuiseries et le remplacement des anciennes.
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A15 - Organisation de la saison culturelle du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	<p>La Communauté de communes organise 13 à 14 spectacles répartis sur l'ensemble de son territoire pendant l'année.</p> <p>La saison culturelle du Seignanx se clôture depuis 1998 par le FestiMai, festival lors duquel 9 spectacles sont organisés. Les disciplines sont variées (musique, théâtre, cirque, mime, ...) et s'adressent à tous les publics.</p> <p>Les événements sont organisés dans un souci de respect de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lorsqu'il est fait appel à des traiteurs, les produits locaux sont privilégiés - la responsable du service Culture du Seignanx, se déplace en véhicule électrique <p>Des réflexions sont en cours pour améliorer encore ce bilan (exemple : dématérialisation totale des supports de communication, achat de gradins).</p>
Partenaires	<p>Les associations culturelles locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Locomotive (Tarnos) - Catach (Saint-Martin de Seignanx)
Coût prévisionnel	175.000€
Plan de financement	<p>Communauté de communes Département Région Billetterie</p>
Calendrier	Chaque année entre septembre et mai
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2</p>

Fiche action A16 - Organisation d'animations dans le cadre des journées du patrimoine*Projet intercommunal*

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	<p>Le Seignanx, riche d'un patrimoine naturel et bâti, souhaite le faire connaître de façon vivante et originale à l'occasion des journées du patrimoine. La Communauté de communes va donc organiser chaque année une animation sur un lieu d'intérêt patrimonial, qui permette de le (re)découvrir.</p> <p>L'acquisition d'un abri mobile (par exemple de type mini-chapiteau) est envisagée pour que l'événement puisse se tenir par tous les temps.</p>
Partenaires	Les associations culturelles locales : <ul style="list-style-type: none">- La Locomotive (Tarnos)- Catach (Saint-Martin de Seignanx)
Coût prévisionnel	10.000€ + le coût de l'abri mobile (à évaluer)
Plan de financement	Communauté de communes Département Région
Calendrier	Chaque année à partir de 2021 Mois de septembre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A17 - Organisation des courses du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx (service Culture)
Description de l'action	La Communauté de communes organise, aux côtés de l'Office de Tourisme, une course et une marche ouverte à tous les habitants du Seignanx. Cet événement annuel se tient en général le dernier weekend d'octobre.
Partenaires	Office de Tourisme du Seignanx
Coût prévisionnel	2.000€
Plan de financement	Communauté de communes Département Région
Calendrier	Chaque année Octobre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A18 – Extension de la bibliothèque

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx																											
Maître d'œuvre	Thierry Girault Architecte																											
Description de l'action	<p>La commune dispose aujourd'hui d'une bibliothèque associative implantée dans un équipement de quartier, l'espace Gaston Larrieu, dédié aux associations qui intègre plusieurs salles de bureau, d'activité. Dans le cadre de son projet de développement culturel et de sa volonté d'œuvrer pour l'accès à la culture pour le plus grand nombre, la commune souhaite valoriser cet outil de transmission et porter un projet de rénovation et d'extension. Il s'agit notamment d'intégrer un espace ludothèque/médiathèque qui permettrait d'attirer les familles et les jeunes.</p> <p>Le programme envisage une extension en façade du bâtiment existant d'environ 150 m2.</p>																											
Partenaires	Afin d'adapter la programmation, la commune a mis en place un comité de pilotage intégrant différents acteurs de la culture, de l'enseignement, de la vie associative ainsi que des habitants. L'opérateur culturel de la ville ainsi que les services jeunesse et périscolaire sont aussi impliqués dans ce projet.																											
Coût prévisionnel	<table> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">Coût prévisionnel d'opération</th> </tr> <tr> <th></th> <th>€ HT</th> <th>€ TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes préalables</td> <td>1 500</td> <td>1 800</td> </tr> <tr> <td>Concessionnaires</td> <td>1 000</td> <td>1 200</td> </tr> <tr> <td>honoraires Moe</td> <td>40 000</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>honoraires BC/SPS</td> <td>7 500</td> <td>9 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>500 000</td> <td>600 000</td> </tr> <tr> <td>Aléas/divers</td> <td>15 000</td> <td>18 000</td> </tr> <tr> <td>Total opération</td> <td>565 000</td> <td>678 000</td> </tr> </tbody> </table>		Coût prévisionnel d'opération			€ HT	€ TTC	Etudes préalables	1 500	1 800	Concessionnaires	1 000	1 200	honoraires Moe	40 000	48 000	honoraires BC/SPS	7 500	9 000	Travaux	500 000	600 000	Aléas/divers	15 000	18 000	Total opération	565 000	678 000
	Coût prévisionnel d'opération																											
	€ HT	€ TTC																										
Etudes préalables	1 500	1 800																										
Concessionnaires	1 000	1 200																										
honoraires Moe	40 000	48 000																										
honoraires BC/SPS	7 500	9 000																										
Travaux	500 000	600 000																										
Aléas/divers	15 000	18 000																										
Total opération	565 000	678 000																										
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / CD40 / D-RD-JSCS La commune adressera également une demande d'aide à l'Etat (DTER ou FNADT) et au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine qui dispose de financements sur le thème du projet 																											
Calendrier	<p>Juillet -Décembre 2021 : Etude et dépôt PC</p> <p>Février - Mars 2022 : Choix des entreprises</p> <p>Avril 2022- Décembre 2022: 8 mois de travaux</p> <p>Janvier 2023 : Mise en service</p>																											
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2</p>																											

Fiche action A19 - Construction d'un court de tennis couvert, d'un court de padel extérieur, extension des équipements actuels et amélioration de l'accessibilité

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx														
Maître d'œuvre	Atelier ARCAD, architecte														
Description de l'action	<p>Le club de tennis actuel comprend environ une centaine de membres, organise un tournoi d'été qui rassemble des participants venus de l'ensemble du canton sur toutes les catégories d'âge.</p> <p>L'équipement présente un rayonnement cantonal pour les adhérents du club et pratiquants occasionnels du tennis.</p> <p>L'objectif est de proposer des possibilités de pratique en intérieur pour permettre un fonctionnement du club à l'année mais aussi des possibilités complémentaires avec l'ajout d'un nouveau sport de balles en extérieur, le padel.</p> <p>C'est aussi l'occasion d'agrandir le club house afin d'y intégrer des vestiaires et sanitaires insuffisants et non accessibles actuellement.</p> <p>Au-delà pour la commune, il s'agit de se doter d'un nouvel équipement sportif qui sera mis à disposition de la pratique sportive des collégiens et des enfants accueillis dans le centre de loisir et le service jeunesse.</p> <p>Ce site, espace vert et ludique intégré à un lotissement des années 1980, constitue de plus le poumon vert de tout un quartier. L'enjeu ainsi pour la commune est d'intégrer ce nouvel équipement à un projet d'aménagement paysager de l'ensemble de l'espace vert.</p> <p>Pour ce projet, une large concertation a été menée avec les habitants, les associations, le club, le collège... Balade urbaine, ateliers....</p>														
Partenaires	Pas de partenaires														
Coût prévisionnel	<table> <tbody> <tr> <td>Etudes préalables</td> <td>3 500</td> </tr> <tr> <td>Concessionnaires</td> <td>2 500</td> </tr> <tr> <td>honoraires Moe</td> <td>48 000</td> </tr> <tr> <td>honoraires BC/SPS</td> <td>6 000</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>850 000</td> </tr> <tr> <td>Aléas/divers</td> <td>25 000</td> </tr> <tr> <td>Total opération</td> <td>935 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>	Etudes préalables	3 500	Concessionnaires	2 500	honoraires Moe	48 000	honoraires BC/SPS	6 000	Travaux	850 000	Aléas/divers	25 000	Total opération	935 000 € HT
Etudes préalables	3 500														
Concessionnaires	2 500														
honoraires Moe	48 000														
honoraires BC/SPS	6 000														
Travaux	850 000														
Aléas/divers	25 000														
Total opération	935 000 € HT														
Plan de financement	La commune a sollicité la ligue de tennis, le département, ainsi que DETR														
Calendrier	Juillet-septembre 2021 : Consultations et choix des entreprises Octobre - juillet 2022 : 10 mois de travaux Septembre 2022 : Mise en service														
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2														

Fiche action A20 – Réhabilitation de la chapelle Saint-Augustin en tiers-lieu artistique

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Description de l'action	<p>La commune est propriétaire du terrain et du bâti et sera maître d'ouvrage du projet. Un autre type de montage pour la réalisation du projet est néanmoins aussi envisagé à ce jour comme un bail emphytéotique, une délégation de service public,</p> <p>La chapelle Saint- Augustin, sise au Quartier Neuf, fait partie du patrimoine communal mais nécessite une réhabilitation du bâti dans la perspective de lui donner une nouvelle vocation dans le domaine de la culture.</p> <p>Ce bâtiment a été édifié à la fin du 19^{ème} siècle et fut désaffecté en 1965 et laissé à l'abandon. La commune en est depuis peu propriétaire. La structure et la toiture, réhabilitée en 2001 suite à un incendie, assurent une bonne stabilité à l'ouvrage.</p> <p>Elle bénéficie d'une localisation centrale, proche d'une place publique, d'une école, de commerces, de services ainsi que d'une voie de circulation très fréquentée lui donnant une excellente lisibilité.</p> <p>Le programme envisagé à ce stade porte sur l'aménagement d'un rez-de-chaussée de 180m² comprenant l'espace scénique et des gradins escamotables. A l'étage une mezzanine de 150 m² accueillerait des salles d'activité ainsi que les accès techniques.</p> <p>Deux extensions seraient réalisées, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accueil, un tiers lieu (restauration, bar) et des sanitaires • des locaux techniques, les loges et le rangement. <p>Le délai de construction hors procédure de permis de construire serait de 18 mois.</p> <p>La commune a conventionné avec un opérateur culturel, l'association Catach afin de mettre en place des actions fortes à destination de différents publics de la commune, du territoire du Seignanx mais également en lien avec le Pays Basque et sa scène nationale ainsi que les Landes avec ses actions culturelles très diverses. Ainsi il sera possible de voir des concerts, des conférences, des expositions et de favoriser des résidences d'artistes pour accompagner leur création. La volonté est de faire de ce bien patrimonial un site repère qui crée du lien dans ce quartier qui manque d'équipement public, autour d'un projet culturel qui soit un lieu de création mais aussi de diffusion artistique.</p> <p>Dans le cadre du plan de relance, ce projet pourrait émerger sur les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités • Fabrique de territoires • Soutien aux investissements dans les monuments historiques • Quartiers culturels créatifs
Partenaires	Une première étude programmatique a été menée sur le projet et nécessite d'être actualisée par les élus et services communaux. En ce sens, le maître d'œuvre s'appuiera aussi sur les futurs usagers, notamment associatifs, les citoyens mais aussi les services culturels d'autres collectivités (département, région) ou établissements publics (communauté de communes du Seignanx). L'opérateur culturel de la collectivité sera aussi mis à contribution dans cette perspective.
Coût prévisionnel	Le coût estimatif des travaux au niveau esquisse est de 1 400 000 € HT, la maîtrise d'œuvre et les bureaux d'étude étant eux estimés à 280 000 euros HT soit un total de 1 680 000 € HT.

Plan de financement	<p>La commune sollicitera, dans la limite du plafond de subventionnement des projets publics, l'ensemble de ses partenaires institutionnels habituels ainsi que les organismes liés au secteur d'activité.</p> <p>La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.</p> <p>À ce stade, la demande dans le cadre du programme européen Leader a été présentée et retenue après une première analyse.</p> <p>La différence entre le montant de l'opération et les aides sera autofinancée sur fonds propres ou complétée par emprunt bancaire.</p>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Choix du maître d'œuvre d'ici fin 2021 • Fin étude programme 1^{er} trimestre 2022 • Avant-projet détaillé, estimatif travaux et complément études 2^{ième} / 3^{ième} trimestre 2022 • Dépôt du permis de construire 3^{ième} trimestre 2022 • Appel d'offre travaux 3^{ième} / 4^{ième} trimestre 2022 • Lancement des travaux 4^{ième} trimestre 2022 et achèvement au plus tard fin 2023
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2</p>

Fiche action A21 - Développement de l'offre des transports en commun

*Tarnos, Ondres et Saint-Martin de Seignanx
Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*

Maître d'ouvrage	Communes de Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour
Maître d'œuvre	Communes de Tarnos, Ondres et Saint Martin de Seignanx Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour
Description de l'action	Transport à la demande Étendre le réseau de transports en commun urbains aux communes de Ondres et Saint Martin de Seignanx
Partenaires	Région Nouvelle-Aquitaine
Coût prévisionnel	200.000 € par an
Plan de financement	Communes concernées
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Fiche action A22 - Développement du réseau des pistes cyclables et la multimodalité

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (services techniques)
Description de l'action	Prise de la compétence piste cyclable en 2019 pour certaines voies inscrites dans un schéma. Développer et sécuriser le réseau de pistes cyclables Cartographier les cheminements doux (TEPCV) Création d'un groupe de travail déplacements-mobilité
Partenaires	Département, Région, Etat, ADEME, Communes, SMPBA
Coût prévisionnel	Entre 300.000 € et 600.000 € par an
Plan de financement	Département, Région, Etat, ADEME
Calendrier	2020-2027 : St Martin de Seignanx- Ondres-Tarnos 2027-2031 : St Martin de Seignanx- Ondres 2031-2038 : St Barthélémy- Saint Martin de Seignanx-Saint André de Seignanx-Tarnos
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Fiche action A23 - Aménagement de pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non connu à ce jour
Description de l'action	Application du Plan Vélo de Tarnos
Partenaires	Communauté de Communes du Seignanx – Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Coût prévisionnel	3 596 000 €
Plan de financement	Ville de Tarnos – Communauté de Communes du Seignanx-Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Calendrier	Annuellement, réalisations extension/maillage du réseau actuel selon Plan Vélo Mobilier stationnement public
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Fiche action A24 - Créations de liaisons cyclables sur le Chemin de Claous et la RD26 à Saint-Martin de Seignanx et Ondres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	SCE et INGEAU (bureaux d'étude)
Description de l'action	<p>En 2019, l'intérêt communautaire de la compétence « Crédit, aménagement et entretien de la voirie » a évolué : en complément du réseau existant de voies, d'aires de covoiturage et de sentiers piédestres, devra s'ajouter la mise en œuvre d'un plan de développement des pistes cyclables trans-Seignanx.</p> <p>Ce plan de développement permettra de renforcer les déplacements doux dans le Seignanx et de relier les deux grands axes vélo européens (la « Vélodyssée » et la « Scandibérique »).</p> <p>Dans ce cadre, le Seignanx sera d'abord pourvu de pistes cyclables en 2 phases sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la RD 26 à Saint-Martin-de-Seignanx - la RD 26 à Ondres - le Chemin de Claous à Ondres
Partenaires	Partenaires financiers
Coût prévisionnel	<p>Phase 1 Maîtrise d'œuvre : 61 753,07 € TTC Travaux : 1 453 918,51 € TTC</p> <p>Phase 2 Conception : 11 109.60€ TTC Réalisation : à chiffrer Travaux : 719 220€ TTC</p>
Plan de financement	Communauté de communes Département Région Etat (DSIL, AAP Continuités cyclables)
Calendrier	Livraison finale au 2eme trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5, 6 et 12

Fiche action A25 - Construction des résidences Grândola

Tarnos

Maître d'ouvrage	Comité Ouvrier du Logement – XL Habitat
Maître d'œuvre	Cabinet Samazuzu
Description de l'action	Programme immobilier logements sociaux + Activités Economie Sociale et Solidaire (111 logements – 70 % accession sociale à la propriété – 30% locatif Social). Bail Réel Solidaire. Habitat participatif Toits terrasses et cœur d'îlots accessibles au public
Partenaires	Commune de Tarnos – Communauté de Communes du Seignanx (aide à la pierre) -CBE du Seignanx
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Financement COL
Calendrier	2021 Permis de construire 2022 Construction Fin 2023 Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A26 - Réhabilitation et rénovation énergétique du Pavillon du midi

Saint-Martin de Seignanx

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Fiche action A27 - Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ondres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Bureau d'étude IMS
Description de l'action	<p>La Communauté de commune réaménage l'aire des gens du voyage existante à Ondres :</p> <ul style="list-style-type: none">- une réduction de sa capacité (passage de 80 à 40 places) permettra une meilleure qualité d'accueil- la sécurisation du local technique diminuera encore les risques d'accidents- la mise en place de bornes individuelles permettra un suivi plus étroit des consommations et un paiement au réel
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	369 053, 03 € TTC
Plan de financement	DETR
Calendrier	Dernier trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A28 - Aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tarnos

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	Bureau d'études IMS
Description de l'action	L'aire d'accueil de Tarnos a été vandalisée à plusieurs reprises et nécessite des travaux avant de pouvoir ouvrir. Répondre au schéma départemental d'accueil des gens du voyage Demander une présentation à Mélanie
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	Coût études : 74.454 € HT Coût opérations : 885.214 € HT
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	Fin des travaux en 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A29 - Aménagement d'hébergements temporaires d'urgence

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Architecte SLK
Description de l'action	<p>Les communes de Tarnos et de St Martin de Seignanx sont soumises à l'obligation de la loi MOLLE (Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion) du 25 mars 2009. Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes se substitue à ses communes. Elle doit créer des places d'hébergements temporaires (une place par tranche de 1000 habitants) ce qui représente 17 places à minima à créer sur le Seignanx soit 12 places pour la commune de Tarnos qui nous intéresse dans le cadre de ce projet. Ces obligations ont été reprises dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) en vigueur qui prévoit de développer cette offre d'hébergement prioritairement sur les communes les plus urbaines et les mieux équipées du territoire afin d'apporter des réponses aux ménages du territoire en difficultés sociales et économiques.</p> <p>La commune de Tarnos ne compte, à ce jour, aucune place d'hébergements temporaires. Pour ce faire, la Communauté de communes du Seignanx a fait l'acquisition de deux maisons sur Tarnos. Une seule équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue sur ces deux logements, avec en architecte mandataire SLK situé à Mont de Marsan. Ce dispositif a pour objectif d'héberger à titre temporaire des personnes ou familles privées accidentellement de logement suite à différents événements de la vie (violences conjugales, séparation, perte d'emploi etc....).</p>
Partenaires	Pas de partenaires
Coût prévisionnel	544 673.08 € TTC
Plan de financement	Autofinancements Subventions
Calendrier	Début de travaux quatrième trimestre 2021 Fin de travaux fin 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A30 - Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service Habitat-Logement de la Communauté de communes
Description de l'action	Dans le cadre de son 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025, la Communauté de communes a identifié comme un axe majeur d'intervention la reconquête des logements anciens dans le parc social public et dans le parc privé. Une réflexion avec les bailleurs sociaux sera initiée (réhabilitation du parc pour conserver son attractivité par rapport à l'offre neuve de logements sociaux). Au niveau opérationnel, cela se traduit par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), destinée à favoriser la réhabilitation et l'amélioration des logements sur les 8 communes du Seignanx pour une durée de 3 ans. L'enjeu de cette action est ainsi de maîtriser la demande en énergie, et de lutter contre la précarité énergétique de la population intercommunale, à travers un repérage des ménages concernés, une intervention technique (isolation, vitrage, ventilation, etc.) et comportementale.
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes, SOLIHA, ANAH, Opérateurs sociaux
Coût prévisionnel	91.700€ par an au total : - ingénierie OPAH : 25 000 euros/ an - subventions aux propriétaires : 66 700 euros/an
Plan de financement	Communauté de communes, ANAH
Calendrier	2019-2022 : Phase opérationnelle de l'OPAH 2022 : Bilan quantitatif et qualitatif de l'OPAH pour une éventuelle poursuite de la démarche
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A31 - Création d'un guichet unique de la rénovation énergétique

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Cartographie des acteurs Recueillir des retours d'expériences existants (Précoréno : Communauté de communes de Mimizan et cœur Haute Lande) Organiser des regroupements d'artisans pour les travaux
Partenaires	Région ADEME GéoFrance
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Région ADEME Département
Calendrier	2021 réflexion sur le périmètre de la plateforme 2022 mise en place du guichet unique
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A32 - Création d'un comité local de suivi déchets

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	SITCOM40
Maître d'œuvre	SITCOM40
Description de l'action	Dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SITCOM a mis en place un comité de suivi à l'échelle de son périmètre d'intervention (Communautés de communes du Seignanx, de Maremmes Adour Côte Sud, Horte et Arrigans, Côte Landes Nature et le grand Dax uniquement pour le traitement). Le service environnement du Seignanx est régulièrement sollicité par ses administrés qui ne trouvent pas toujours les réponses à leurs questions au niveau du siège du SITCOM (débordement ou manque de points tri par exemple)
Partenaires	Communauté de communes, Communes
Coût prévisionnel	Plus de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 réunion de lancement du comité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 11

Fiche action A33 - Installation de points de tri

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques) ou SITCOM 40
Maître d'œuvre	SITCOM 40
Description de l'action	La Communauté de communes réaménage les points de collecte existants en y ajoutant des points de tri. Elle mène ces actions selon un plan pluriannuel défini sur 2021-2023.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Estimations 2022 Points de tri sur Tarnos 28.800 € HT Points de tri sur Ondres 10.800 € HT Points de tri sur Saint-Martin 28.800 € HT
Plan de financement	Communauté de communes SITCOM
Calendrier	2021-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 11

Fiche action A34 - Pérennisation et développement de la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (association loi 1901)
Maître d'œuvre	Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste (association loi 1901)
Description du projet	<p>Contexte : L'Eco-lieu Lacoste est un projet de ferme urbaine en cœur de ville de Tarnos sur 10 hectares, dédiés aux enjeux de transition écologique et solidaire.</p> <p>En 2020, la Ferme solidaire de l'éco-lieu Lacoste a commencé son installation sur 2.5 hectares du site, et y cultive une diversité de légumes, labellisés Agriculture Biologique. C'est un outil non lucratif au service de son territoire, le bassin de vie et d'emploi du sud des Landes et du Pays Basque. Son objet est de lever les freins à l'emploi et d'accompagner les salariés vers l'emploi durable ou la formation.</p> <p>La Ferme solidaire est née d'un diagnostic de territoire constatant l'absence d'une structure d'insertion à temps partiel, adaptée aux besoins des publics les plus éloignés de l'emploi, et à la demande croissante d'une alimentation durable et de qualité.</p> <p>Les premiers salariés sont arrivés en octobre 2020. A partir du mois de juin, elle devrait commencer à commercialiser ses légumes : sous forme de paniers auprès des habitants, à destination de la restauration collective par le biais d'une planification avec la SCIC Légumes Pro, ou auprès d'enseignes coopératives et bio.</p> <p>La Ferme solidaire est membre du Pôle Territoriale de Coopération Economique Sud Aquitaine. Elle adhère à BLE, Civam bio du Pays Basque et au réseau Cocagne. Site internet : https://www.fermesolidairelacoste.org/</p> <p>Projet : Aujourd'hui en développement, la Ferme a besoin de consolider son atelier maraîcher actuel et d'étoffer ses activités d'insertion, de lien habitants et de production.</p> <p>Pour cela, la Ferme solidaire étudie des pistes de diversification pour consolider financièrement son fonctionnement et pour renforcer sa fonction d'insertion.</p> <p>Plus généralement et à plus court terme, la structure nécessite des fonds pour maintenir l'activité actuelle, qui n'a pas encore atteint son équilibre financier, et pour conforter son outil de production (hangar agricole, système de récupération eau de pluie, stockage des légumes...) et le bien-être au travail de ses salariés.</p> <p>Aussi, la Ferme Solidaire à proximité immédiate du centre-ville de Tarnos, d'écoles, du futur centre de loisirs permet à l'agriculture de retrouver sa place au plus proche des habitants. Elle souhaite renforcer son action de sensibilisation à une consommation et une alimentation durable et le lien entre salarié.e.s maraîcher.e.s en insertion et les habitants et consommateurs des produits de la Ferme. Pour cela, elle souhaite développer une fonction d'animation et sensibilisation pour le projet de Ferme solidaire (animation collectif adhérent paniers, sensibilisation cuisine responsable, visite cultures avec des écoles...).</p>
Partenaires	Partenaires du PTCE Sud Aquitaine, habitants, producteurs et acteurs locaux, partenaires de l'emploi
Coût prévisionnel	180 000 € - Ingénierie de projet et animation

	<ul style="list-style-type: none"> - Création et aménagement du hangar agricole - Équipement d'une chambre froide - Développement de la surface équipée en serres et création d'une serre à plan - Création d'une retenue d'eau de pluie à destination de l'irrigation
Plan de financement	En cours d'élaboration – Mobilisation de financements publics et privés
Calendrier	<p>Depuis 2014 : Analyse, diagnostic et développement du projet</p> <p>Juillet 2019 : Création de l'association</p> <p>A partir de l'automne 2020 : Installation de la structure, création de l'outil de production</p> <p>Printemps 2021 : 1ères plantations</p> <p>Eté 2021 : 1ères commercialisations</p> <p>Automne 2021 : Construction du hangar agricole, installation des serres</p> <p>Hiver 2021- Printemps 2022 : étude diversification</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14</p>

Fiche action A35 – Création d'un magasin par et pour les producteurs du territoire

Projet privé à intérêt intercommunal

Maître d'ouvrage	SAS délices des Terroirs du Seignanx
Maître d'œuvre	SAS délices des Terroirs du Seignanx
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Le constat est fait de la part d'agriculteurs locaux du manque de débouchés en direct consommateurs, pour des exploitations familiales, afin d'assurer la pérennité et la transmission de leurs exploitations, de renforcer la valorisation de leurs productions et de créer un lieu de vente et de transformation, qui participe plus largement à une dynamique agricole locale.</p> <p>Par ailleurs, la diversification de lieux de distribution est un enjeu pour le territoire pour répondre à la demande en produits locaux, de qualité et directs producteurs, de la part d'une population grandissante sur le Seignanx et souhaitant consommer de manière plus responsable. De plus, de nombreuses migrations pendulaires Sud landes et Pays basque font aussi du Seignanx un carrefour stratégique permettant la rencontre entre une offre et une demande locale à l'échelle du bassin de vie Sud des Landes et Pays-basque.</p> <p>Ainsi, le projet d'un magasin de producteurs sur la nouvelle zone d'activité de Souspesse sur le Seignanx souhaite répondre aux besoins de nouveaux débouchés pour soutenir les agriculteurs locaux et d'autre part, faire levier et soutenir une consommation locale et durable.</p> <p>Projet :</p> <p>Création d'un magasin de producteurs et de productrices, sur la nouvelle zone d'activité de Souspesse à Saint-Martin de Seignanx en 2021-2022. Fruit d'un travail collectif d'au moins 9 agriculteurs depuis plusieurs années. Après une étude de marché concluante et la structuration collective du projet, le magasin est en cours d'émergence :</p> <p>Sur le projet bâti (permis accordé)</p> <ul style="list-style-type: none">• Environ 280 m² de surface de vente• Laboratoire de préparation et réserve : 210 m²• Dont salle de découpage 22 m²• Traiteur : 45 m²• Parking : 650 m² <p>-Création d'une SAS sur le foncier et une SAS sur le magasin : les délices du Seignanx.</p> <p>-9 agriculteurs seront « associés » et des agriculteurs seront « apporteurs » pour proposer une large gamme de produits (200 références env). L'ensemble des agriculteurs seront engagés dans des démarches de qualité.</p> <p>-Un atelier de transformation de viande, permettra de proposer une gamme de produits transformés, adaptés aux attentes des consommateurs.</p> <p>Ce projet permettra la création de 6 à 15 emplois locaux sur les ateliers de commercialisation et de transformation.</p>

	<p>Ce projet souhaite s'inscrire en cohérence avec la démarche alimentaire de territoire Sud landes et Pays basque animé par le CBE Seignanx et représente un outil de vente, de transformation et de mise en lien pouvant approvisionner la restauration collective et plus largement, faire levier pour le développement des circuits alimentaires locaux.</p> <p>A ce jour, ce projet près à aboutir, trouve des soutiens nombreux de mises en œuvre et de financements. Cependant, la recherche d'un appui important aux investissements du projet est encore indispensable à sa réalisation.</p>
Partenaires	Etat, PAYS ALO, Conseil régional, Conseil départemental, CBE Seignanx, Communauté de communes
Coût prévisionnel	<p>Bâtiments : 1 465 866,08 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraire (maîtrise d'œuvre, études...) : 78 600 € - Foncier et taxes divers : 192 162,99 € - Divers : 200 000 euros (<p>Soit un projet total de : 1 936 629</p>
Plan de financement	<p>Dépenses : 1 736 629 € Projet <u>200 000 €</u> 1 936 629 €</p> <p>Recettes : 1 000 000 € Crédit Bail 290 000 € Subvention 160 000 € Apport <u>486 629 €</u> Plan de relance 1 936 629 €</p>
Calendrier	<p>2021 : -obtention permis de construire (accordé) -Mobilisation de partenaires locaux (CBE, CC SEIGNANX...) -Recherches financements publics complémentaires (plan de relance...)</p> <p>2022 : Lancement construction Bati.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement Contribution à l'indicateur national 14</p>

Fiche action A36 - Création et extension de jardins partagés

Tarnos

Maître d'ouvrage	Ville de Tarnos
Maître d'œuvre	Régie municipale
Description de l'action	Plusieurs sites concernés : a/Espace Jardins Partagés Cité Lacroix : travaux prévus en 2021 b/ Espace Jardins Partagés toit terrasse programme immobilier Grandola c/ Extension Jardins partagés du Pissot
Partenaires	XL Habitat – Comité Ouvrier du Logement – Société Civile (associations)
Coût prévisionnel	A/50 000 € b/non défini c/estimation 25 000 € sans compter la valorisation de la mise à disposition du foncier
Plan de financement	a/Budget Ville de Tarnos pour Lacroix b/Budget COL pour Grandola c/non défini
Calendrier	a/2021 Conception Réalisation Accompagnement à la création d'une association gestionnaire – conventionnement de mise à disposition Livraison début 2022 b/2021 à 2023 Construction par Le COL du programme immobilier Grandola 2023 Conventionnement Le COL/Ville de Tarnos – Accompagnement à la création d'une association gestionnaire – conventionnement de mise à disposition - Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche projet A37 - Équipement et développement des jardins partagés

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune Saint-André de Seignanx
Maître d'œuvre	Association Loi 1901, Les Pot'Irons
Description de l'action	<p>Les jardins familiaux saint martinois existent depuis une quinzaine d'années et ont été l'occasion d'apporter du lien social à l'heure où les premiers habitats collectifs s'implantaient sur la commune. Depuis, cette association n'a cessé de s'agrandir en nombre d'adhérents ainsi qu'en surface. Aujourd'hui, l'espace maximum des terrains est acquise et il est nécessaire de scinder les terrains de 100m² en deux pour répondre à la demande. L'association compte 37 familles dont l'éligibilité est évaluée par le centre communal d'actions sociales. Cette structure est aujourd'hui reconnue pour être un relais vers l'intégration sociale de familles en difficulté, personne en insertion ou issue de l'immigration, comptant des nationalités lointaines et variées. Les surfaces en cabanon en place ainsi que les volumes d'eau issus de la récupération ne permettent plus de répondre aux besoins des familles. Le projet pour ces jardins est donc de construire des cabanons supplémentaires et d'apporter une réponse aux besoins en eau d'arrosage.</p> <p>Ces objectifs atteints permettront de conforter le rôle de social, économique et alimentaire de l'association, tout en maintenant l'équité entre famille. Pour les cabanons, il s'agit de construire 1 cabanon de 6 familles chacun au fond du jardin sur une balle de 18m² déjà en place. Concernant l'eau de pluie, il faudrait améliorer l'efficacité de récupération et augmenter le stockage. La solution de création d'un puits moins durable est à étudier en dernier ressort.</p> <p>Le développement de l'association va permettre d'organiser des manifestations telles que La Fête des Jardiniers, La bourse aux plants et de développer des partenariats à destination des jeunes avec le centre Aéré communal ainsi que l'Espace Jeune pour des découvertes, échanges et partages intergénérationnels sur des parcelles ciblées et pour une année minimum.</p>
Partenaires	La collectivité qui soutient cette démarche et s'assure du respect des Objectifs de Développement Durable n°11 et 12 des Nations Unies, s'engage à participer financièrement au projet à hauteur de 1900€TTC et prendra en charge le coût de la main d'œuvre.
Coût prévisionnel	1 cabanon de 18m ² : 3200€TTC Achat de cuve de récupération de 4m ³ d'eau pluviale 600€ TTC Le cout de la main d'œuvre sera pris en charge par la mairie.
Plan de financement	Le financement de ce projet est à mobiliser pour l'année 2021. Le dispositif « Accompagner le développement des projets de jardins partagés » du Plan de Relance sera le dispositif financier mobilisé pour participer au financement pour un montant de 50% minimum. Financement Mairie : 1900€TTC Financement plan de relance : 1900€TTC
Calendrier	Le calendrier prévisionnel des travaux : Pour l'eau de pluie ;

	Octobre - novembre 2021 : marché public de mise en concurrence Décembre 2021 : travaux Pour les cabanons ; Octobre - novembre 2021 : dépôt du document d'urbanisme nécessaire à la création des cabanons Décembre 2021 : marché public création des cabanons Janvier à février 2022 : Construction des cabanons
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A38 - Soutien à la dynamique agricole locale

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CBE et CPIE
Maître d'œuvre	CBE et CPIE
Description de l'action	<p>La Communauté de communes applique déjà une stratégie foncière qui permet d'acquérir des parcelles dans le but de les laisser ou de les rendre à la production agricole (installation etc.).</p> <p>Avec l'obtention du label TEPCV en 2017 et particulièrement le financement d'une action sur le renforcement des circuits courts et l'économie circulaire, elle construit peu à peu cette stratégie renforcée par le financement de la région dans le cadre de l'Appel à Projets « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux » obtenu en 2019.</p> <p>L'objectif de cette action est de mettre officiellement en place une stratégie qui permettrait de faciliter les installations (en productions biologiques) et d'avoir des outils d'animation spécifiques comme des espaces test et une cartographie agricole du territoire.</p>
Partenaires	Région, Département, communes, Communauté de communes, Ecolieu Lacoste, agrobio40, ALPAD, ADEAR, Chambre d'Agriculture
Coût prévisionnel	Selon actions
Plan de financement	AAP « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux »
Calendrier	2021 mise en place de l'animation territoriale 2021-2024 développement des actions 2025 bilan
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14

Fiche action A39 – Développement de la création d'activités agricoles nourricières et durables par le test agricole

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	SCIC Interstices - CBE Seignanx –Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste
Maître d'œuvre	Type: SCIC Interstices - CBE Seignanx – CPIE Seignanx –Ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste Type : SCIC ET associations
Description de l'action	<p>Contexte :</p> <p>Un des axes prioritaires pour permettre la transition agricole et alimentaire sur le territoire est la préservation, le développement et la diversification de l'activité agricole locale, particulièrement vers des productions biologiques et dites nourricières (maraîchers, vergers, poules pondeuses, légumineuses...). Cette volonté se heurte à un certain nombre de freins que nous avons pu identifier grâce au diagnostic agricole effectué par notre partenaire le CPIE Seignanx –Adour et l'analyse que nous menons depuis maintenant plusieurs années dans le cadre de la démarche alimentaire Sud-Landes - Pays basque.</p> <p>Plusieurs constats ont en effet été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un enjeu fort sur le déficit de renouvellement de la population agricole et la baisse du nombre d'agriculteur.rice.s dû aux difficultés de transmission des exploitations et à la pression foncière subie sur le territoire - Une production locale largement dominée par le maïs conventionnel qui ne répond pas aux enjeux de préservation de l'environnement : pollution des cours d'eau, de l'air, des sols et impact sur la Biodiversité locale. - Une trop faible production agricole dite nourricière (légumes, fruits, légumineuses...) qui ne répond pas aux besoins d'une alimentation locale et durable pour tous. <p>Ce constat est assez proche de la réalité de beaucoup de territoires au niveau national. Les acteur.rice.s de la création/reprise d'activité agricole réfléchissent depuis plusieurs années aux leviers et aux outils permettant de lever ces freins. Nous avons mené une analyse de ces différents leviers afin de construire des solutions adaptées aux enjeux spécifiques au territoire du Seignanx et s'inscrivant dans la démarche alimentaire Sud-Landes –Pays basque.</p> <p><u>3 axes forts ont émergé de notre réflexion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement des futur.es exploitant.es: ils représentent un potentiel important de nouvelles installations et de reprises, • La nécessité d'aller plus loin dans l'accompagnement de l'installation/reprise au regard de la complexité du métier d'un point de vue technique. Ceci en passant par la construction de modèles économiques pérennes jusqu'à la mise en place d'outils financiers nécessaires au plan d'investissement. L'apprentissage théorique est en effet insuffisant à la mise « en culture » d'une installation agricole,

- La facilitation de l'accès au foncier qu'il s'agisse d'installations ou de reprises, que la réponse soit individuelle ou collective.

Projet :

La chaîne d'accompagnement à la création/reprise agricole est particulièrement orientée sur l'accompagnement amont à l'installation. L'étude de la faisabilité du projet d'un point de vue technique et entrepreneurial se base sur une analyse prévisionnelle de la future activité. Cette phase est essentielle mais non suffisante au regard de la complexité de l'installation agricole.

Un maillon manque à la chaîne d'accompagnement sur le territoire : un outil permettant le développement de compétences et d'expériences par l'expérimentation, l'effectuation et le test.

L'outil se développe en France depuis plusieurs années. La SCIC Interstices et le CBE ont accompagné l'installation de l'Espace Test Trebatu sur le territoire du Pays Basque et Interstices est membre de son conseil d'administration. Les espaces tests agricoles sont des outils aux services des acteur.rice.s territoriaux de l'accompagnement à l'installation/reprise agricole. Ils sont donc construits pour et avec ces acteur.es.

Les espaces tests agricoles développent les fonctions suivantes :

- Offrir un cadre légal et sécurisant d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – fonction « couveuse » ;
- Mettre à disposition des moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – fonction « pépinière » ;
- Accompagner les agriculteur.es en phase de test et préparer l'installation – fonction « accompagnement ».

Les espaces tests agricoles sont des outils proposant aux futur.es exploitant.es et aux cédant.es une phase de transition. Cette phase permet :

- Du point de vue de l'agriculteur.es en test, de bénéficier d'une phase de développement et de consolidation de ses compétences permettant d'acquérir pas à pas les différentes casquettes de l'exploitant.es et de préparer son installation pour la sécuriser,
- Du point de vue du cédant quand le test est développé dans le cadre d'une transmission, la phase de test permet d'accepter cette difficile phase de la cession, en découvrant l'exploitant.es et ses projets et en préparant son après cession.

Ces outils sont particulièrement adaptés aux publics hors cadre familiaux et à la facilitation de la reprise notamment pour des projets de diversification.

Cependant une simple transposition des expériences que nous avons pu observer ne suffit pas à créer un outil répondant aux besoins du territoire et à ses particularités en terme type de culture, de disponibilité des terres, de la sociologie du monde agricole, des acteur.es territoriaux etc...

Ainsi, nous souhaitons développer en 2021/2022 en partenariat avec les acteurs locaux concernés un travail coopératif pour le développement d'outils de tests agricoles sur le Seignanx. Les projets porteront sur plusieurs axes d'action répondant à des enjeux ou freins spécifiques liés à l'installation agricole ou la diversification sur

	<p>le territoire du Seignanx :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place de tests ponctuels/éphémères sur des exploitations pour favoriser la transmission cédant/porteurs de projets, • le test comme outil de formation vers les métiers agricoles pour les publics les plus éloignés • un travail sur les freins liés au statut individuel agricole par des solutions collectives de l'ESS, pour répondre aux attentes des nouvelles générations. <p>Le test comme outil au service de l'innovation et de l'expérimentation (test de cultures, de pratiques...).</p> <p>Ces projets visent à créer des effets leviers majeurs pour la création d'activités agricoles durables sur le Seignanx en faveur de la transition agricole et alimentaire. Ils sont en cours d'étude et de travail avec les partenaires. Des besoins en termes d'ingénierie de projet et d'animation territoriale sont nécessaires à leur développement et structuration puis des investissements pour la mise en place de ces outils de territoire sont à prévoir.</p>
Partenaires	CBE SEIGNANX-CPIE SEIGNANX-Adour-CC Seignanx-Agrobio40-ALPAD-BLE-TREBATU-..
Coût prévisionnel	<p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ingénierie de projet pour l'étude de faisabilité des espaces tests. - Animation et mise en place du collectif (structure) de partenaires et identification plan d'actions -Mobilisation monde agricole et animation de territoriale -Appui à l'investissement pour la transmission agricole par le TEST -Accompagnement des porteurs de projets -Investissement et ingénierie pour mise en place de chantiers d'insertion agricoles nouveaux sur la ferme (voir Fiche ferme solidaire Lacoste dédiée) - besoins à définir...
Plan de financement	<p>A définir, en cours d'étude</p> <p>Fonction ingénierie/coordination puis accompagnement 40 000 euros</p> <p>Investissement à définir selon les besoins des espaces test</p>
Calendrier	<p>2021 : Mobilisation collectif partenariale et identification actions prioritaires et adaptées au territoire. Mobilisation monde agricole sur transmission</p> <p>2022 : Animation territoriale et lancement premiers projets, accompagnement</p> <p>2023 :</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 4 et 14</p>

Fiche action A40 - Accompagnement des agriculteurs dans le changement des pratiques

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CPIE Seignanx-Adour
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx-Adour
Description de l'action	Il s'agit de mettre en avant les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement auprès des agriculteurs. Il s'agit également d'impulser et d'accompagner la transition
Partenaires	CBE, interstice, ADEAR, ALPAD, Agrobio40, BLE, EHLG, Eco-lieu lacoste
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	AAP « Développement des circuits alimentaires locaux et des projets alimentaires territoriaux
Calendrier	2021 identification des exploitation agricoles engagées dans la transition et la définition des différents accompagnements + premières actions de sensibilisation et de formation 2022-2024 mise en œuvre des appuis techniques et suivis 2025 bilan et perspectives
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 4

Fiche action A41 - Contribution au programme d'actions de préventions des inondations (PAPI)

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Institution Adour
Maître d'œuvre	Institution Adour
Description de l'action	Le territoire de la Communauté de communes se trouve dans un TRI Territoire à Risques importants d'Inondation, il vient d'entamer une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation qui pourra déboucher sur un Plan Actions de Prévention des Inondations donnant droit à des subventions Objectif : mieux gérer collectivement le risque inondation
Partenaires	CAPB, Institution Adour, Syndicats de rivières
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Fonds Barnier pour les aménagements Département
Calendrier	2021 Réflexion sur un PAPI et son portage 2022 Élaboration du programme d'actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 7 et 14

Fiche action A42 - Remise en état des canaux des barthes

Saint-Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	ASA des Barthes
Description de l'action	Afin de limiter les risques d'inondation et d'assainir les terrains agricoles à proximité des barthes de l'Adour, il est prévu un nettoyage / curage des canaux. Aussi appelés esteys, ces canaux font partie du patrimoine naturel de Saint-Barthélemy. L'ASA des Barthes de l'Adour possède le savoir-faire nécessaire à ces travaux.
Partenaires	Pas de partenaire prévu
Coût prévisionnel	Entre 30.000€ et 50.000€
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 7

Fiche action A43 – Préservation et amélioration de la Trame Verte et Bleue du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	<p>La Région Nouvelle-Aquitaine a adopté le 18 décembre 2017 sa stratégie en faveur de la biodiversité, définissant ainsi ses priorités autour de 5 orientations majeures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organiser une gouvernance de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine - éveiller les consciences pour considérer la biodiversité comme un enjeu majeur - mener une action volontariste pour la biodiversité - agir en urgence pour les espèces vulnérables - placer la biodiversité au cœur des politiques régionales. <p>Pour la mise en œuvre d'actions volontaristes, la Région s'est également dotée d'une nouvelle politique de reconquête de la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine avec 4 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer la connaissance et l'appropriation des enjeux liés à la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine - accompagner des projets de « Territoires verts et bleus » - soutenir la mise en œuvre d'actions opérationnelles grâce à un appel à projet annuel ; - accompagner l'innovation et les projets pilotes. <p>La Région souhaite valoriser l'exemplarité des démarches territoriales entreprises par la reconnaissance de « Territoire vert et bleu », à l'instar des « Terres sans pesticide » et des TEPOS « Territoires à énergie positive ». Cette reconnaissance est attribuée aux territoires ayant construit et s'engageant dans un plan d'actions opérationnelles et exemplaire. L'objectif est de reconnaître une douzaine de territoires d'ici 2021, répartis de façon équitable sur l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine, dans le cadre d'un contrat entre la Région et la collectivité porteuse de la démarche.</p> <p>Le plan d'action de la TVB du Seignanx est finalisé en 2021. Après un diagnostic de la trame verte et bleue du Seignanx avec une actualisation de la cartographie et des thématiques traitées (rajout des trames urbaines, agricoles, noire, etc.), le plan d'actions comprend 35 fiches réparties par enjeux (eau, forêt, trame noire, continuités, trame agricole, infrastructures, trame urbaine, acteurs et animation). Certaines actions sont déjà engagées sur le territoire et sont à poursuivre. Les actions à mettre en place sont décrites, ainsi que les partenaires pour y parvenir.</p> <p>Il s'agit pour le territoire de trouver les financements et de poursuivre ou de mettre en application les actions.</p>
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes CPIE Seignanx Partenaires identifiés dans le plan d'actions
Coût prévisionnel	Non défini à ce jour

Plan de financement	Région NA Plan de relance
Calendrier	2021 finalisations du plan d'actions réalisé dans le cadre de l'AMI 2022-2026 mettre en application les actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement des actions Difficultés dans la mise en application des actions Contribution aux indicateurs nationaux 10, 13 et 14

Document provisoire

Fiche action A44 - Création de zones secteurs pour la biodiversité dans le PLUI (trames vertes et bleues)

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Projet inscrit dans le plan d'action Trames Vertes et Bleues

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service urbanisme de la Communauté de communes
Description de l'action	<p>Les objectifs à atteindre pour le climat, l'air et l'énergie peuvent avoir des incidences sur la biodiversité et la trame verte et bleue. Il devient nécessaire de créer des secteurs de préservation de la biodiversité (sans exploitation forestière, sans photovoltaïque, etc.). L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Trame verte et bleue » pour lequel le Seignanx a répondu afin de labelliser le territoire « territoire Trame verte et bleue » permet d'identifier la TVB à inscrire et à préserver</p> <p>Le PLUi devra veiller à adopter une approche intégrée atténuation /adaptation, de manière à concilier des objectifs et mesures dont les effets pourraient sinon s'avérer contradictoires. Par exemple, les mesures adoptées en matière de densification des espaces, selon le contexte et la façon dont elles sont pensées, peuvent générer des effets négatifs en matière de lutte contre l'îlot de chaleur urbain en augmentant les flux de chaleur anthropiques générés par les activités humaines ou bien en augmentant l'effet canyon lié à la morphologie des rues et la hauteur des bâtiments.</p>
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes CPIE Seignanx Associations
Coût prévisionnel	30.000 €
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle-Aquitaine
Calendrier	2021 finalisation du diagnostic réalisé dans le cadre de l'AMI 2021-2026 poursuite des travaux dans le cadre du PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 10, 13 et 14

Fiche action A45 - Actions en faveur de la nature urbaine

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté des Communes du Seignanx
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx Adour Association
Description de l'action	<p>Il s'agit de poursuivre les actions engagées en 2018/2019 dans le cadre du label TEPCV du Seignanx en développant des actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des nichoirs et gîtes- Installer des panneaux « flore remarquable »- Fabriquer et installer des hôtels à insectes à partir de bois issus du territoire- Mettre en place des suivis faune et flore urbaine- Proposer des actions de sensibilisation
Partenaires	CPIE Seignanx Adour Communes du Seignanx Communauté de Communes du Seignanx (services techniques) Prestataires extérieurs
Coût prévisionnel	Estimation totale des investissements : 7000 € (achat des nichoirs / gîtes / panneaux)
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle-Aquitaine
Calendrier	2021 : Installations des premiers nichoirs 2022 : fabrication des hôtels à insectes / installation des gîtes 2023 : mise en place des actions de suivis faune et flore urbaine et des animations
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13

Fiche action A46 - Lutte contre les invasives

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Commune de Tarnos
Description de l'action	Arrachage manuel de la jussie et autres invasives comme le gynérum
Partenaires	Agence de l'Eau Adour Garonne Département des Landes
Coût prévisionnel	20 000 €
Plan de financement	50 % Agence de l'Eau Adour Garonne 30 % Département des Landes
Calendrier	Pour la jussie : travaux en juin-juillet, chaque année Pour le gynérum : modalités à définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : non

Fiche action A47 - Amélioration de la qualité environnementale des Zones d'activités économiques du Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté des Communes du Seignanx
Maître d'œuvre	CPIE Seignanx Adour
Description de l'action	Poursuite de l'intégration environnementale des zones d'activité économique par : 1-La reconstitution ou l'amélioration des corridors écologiques : plantation de haies d'essences locales, végétalisation naturelle des espaces verts plantés 2-Le suivi de la qualité de l'eau : réalisation d'analyses physico-chimiques des eaux des talwegs 3- La lutte contre les espèces invasives : achat et pose de composteurs (herbe de la pampa) 4-Actions ponctuelles d'arrachage d'invasives végétales : pampa, bambous, renouée du japon 5-Lutte contre la pollution lumineuse nocturne
Partenaires	CPIE Seignanx Adour Services techniques Communauté de Communes du Seignanx Prestataires extérieurs : analyse de l'eau / entretien et actions d'arrachages invasives MIFEN
Coût prévisionnel	Estimation totale des investissements : 6000 €
Plan de financement	Communauté de Communes du Seignanx Plan de Relance
Calendrier	Automne hiver 2021 : plantation / analyse qualité de l'eau (basses eaux) / Printemps 2022 : Suivi réussite des plantations / analyse qualité de l'eau (hautes eaux) / suivi plantes invasives / installation composteurs 2023 : Suisvis faune et flore
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13

Fiche action A48 - Restauration écologique du site Barrère : restauration du bassin et re-végétalisation du parking de co-voiturage

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx												
Maître d'œuvre	Commune de Saint-Martin de Seignanx												
Description de l'action	<p>La commune a souhaité, dans le cadre de son projet « Coeur de ville », réalisée une étude de programmation urbaine. Cela a permis d'identifier les besoins, exigences et contraintes à prendre en compte pour le développement de son centre bourg à court, moyen et long terme. Cela s'est traduit par des éléments de programme en matière d'aménagement, de logement, d'équipements publics, de services.</p> <p>Il est ainsi apparu la nécessité de préserver et renforcer la ceinture verte, véritable corridor écologique, présente à la jonction des 2 centres de quartiers. Cette coulée verte qui accueille une zone humide et assure des connexions entre des réservoirs de biodiversité, est altérée par la présence d'un parking.</p> <p>Le projet consiste ainsi à revégétaliser ce parking et à réqualifier l'ensemble du site en réalisant un aménagement paysager qualitatif qui intégrera un bassin de rétention existant aujourd'hui en manque d'entretien et qui nécessite un curage urgent.</p>												
Partenaires	S'agissant d'un projet écologique, la commune a sollicité le partenariat du CPIE. Le projet et le chantier d'aménagement paysager font et feront l'objet d'un travail concerté entre le CPIE, les associations locales (jardins familiaux à proximité), le service jeunesse. Ce travail est animé en lien avec l'architecte paysagiste dont s'est doté la commune.												
Coût prévisionnel	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 40%;">Coût prévisionnel d'opération</th> <th style="text-align: right; width: 60%;">€ HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: left;">Etudes préalables</td> <td style="text-align: right;">5 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">honoraires Moe</td> <td style="text-align: right;">25 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Travaux</td> <td style="text-align: right;">760 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: left;">Aléas/divers</td> <td style="text-align: right;">10 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total opération</td> <td style="text-align: right;">800 000 € HT</td> </tr> </tbody> </table>	Coût prévisionnel d'opération	€ HT	Etudes préalables	5 000	honoraires Moe	25 000	Travaux	760 000	Aléas/divers	10 000	Total opération	800 000 € HT
Coût prévisionnel d'opération	€ HT												
Etudes préalables	5 000												
honoraires Moe	25 000												
Travaux	760 000												
Aléas/divers	10 000												
Total opération	800 000 € HT												
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement, le Département, la CdC Sgx, l'Agence de l'eau (40%).												
Calendrier	<p>Juillet - Décembre 2021 : Etudes Janvier 2022 : curetage du bassin de rétention Février à juin 2022 : travaux et plantation Juillet 2022 : fin des aménagements</p>												
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement Contribution à l'indicateur national 13</p>												

Fiche action A49 - Mise jour et suivi de la charte environnementale du parc d'activités du Seignanx

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service environnement et service développement économique de la Communauté de communes
Description de l'action	Poursuivre les actions engagées pour l'application de la charte en particulier les actions sur l'énergie (maîtrise des approvisionnements) et les transports (maîtrise des nuisances et économie d'énergie) Faire des analyses de la qualité de l'air sur les zones d'activités (ATMO)
Partenaires	CPIE
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 réflexion sur les nouvelles actions à mettre en place avec le Comité Energie-Climat 2021-2025 mise à jour de la charte et suivi avec les acteurs 2022 mise en place d'une station d'analyse mobile de la qualité de l'air avec ATMO
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3, 5, 10, 12 et 13

Fiche action A50 – Organisation des « Faites » de l'éco habitat

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA)
Maître d'œuvre	En 2021 le collectif est constitué des structures suivantes : SCIC Habitat Eco Action, SCIC Interstices, Association A Lundi, le CBE du Seignanx, le CPIE du Seignanx, HJSA et la communauté de commune de la MACS, le cluster ODEYS. Les intervenants prévus en 2021 : Fibois, Odéys, Christine Lecerf (ventilation naturelle), Anna Chavepayre, Sophie Brindel Beth, Samuel Courget ou Luc Floissac, Manuel Moreau, Christophe Mérotto...
Description de l'action	<p>La « Faites » de l'éco habitat est un évènement pour sensibiliser, faire connaître, et présenter les techniques et les ressources permettant de construire ou de rénover en éco habitat c'est-à-dire dans une démarche de développement durable.</p> <p>L'éco-habitat regroupe les techniques de l'éco-construction et de l'éco-rénovation qui représentent de véritables alternatives pour construire et rénover tout en préservant la santé des professionnels qui mettent en œuvre les matériaux, la santé des occupants et plus largement l'environnement.</p> <p>Cet événement organisé depuis 2016, réunit plus de 400 visiteurs chaque année. Ce sont essentiellement des habitants du territoire ayant des projets de construction ou de rénovation mais aussi des citoyens, élus, entreprises intéressés par la thématique.</p> <p>Les deux premières éditions ont été organisées sur le Seignanx à Tarnos (en 2016 et 2017) en 2018 à Pau et en 2019 à Itxassou au Pays Basque. Le collectif d'organisation a programmé volontairement l'événement sur des territoires différents chaque année afin de sensibiliser les habitants au plus proche de chez eux.</p> <p>Ainsi dans les années à venir une prochaine édition sera organisée de nouveau sur le territoire du Seignanx.</p>
Partenaires	Acteurs clés : Chaque année le collectif impliqué dans l'organisation évolue en fonction de la ville où sera située la « faites ». Un noyau dur de structures de l'économie sociale et solidaire réuni dans le Pôle de Coopération Sud Aquitaine est toutefois constitué du CBE du Seignanx, d'Habitat Eco Action, du GEIQ BTP A Lundi, d'Habitat Jeunes Sud Aquitaine, du CPIE du territoire visé et d'agents de collectivité spécialisé dans la thématique. Ainsi lors de la prochaine édition sur le Seignanx la communauté de commune ainsi que la commune d'accueil sera bien évidemment invité à faire partie du collectif d'organisation.
Coût prévisionnel	<u>Budget prévisionnel :</u> 8 800€ => ce budget est modeste grâce à une forte implication d'une soixantaine de bénévoles chaque année.
Plan de financement	Depuis 2019, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine soutient financièrement le projet (à hauteur de 50%). Toutefois le collectif bénéficie de don en nature

	par les collectivités qui accueillent la manifestation (moyens techniques et logistiques, supports de communication). En fonction des ambitions territoriales de l'action des recherches de subvention complémentaires pourraient être effectuées à l'avenir.
Calendrier	L'édition 2020 n'a pas pu être réalisée du fait de la crise sanitaire liée au COVID même si toutefois des temps d'information en OFF ont été organisé en format visio conférence. En période normale la faites de l'éco habitat est organisée annuellement et à l'automne. On espère pouvoir l'organiser en 2021 au mois d'octobre sur la commune de Soustons c'était un choix du collectif puisque la Faites n'avait jamais été organisée sur ce territoire. Comme précisé précédemment dans les années qui suivront cet événement reviendra de nouveau sur le territoire du Seignanx.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11

Fiche action A51 – Développement d'une filière locale pour l'habitat social bas carbone (Filoha)

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA)
Maître d'œuvre	<p><u>Bailleurs sociaux</u> : Le COL, XL Habitat (OPH 40) et Habitat Sud Atlantic ;</p> <p><u>Membres du Pôle de coopération Sud Aquitaine</u> : CBE du Seignanx, Habitat Eco Action,</p> <p><u>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</u>, Filière BTP, Unité Filières vertes Pôle Développement Economique et Environnemental</p> <p><u>Réseaux du bâtiment et de la construction durable</u> Cluster ODÉYS, Nobatek</p> <p><u>Professionnels sensibles/expérimentés sur la thématique</u> : architectes et bureau d'études</p>
Description de l'action	<p>Le projet FILOHA : Filière locale pour l'habitat social bas carbone vise à accompagner les transitions avec une filière verte dans l'habitat social.</p> <p>Suite à une première année d'étude comparative en 2020 sur les différents types de logements sociaux éco-construits en France et sur l'état des filières, une première opération test va être lancée sur le territoire. L'enjeu du projet est de poursuivre ces travaux en 2021-2022 et d'élargir la dynamique afin d'accompagner plus largement cette transition pour construire des logements sociaux en éco habitat sur le Sud Aquitaine.</p> <p>Pour se faire, le projet va suivre les objectifs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Accompagner les opérations test Plusieurs opérations de construction de logement sociaux en éco-habitat vont être lancées par les bailleurs investis dans le projet dont la première se situera sur le Seignanx. 2/ Consolider l'émergence de la filière de professionnels de l'éco-habitat au travers la formation Au travers l'accompagnement des entreprises à la mutation du marché pour répondre aux exigences de l'éco habitat notamment par la mise en place de formations adaptées. 3/ Poursuivre et alimenter l'étude sur d'autres matériaux (bio-sourcés, recyclage ou réemploi) 4/ Ouvrir le projet à de nouveaux acteurs
Partenaires	<p><u>Bailleurs sociaux</u> : Le COL, XL Habitat (OPH 40) et Habitat Sud Atlantic ; D'autres bailleurs sociaux rejoindront le projet, l'union régionale des HLM est particulièrement intéressée.</p> <p>Les bailleurs soutiennent financièrement le projet et s'engagent à tester les procédés sur des opérations de construction. Par ailleurs, ils souhaitent dans un second temps aller plus loin en s'engageant sur des accords cadre auprès des entreprises de la construction.</p>

	<p><u>Membres du Pôle de coopération Sud Aquitaine</u> : CBE du Seignanx, Habitat Eco Action : opérateurs pour coordonner et animer la dynamique mais aussi pour mettre en œuvre les objectifs précités.</p> <p><u>Conseil Régional Nouvelle Aquitaine</u>, Filière BTP, Unité Filières vertes Pôle Développement Economique et Environnemental : soutien financier mais aussi partie prenante en tant que membre du comité de pilotage pour orienter les actions.</p> <p><u>Réseaux du bâtiment et de la construction durable</u> Cluster ODÉYS, Nobatek : membres du comité de pilotage, ressources sur des thématiques spécifiques qui viennent enrichir le projet.</p> <p><u>Professionnels sensibles/expérimentés sur la thématique</u> :Architectes et bureau d'études : membres du comité de pilotage</p> <p>Prochaines étapes : lancement de la première opération test sur le Seignanx, recensement des autres opérations test, travail de recensement et d'information auprès des entreprises du bâtiment, définition du plan de communication, poursuite de l'étude sur d'autres matériaux.</p>
Coût prévisionnel	<p><u>Principaux postes de dépenses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dépenses de personnel 43% (comprenant l'animation, la coordination des formations, et du salaire de la personne en charge du projet), de déplacement 2%, de fonctionnement 7%, prestations de services 47% (comprenant la coordination du projet, des prestations d'ingénierie de formation...). Sur deux ans, le budget prévisionnel du projet est de 196000€ TTC (<i>le CBE n'étant pas assujetti à la TVA</i>). <p>Pour la suite du déploiement on estime à 100000€/an le coût du projet. Des recherches de subventions seront effectuées à partir de 2022 pour assurer le déploiement.</p>
Plan de financement	<p><u>Principaux postes de produits</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Subvention du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (42%) - Autofinancement (12%) - Subvention des bailleurs sociaux (46%) <p>Par ailleurs, les opérations tests solliciteront dans la mesure du possible certaines subventions de soutien aux expérimentations de construction « bas carbone » tel que l'appel à projet Bâtiment du futur par exemple.</p>
Calendrier	L'objectif est de mener le projet sur deux ans 2021 et 2022. Accompagner les transitions pour une filière verte dans l'habitat social est un objectif ambitieux qui ne peut être envisagé qu'avec une perspective à moyen et long terme. C'est pourquoi le projet est positionné sur à minima deux ans afin de consolider le socle de transitions et de dynamiques durables pour les filières vertes en Nouvelle Aquitaine au bénéfice du logement social.
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11</p>

Fiche action A52 - Création d'une plateforme de collecte et de réemploi de matériaux et équipements du BTP

Projet privé d'intérêt intercommunal

Maître d'ouvrage	Les Compagnons Bâtisseurs Nouvelle Aquitaine
Maître d'œuvre	À préciser
Description de l'action	<p>Les Compagnons Bâtisseurs, à l'initiative de ce projet innovant porté avec les quatre intercommunalités du Pays Adour Landes Océanes (Agglomération du Grand Dax, Communautés de communes MACS, Orthe et Arrigans et Seignanx), affichent trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lutter contre la création de déchets dans le secteur du bâtiment, - favoriser le réemploi des matériaux et équipements récupérés par les acteurs de l'action sociale et solidaire, - créer des emplois locaux et travailler à l'insertion professionnelle de personnes éloignées de l'emploi. <p>La plateforme Soli'bât s'inscrit dans les objectifs de l'Etat visant le renforcement du tri, le réemploi et la valorisation des 247 millions de tonnes de déchets produits par le secteur du bâtiment chaque année.</p>
Partenaires	Le projet, reconnu et soutenu par l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes et l'ADEME, bénéficie d'un partenariat avec les principales têtes de réseau du BTP (potentiel de 1 000 entreprises fournisseuses de matériaux) et les acteurs de l'action sociale et solidaire, réemployeurs de ces matériaux qui ne deviendront pas déchets.
Coût prévisionnel	À préciser
Plan de financement	Communauté de communes, ADEME, Région, Département, Pays ALO (projet structurant LEADER)
Calendrier	À préciser
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 11</p>

Fiche action A53 - Rédaction et mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Énergies

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	<p>Identifier le potentiel de méthanisation sur le territoire, en coordination avec la chambre d'agriculture effectuer une étude d'opportunité (inrant/digestat, terrain, porteur de projet).</p> <p>Travailler avec la cartographie du BRGM sur le potentiel géothermique du territoire, favoriser la géothermie sur sonde pour les gros consommateurs d'énergie.</p> <p>Concernant l'éolien, réaliser une cartographie permettant de visualiser les endroits potentiels pour accueillir une ou plusieurs éoliennes. Si favorable, effectuer une étude d'opportunité.</p> <p>Identifier les toitures de tout le Seignanx propices à l'installation de panneaux photovoltaïque et thermique sous la forme d'un cadastre solaire consultable sur demande accompagné du chargé de mission TEPOS.</p>
Partenaires	ADEME REGION AG Carto IGN
Coût prévisionnel	50.000 €
Plan de financement	ADEME
Calendrier	<p>Voir fiches correspondantes pour les actions par commune</p> <p>2021 Crédation d'un groupe technique méthanisation + suivi du projet de ferme houlomotrice porté par la CAPB et la Région</p> <p>2022 améliorations du cadastre solaire + réflexion sur la mise en place d'un groupe éolien</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 3 et 12</p>

Fiche action A54 - Développement de la mobilité électrique auprès des administrés

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Baptêmes de conduite en voiture et vélos électriques Communication sur les bonus écologiques Maillage du territoire en bornes électriques Démonstration d'utilisation et promotion des bornes de recharge publiques
Partenaires	Communes, SYDEC40, ADEME, Association Solutions mobilité
Coût prévisionnel	Plus de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 organisation des baptêmes et animation autour des bornes électriques 2021 animation continue de la démarche
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Fiche action A55 - Rédaction et mise en place d'un Plan de Déplacement d'Administration

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Avoir un référent "déplacements" Promouvoir l'engagement des agents à venir "autrement au travail" par la création d'un réseau Sensibiliser à l'écoconduite Communiquer sur les réseaux urbains existants au cas par cas (calcul d'itinéraire par agent)
Partenaires	Direction de la Communauté de communes, service informatique de la Communauté de communes, direction des communes
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021-2022 Rédaction du plan 2023 Mise en place des actions
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Fiche action A56 - Rénovation énergétique du patrimoine public

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement et services techniques) et communes
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Étendre au Seignanx les actions engagées par Saint Martin de Seignanx et Tarnos suite à leur diagnostic avec le SYDEC,• Changement systématique et suppression des éclairages les plus énergivores,• Gradation des niveaux d'éclairement en fonction des fréquentations des voies de circulation par les véhicules et les piétons,• Extinction dans la mesure du possible (en privilégiant la sécurité) sur des plages variables et/ou nuits soumis toutefois à la décision du Maire qui détient le pouvoir de police en la matière. Réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse.• Assurer les demandes et le suivi des certificats d'économies d'énergie à chaque étapes (diagnostic énergétique, préconisations, travaux...)
Partenaires	SYDEC40 GéoFrance
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Aide SYDEC40 (commune urbaine 25%, commune rurale 55% montant HT) CEE
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A57 - Amélioration de la gestion et de la production de l'énergie du patrimoine public

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes et communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement et services techniques) et communes
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none">• Créer une base de données du patrimoine bâti• Etablir une fiche d'identité par site• Initier un suivi des consommations énergétiques.• Etablir des diagnostics de performance énergétique
Partenaires	SYDEC40
Coût prévisionnel	Plus de 5.000 €
Plan de financement	
Calendrier	Voir fiches-actions Autres actions à suivre
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Fiche action A58 - Analyse des modalités de déplacement des salariés des entreprises du Seignanx

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Une étude sur les besoins d'aires de covoiturage dans la périphérie des zones d'activités sera réalisée. Un accompagnement des entreprises de Saint Martin de Seignanx sera prévu également afin de définir les cadences et arrêts d'une nouvelle ligne de transports en commun en cohérence avec l'offre des réseaux YEGO (Communauté de communes MACS) et Txik Txak (Communauté d'agglomération Pays Basque).
Partenaires	AUDAP, SM du Pays Basque Adour, CAPB
Coût prévisionnel	Plus de 2.000 €
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	2021 réalisation de l'enquête 2022-2025 sensibilisation sur le Plan de Déplacement d'Entreprise et challenge de la mobilité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2, 5 et 12

Fiche action A59 – Réfection de la toiture du gymnase Léo Lagrange

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	SOLIHA
Description de l'action	Projet de renouvellement de la toiture existante devenue vétuste avec 2 objectifs : - amélioration de l'isolation - production d'électricité (projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture)
Partenaires	La structure ENERLANDES porterait le projet de pose et exploitation des panneaux photovoltaïques. Une convention va être signée dans les prochaines semaines.
Coût prévisionnel	Investissement ville : 250 000 euros HT ENERLANDES propose à ce stade une estimation de subvention de 30 000 euros HT sur la pose des panneaux
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ENERLANDES - ADEME - CEE
Calendrier	2 ^e semestre 2021 : lancement de la consultation Travaux ETE 2022 : Travaux Réception des travaux septembre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A60 – Lancement d'un programme de rénovation thermique des bâtiments communaux*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	<p>La ville de Tarnos souhaite lancer un programme de rénovation thermique de ses bâtiments sur plusieurs années.</p> <p>Bâtiments concernés :</p> <ul style="list-style-type: none">Ecole H.Barbusse (Phase 1)Ecole de Musique (Phase 2)Salle M.Thorez (Phase 2)Ecole Jean Mouchet (Phase 2)Ecole F.Concaret (Phase 2)Ecole O.Duboy (Phase2)
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Phase 1 : 55 000 € Phase 2 : non déterminé
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - CEE - SYDEC
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Fiche action A61 – Réalisation d'un plan patrimoine communal

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	<p>La ville de Tarnos souhaite se doter d'un plan patrimoine synonyme d'une stratégie complète et transversale sur tous les aspects et enjeux de la gestion de son patrimoine immobilier.</p> <p>Cette stratégie doit mener la collectivité à :</p> <ul style="list-style-type: none">- connaître finement et exhaustivement son patrimoine immobilier- maîtriser les différents enjeux sur celui-ci pour conserver une bonne performance des actifs- s'engager vers une politique énergétique réussie- identifier les gisements d'économies pour alléger le poids de l'immobilier sur les finances de la collectivité- rationaliser le patrimoine au travers de valorisations ajustées et pertinentes- anticiper et planifier les dépenses d'investissement dans le temps à l'échelle pluriannuelle, venant alimenter le Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI) de la commune.
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	60 000 euros
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - SYDEC
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Fiche action A62 – Remplacement des luminaires de type « boule lumineuse »

SYDEC

Maître d'ouvrage	SYDEC
Maître d'œuvre	SYDEC
Description de l'action	<p>Le SYDEC s'apprête à remplacer 12 000 luminaires de "type boule lumineuse" extrêmement consommatrice d'électricité sur les communes landaises. Cela représente une économie de plus de 300 000 € pour toutes les communes du territoire des Landes.</p> <p>Cette action s'adresse à toutes les communes du Seignanx.</p>
Partenaires	Pas de partenaire
Coût prévisionnel	Au total (Landes) : 15 M d'euros
Plan de financement	Etat : crédits de fonctionnement et DETR SYDEC Communes concernées
Calendrier	2021 – 2024
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A63 - Sensibilisation et incitation des industriels à travailler sur la question de la sobriété et de l'efficacité énergétique

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	CCI40
Maître d'œuvre	CCI40, SPPPI
Description de l'action	Échanger sur les bonnes pratiques existantes à des fins de mutualisation d'actions Organiser une journée de formation par an sur le thème de la sobriété énergétique Former des référents énergie en industrie sur le territoire Réaliser une cartographie de la chaleur fatale
Partenaires	Service environnement et service développement économique de la Communauté de communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	ADEME
Calendrier	2021 fin de l'étude de zone du SPPPI et suites à donner 2022-2025 mise en place du plan de formation de la CCI
Indicateurs d'évaluation proposés	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A64 - Promotion du bio-climatisme et de l'éco-construction et intégration d'objectifs de performance énergétique

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	Service habitat logement de la Communauté de communes
Description de l'action	Charte qualité des opérations neuves d'habitat L'idée est d'intégrer d'un point de vue règlementaire dans le PLUi des objectifs de performance énergétique plus ambitieux sur certaines opérations denses ciblées éventuellement par des OAP sectorielles, des objectifs de performances énergétiques bonifiés lors de rénovation de l'ancien et des objectifs de développement des énergies renouvelables sur des opérations importantes et bien des surfaces commerciales, parkings, ect...
Partenaires	Promoteurs, bailleurs sociaux, communes, ADEME, ANAH
Coût prévisionnel	86 400 € TTC dans le cadre de l'OPAH
Plan de financement	86 400 € TTC dans le cadre de l'OPAH
Calendrier	2020-2022 sensibilisation des acteurs locaux 2024 première construction labellisée 2025 intégration d'un règlement dans le PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A65 - Encouragement et accompagnement à la sobriété énergétique des ménages (DECLICS)

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Animer le Défi DECLICS chaque année : 20 familles réparties en 4 à 5 équipes sur le territoire essayent de réduire leurs consommations d'énergies accompagnées de la Communauté de communes tout un hiver (relevés de compteurs, mise en place de mousseurs, multiprises avec interrupteurs ...) Sensibiliser et amorcer une prise de conscience auprès de la population Faire diminuer la facture énergétique du territoire
Partenaires	CLER, ADEME, la Région, les communes (écoles, centres de loisirs et PIJ)
Coût prévisionnel	8.000 €
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	Tous les ans, d'octobre à mai 2022 étendre le défi aux déchets
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A66 - Alimentation de l'outil CARTO+ du Seignanx

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes et Office de Tourisme du Seignanx
Description de l'action	L'Office de tourisme du Seignanx a créé une cartographie interactive qui s'appuie sur l'outil cartographique contributif openstreetmap et qui recense de nombreuses données sur tout le territoire. Vulgariser l'univers du climat (déplacement, biodiversité) en l'intégrant dans une carte ludique et accessible par tous
Partenaires	Les acteurs gravitant autour des démarches PCAET-TEPOS
Coût prévisionnel	2.000 € par type de données
Plan de financement	ADEME pour les données liées à l'énergie
Calendrier	2021 intégration des bornes de recharge des véhicules électriques et des sites produisant de l'énergie 2022 Intégration des points de vente des produits locaux et biologiques et des lignes de bus
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 5

Fiche action A67 - Création d'un parcours pédagogique énergétique

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Lancée dans la démarche TEPOS depuis 2017, la Communauté de communes est en plein développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie sur son territoire. Très rapidement, elle sera capable de proposer à ses administrés, élus, entreprises etc... un circuit de visite de site produisant des ENR (une centrale photovoltaïque, une installation géothermique, une rénovation complète d'un bâtiment...)
Partenaires	Communes, entreprises du Seignanx, Enerlandes, l'Office de Tourisme
Coût prévisionnel	Moins de 1.000 €
Plan de financement	Communauté de Communes
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A68 - Développement d'actions de sensibilisation à la transition écologique pour favoriser les changements des comportements

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Valoriser et soutenir les démarches de sensibilisation sur l'éco-consommation
Partenaires	Communes, CPIE, CBE, SITCOM, mairies, AMAP, associations pédagogiques
Coût prévisionnel	De 5 000 euros à 10 000 euros
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiche action A69 - Création d'un comité Energie-Climat

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement et techniques de la Communauté de communes
Description de l'action	Dans le cadre du respect de l'obligation d'actualisation du Plan Climat tous les 6 ans, mais aussi d'une démarche d'amélioration continue, il s'agit de mettre en place un suivi collectif et partagé pour les actions du Plan Climat. Créer les outils de suivi manquants et développer un outil d'évaluation de projets puis restituer les résultats. S'engager dans une démarche d'amélioration continue. Tous les acteurs de la transition énergétique seront réunis dans un comité de suivi. L'ensemble des partenaires ayant participé à l'élaboration du PCAET participeront au comité de suivi ainsi que tous les acteurs de la démarches TEPOS. Le comité se réunira une fois par an pour suivre et évaluer de manière les actions du PCAET de manière partagée.
Partenaires	Communes, ADEME, Région, réseau TEPOS
Coût prévisionnel	Moins de 5.000 €
Plan de financement	ADEME
Calendrier	2021 Organisation du Comité et identification des membres 2022 Première réunion du Comité
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1, 2 et 3

Fiche action A70 - Création d'un espace dédié au PCAET sur le site internet de la Communauté de communes

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement et service communication de la Communauté de communes
Description de l'action	Afin d'informer la population et qu'elle puisse interagir sur les sujets énergie/climat avec la collectivité, un espace dédié sera créé sur le site du Seignanx et celui des communes (lorsqu'il existe). Cette mise à disposition permet de faire participer un large public à la démarche et la faire évoluer en cohérence avec les attentes des citoyens
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Moins de 5.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 création de la page internet dédiée 2022 mise en fonctionnement
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux 1 et 2

Fiches-projets

Fiche projet P1 - Construction d'un groupe scolaire

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Non déterminé à ce jour. Consultation à lancer fin 2021.
Description de l'action	<p>Construction d'un second groupe scolaire sur le secteur sud de la commune pour anticiper l'évolution démographique d'Ondres dans les toutes prochaines années et répondre aux contraintes actuelles de circulation/stationnement.</p> <p>Le groupe scolaire existant est situé au centre bourg et comprend une école maternelle de 7 classes et une école élémentaire de 13 classes. Son emplacement génère de gros soucis de circulation et de stationnement (école élémentaire essentiellement).</p> <p>Par opportunité foncière (propriété communale), et au regard du développement de l'habitat, la municipalité a souhaité positionner le futur second groupe scolaire vers le secteur plage de la commune. Ainsi, 150 familles nouvellement domiciliées pourraient profiter de ce nouvel équipement idéalement situé à proximité de la forêt communale, de la plage et d'aménagements sportifs existants.</p> <p>La volonté des élus est de positionner ce projet sur un axe volontariste en matière d'environnement et de développement durable. La labellisation « passivHous » est recherchée.</p>
Partenaires	<p>Programmiste, Maîtrise d'œuvre</p> <p>Partenaires financiers à confirmer : CAF, Région, Département, le Plan de Relance de l'Etat</p> <p>Comité de pilotage : élus, Education nationale, techniciens des différents services concernés, CAF des Landes, SDJES, Département, Région,</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel des travaux estimé sur la base de ratios à 4.200.000 €HT</p> <p>Coût d'études (programmation, Moe, SPS, CT,...) estimé à 1.100.000 €HT</p> <p>Coût total 5.300.000 €HT</p>
Plan de financement	Non défini à ce jour (programmiste non retenu). Les partenaires évoqués ci-avant seront sollicités dès que le coût prévisionnel sera actualisé au travers de l'étude de programmation.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation du programmiste : Juin 2021 - Mission de programmation : été-> mi-oct 2021 - Choix de l'équipe de Maîtrise d'œuvre : fin 2021 - Dépôt PC : 1^{er} Trimestre 2022 - Finalisation DCE : 2^{ème} Trimestre 2022 - Remise des offres entreprises : été 2022 - Démarrage des travaux : septembre 2022 - Ouverture du groupe scolaire : septembre 2024
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P2 - Extension de l'Espace Numérique Solidaire et ouverture d'un centre de documentation

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La Communauté de communes met à disposition depuis deux ans un Espace Numérique Solidaire (ENS), à destination des citoyens du Seignanx éloignés du numérique. De septembre 2019 à février 2020 (avant la crise de Covid-19), l'ENS recevait 60 à 80 personnes par mois.</p> <p>Fort de ce succès, l'ENS nécessite maintenant d'être agrandi. Situé dans une aile du bâtiment de la Communauté de communes, l'ENS bénéficiera de la construction d'une extension.</p> <p>L'extension du bâtiment permettra également l'accès à un centre de documentation.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P3 - Revitalisation des rives de l'Adour

Saint-Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>Les rives de l'Adour de la commune de Saint-Barthélemy, bien entretenues et bordées de maisons d'intérêt patrimonial, offrent au promeneur une vue dégagée sur le fleuve. La piste qui la longe est très appréciée des promeneurs et des cyclistes et sa fréquentation en atteste.</p> <p>La commune souhaiterait profiter des aménités de cette partie du bourg pour le dynamiser. Le projet consisterait à créer un espace de rencontres convivial en extérieur, par exemple autour d'une offre de restauration / de bar éphémère. Cet espace serait l'occasion d'une halte pour les cyclistes et promeneurs, qui leur permettrait de mieux connaître la commune qu'ils ne font aujourd'hui que traverser.</p> <p>Le lieu pour ce projet est identifié : à côté du fronton. Il bénéficie déjà de toilettes publiques, de l'électricité et d'un parking à proximité.</p> <p>L'entreprise de restauration qui proposerait le service serait maître d'œuvre sur le projet (ex : food-truck ou guinguette éphémère).</p>
Partenaires	A identifier
Coût prévisionnel	A estimer (services communaux complémentaires sur cet espace à identifier)
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	Dès que possible
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P4 - Construction de locaux commerciaux et de logements en centre-bourg**Saint-Laurent de Gosse**

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Architecte (pas identifié)
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Laurent de Gosse souhaite revitaliser son centre-bourg, aujourd'hui dépourvu de commerces et de lieux de restauration. Elle y prévoit donc la construction de trois locaux commerciaux.</p> <p>Les activités envisagées, qui correspondent aux besoins des Saint-Laurentins sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Dépôt de paniers AMAP- Dépôt de pain- Dépôt de journaux- Récupération des colis commandés sur internet- Café <p>Des logements sociaux pourront être aménagés à l'étage de ces bâtiments.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P5 - Construction d'un bâtiment et aménagement de l'espace public place SERPA (ilot 3)*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non connu à ce jour
Description de l'action	Bâtiment d'activités associatives – ERP Cœur de Ville Aménagement paysager et aire de jeux
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	2 500 000€
Plan de financement	Budget Ville de Tarnos
Calendrier	2022Désignation maître d'œuvre – conception 2023/2024 Construction 2024/2025 Livraison
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P6 - Aménagement du RDC Grândola à destination d'activités ESS

Tarnos

Maître d'ouvrage	Cbe du Seignanx – Solutions Mobilité – Clavette&Cie- La Locomotive
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour
Description de l'action	<p>En RDC du programme immobilier Grandola, installations d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 pôle Mobilités : atelier d'autoréparation de cycles, recyclages matériel vélos, auto-école sociale, aides à la mobilité, animations pédagogiques mobilités actives <p>1 pôle restauration : bar/restaurant social sous format Entreprises Coopératives Jeunesse</p> <p>1 pôle Culturel associatif : salle de diffusion de spectacles (130 places assises) / lieu de résidences artistiques/expositions</p>
Partenaires	Comité Ouvrier du Logement (maître d'ouvrage du projet immobilier Grandola) – Réseau ESS aquitain – Région Nouvelle Aquitaine- Département des Landes-Communauté de Communes du Seignanx-Ville de Tarnos Pays ALO
Coût prévisionnel	Investissement :355 500
Plan de financement	
Calendrier	2021 – 2022 : Plan de financements investissement 2023 : acquisitions matériels / Installation/mise en service
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P7 - Aménagements consécutifs à l'arrivée de la fibre

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	SYDEC 40
Maître d'œuvre	Selon choix du SYDEC
Description de l'action	La fibre sera mise en place sur l'ensemble du Seignanx d'ici à 2022. Son déploiement nécessite des aménagements (élagage notamment). Ces aménagements ont déjà été réalisés dans les communes de Saint-Martin et Saint-André. Ils sont prévus sur Tarnos et Ondres en 2021-2022.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021-2022 aménagements à Tarnos et Ondres
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P8 - Aménagement d'un terrain de sport non artificialisé

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx
Description de l'action	<p>Avec la prochaine construction sur la commune d'un pôle santé, de logements pour personnes âgées non dépendantes et d'une salle de vie pour les bénéficiaires du CIAS, la commune a l'obligation de réorganiser les stationnements de véhicules à proximité de ces bâtiments en redéfinissant les stationnements proches existants et en créant un nouvel espace de stationnement sur le terrain de sport utilisé par l'école et par la population.</p> <p>En contrepartie, un nouveau terrain de sport doit être proposé aux utilisateurs scolaires et à tous les autres publics, en lisière de l'Arborétum, à deux pas de l'école, des locaux périscolaires et de la Mosaïque.</p> <p>Le terrassement qui sera nécessaire pour réaliser le terrain devra aussi permettre son utilisation comme théâtre de verdure par un étagement. Le traitement du terrain pour le rendre praticable en toutes saisons devra autoriser son utilisation par des associations communales telles que le kickboxing, la chorale, la gymnastique, le yoga.</p>
Partenaires	Enseignants Conseil des jeunes Directrice du Centre de Loisirs Présidentes et Présidents des associations potentiellement utilisatrices de ce terrain non artificialisé. Services techniques communaux
Coût prévisionnel	Estimation commune : 50 000 €
Plan de financement	Commune FEC DETR CAF (Centre de Loisir) Plan de relance
Calendrier	Rentrée scolaire de septembre 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P9 - Construction d'un « Préau » pour la vie associative*Saint-André de Seignanx*

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-André de Seignanx
Description de l'action	Certaines associations de la Commune sont contraintes, lors de la préparation de repas, de s'installer à l'extérieur de la cuisine de la salle La Mosaïque, lieu de rassemblements festifs de la Commune. La Commune souhaite sécuriser et officialiser un espace semi-fermé et couvert dédié à ces préparations de cuisine, à proximité de cette salle. Ce « préau » devra être couvert et pouvoir se fermer ou rester ouvert sur ses côtés. Il doit permettre d'utiliser des équipements de cuisine dont l'usage est interdit dans la cuisine de la salle La Mosaïque. Des bénévoles, sous la forme d'un « chantier village », déjà expérimenté lors de la construction de la Maison de la Nature communale seront invités à participer à la construction dans une démarche de cohésion sociale. L'utilisation d'éco-matériaux sera privilégiée pour la construction de ce préau Les Présidentes et les Présidents des associations utilisatrices de la Mosaïque seront associés à la réflexion ainsi qu'à la définition du projet.
Partenaires	Associations utilisatrices de l'espace extérieur de la Mosaïque Bénévoles pour la construction Architecte pour la réalisation des plans du projet CBE éco-matériaux
Coût prévisionnel	Estimation Mairie : entre 30 000 et 45 000€
Plan de financement	Commune FEC DETR Plan de relance
Calendrier	Travaux et mise à disposition en 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet p10 - Achat de gradins

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes du Seignanx
Description de l'action	<p>La Communauté de communes organise 13 à 14 spectacles répartis sur l'ensemble de son territoire pendant l'année.</p> <p>La saison culturelle du Seignanx se clôture depuis 1998 par le FestiMai, festival lors duquel 9 spectacles sont organisés. Les disciplines sont variées (musique, théâtre, cirque, mime, ...) et s'adressent à tous les publics.</p> <p>Afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions, des gradins sont loués chaque année et livrés par semi-remorque.</p> <p>Afin d'améliorer le bilan environnemental de ces événements et en simplifier la logistique, l'acquisition de gradins est envisagée par la Communauté de communes. Cette acquisition pourrait être mutualisée avec une autre collectivité.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P11 - Crédation d'un équipement aquatique intercommunal

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La prise de compétence par la communauté de communes de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » a eu lieu en juin 2019.</p> <p>Le bureau d'études ADOC a été missionné pour une :</p> <ul style="list-style-type: none">- Etude d'opportunité d'un équipement aquatique sur le territoire du Seignanx- Etude de faisabilité d'un équipement aquatique sur le territoire du Seignanx <p>Ces 2 études aboutissent à 3 scénarii associant, pour des superficies différentes, une offre couverte, une offre extérieure et une offre bien-être.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Variable selon le scenario retenu
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P12 - Sécurisation et aménagements de liaisons douces*Biarrotte*

Maître d'ouvrage	Commune de Biarrotte et/ou Département des Landes
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Amélioration des déplacements dans le village : Permettre la circulation douce en toute sécurité entre les zones de quartier et le centre bourg
Partenaires	Au stade de projet
Coût prévisionnel	Devis estimatif Direction Aménagement des LANDES UT SOUSTONS : 300 000 € à 350 000 €
Plan de financement	DETR, FEC, amendes de police
Calendrier	Suivant possibilité de financement,
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P13 – Aménagement de parkings relais et de parkings de covoitage

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Pour favoriser la multimodalité et faciliter les déplacements sur le territoire, la Communauté de commune souhaite créer des parkings relais. Des parkings de covoitage pourront quant à eux permettre d'aller à l'encontre de l'usage individuel de la voiture, sur des trajets ponctuels mais aussi quotidiens (domicile-travail).
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P14- Développement de Rézo-Pouce comme moyen de déplacement à part entière

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Communauté de communes (service environnement)
Description de l'action	Rézo Pouce est le premier réseau d'autostop organisé de France. Il repose sur l'entraide et la convivialité. La Communauté de communes y a adhéré en 2017 puis a installé le Rézo en juin 2018. Ce projet s'inscrit dans une démarche écocitoyenne dans un territoire de péri-urbain à rural, très proche d'une communauté d'agglomération avec des transports en communs limités et un trafic engorgé.
Partenaires	Communes, SCIC Rézo-Pouce, Communauté de communes de la MACS, entreprises, associations
Coût prévisionnel	Selon les projets
Plan de financement	Communauté de communes ADEME
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P15 – Aménagement d'une aire touristique à Saint-Barthélemy

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques) Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	Bureau d'étude IMS
Description de l'action	La commune de Saint-Barthélemy dispose de nombreux atouts qui pourraient en faire un lieu de passage touristique : canaux des barthes, rives de l'Adour, patrimoine bâti. Une aire touristique permettrait d'encourager et de faciliter la venue de visiteurs et ainsi de dynamiser le centre-bourg.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P16 - Aménagement d'un parvis place SERPA

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini à ce jour
Description de l'action	Au cœur du centre-ville de Tarnos, en prolongement du programme immobilier Grândola (111 logements R+5 -accession sociale + locatif social) création d'un parvis public intégrant une séquence de voie publique (Rue de la Palibe). Objectif de création d'un lien physique ouvert en priorité aux mobilités actives, entre le programme immobilier et le jardin public du centre-ville + la Médiathèque Municipale Les Temps Modernes, la station Tram'bus Mairie de Tarnos. Surface à traiter : 2 300m ²
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Estimation 331 000 €HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022 : désignation Maîtrise d'œuvre 2022 : études préliminaires-esquisse-AVP-PRO 2023 : DCE-Appel d'offres travaux- Travaux livraison fin 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P17 - Aménagements liés aux mobilités

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour. Nécessité de recourir à une Moe privée pour les études (déplacements, stratégie de mobilité, urbanisme associé,...) et le suivi des travaux ultérieurs en lien avec SMPBA et CD40.
Description de l'action	L'arrivée de Chronoplus sur la Commune en 2022 va insuffler une première évolution en matière de déplacements et de mobilité. L'objectif pour la commune est d'associer le développement de son urbanisation au déploiement de nouveaux modes de déplacements (vélo, piéton, bus) plus adaptés au caractère péri-urbain que commence à prendre la commune d'Ondres. L'apaisement des circulations et la réduction de la place de la voiture en centre-bourg seront des objectifs pour favoriser le report modal sur les axes structurants de la commune (RD26 et RD810 notamment).
Partenaires	CD40, SMPBA et SYDEC doivent être associés pour porter l'ensemble des sujets de voirie, réseaux et transport. Des partenariats financiers seront également à finaliser selon les niveaux d'investissement nécessaires.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : Études (diagnostic, études circulation) : 30.000 €HT Maîtrise d'œuvre : de 150.000 €HT à 200.000 €HT Travaux : à définir selon résultat des études
Plan de financement	Projet ne pouvant être financé à 100% par la Commune donc en attente d'éligibilité et de confirmation des prix (audit/diagnostic)
Calendrier	Etudes en 2022 et travaux à planifier sur plusieurs années (2022/2025) selon les niveaux d'investissement.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P18 - Aménagements liés aux mobilités

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Non désigné à ce jour.
Description de l'action	Dans la suite de l'adhésion de la commune au Syndicat des Mobilités, Saint-Martin de Seignanx souhaite prendre en compte la problématique d'aménagements d'arrêts normalisés sur les voies faisant l'objet de desserte par lignes régulières, transport scolaire et navette des plages.
Partenaires	À définir
Coût prévisionnel	Estimation du projet : Études (diagnostic, études circulation) : 30.000 €HT Maîtrise d'œuvre : de 150.000 €HT à 200.000 €HT Travaux : à définir selon résultat des études
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P19 - Réhabilitation du lavoir communal

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint André de Seignanx
Maître d'œuvre	Commune de Saint André de Seignanx C P I E Seignanx Adour
Description de l'action	<p>Le lavoir fait partie intégrante du patrimoine de la commune. Jusque dans les années 1950, le lavoir remplissait sa fonction auprès de nombreux Andrésiens et Andrésiennes.</p> <p>Il est alimenté par un ruisseau. Il n'est pas couvert.</p> <p>L'ambition est de réhabiliter le lavoir, de rétablir les fonctions hydrauliques tout en maintenant ses fonctions écologiques, de protéger le bassin des chutes de feuilles et de branches et d'en faire un lieu vraiment reconnu du patrimoine communal.</p> <p>Un travail sera mené avec le CPIE du Seignanx, avec le Syndicat de Rivières côte sud et avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.</p> <p>L'utilisation d'éco matériaux sera privilégiée dans le chantier.</p> <p>Une information sera faite par des panneaux présentant le lavoir avant et après réhabilitation.</p> <p>Cette réhabilitation alimentera la cohésion du village.</p> <p>Les travaux seront réalisés avec la prise en compte de la biodiversité présente dans le lavoir (amphibiens, insectes, etc.)</p>
Partenaires	<p>Syndicat de Rivières Côte Sud</p> <p>Le CPIE du Seignanx</p> <p>Le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx</p> <p>Le CAUE</p> <p>L'association sportive et culturelle pour le parcours photo</p> <p>Les Services techniques de la commune</p> <p>Les Anciens du village pour la mémoire du lavoir</p>
Coût prévisionnel	Evaluation par la Mairie : 40 000€
Plan de financement	<p>Commune</p> <p>Fonds d'Equipement des Communes</p> <p>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</p> <p>Département des Landes</p> <p>Plan de Relance</p> <p>Association des lavoirs landais</p>
Calendrier	<p>2022 (février-mai) : diagnostic écologique préalable (insectes et amphibiens)</p> <p>Hiver 2022-2023 : réalisation des travaux</p> <p>2023 : Réalisation d'un panneau de présentation / Présentation du lavoir à l'occasion des Journées du Patrimoine en septembre 2023.</p> <p>Cette présentation trouverait sa place au cœur d'un parcours associant le lavoir, le verger voisin, la cloche faisant l'objet d'un classement aux monuments historiques, l'église et l'histoire qui lie la commune et la famille Napoléonienne à travers la vie du Comte d'Orx dont la tombe est dans le cimetière communal.</p> <p>2023 / 2024 : Réalisation d'actions de sensibilisation à la biodiversité urbaine</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P20 – Aménagement de sentiers pédestres

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes (services techniques)
Maître d'œuvre	CPIE
Description de l'action	Le Seignanx dispose d'une nature riche et diverse qui constitue un atout d'intérêt touristique. La Communauté de communes souhaite aménager des sentiers pédestres afin de permettre aux habitants d'en profiter dans un cadre de loisir. Ces sentiers pourraient aussi permettre de développer la mobilité active dans le cadre de déplacements quotidiens.
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Entretien courant : 8.000 € / an Ce montant peut varier (2021 : 30.000 €)
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P21 - Réhabilitation de sentiers pédestres

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Laurent de Gosse dispose d'un patrimoine naturel riche qu'elle souhaite valoriser, à l'intention de ses habitants mais aussi en vue d'y attirer des visiteurs. La proximité du GR 8 représente en effet l'opportunité de faire connaître la commune des randonneurs et ainsi de contribuer à la vie de son centre-bourg.</p> <p>L'un de ces sentiers pédestres permettrait notamment, une fois réhabilité, de profiter d'un point de vue sur les paysages locaux.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P22 - Réhabilitation des ponts des canaux des barthes

Saint Barthélemy

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Aussi appelés esteys, les canaux des barthes font partie du patrimoine naturel de Saint-Barthélémy. Ils sont enjambés par des ponts en maçonnerie du XXème siècle, empruntés par les randonneurs. La réhabilitation de ces ponts, aujourd'hui en mauvais état, a un intérêt patrimonial et touristique important pour la commune.
Partenaires	Fondation du patrimoine
Coût prévisionnel	A estimer
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	A partir de 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P23 - Construction de logements

Biarrotte

Maître d'ouvrage	Inconnu à ce jour, un opérateur social de préférence (XLHABITAT, LE COL, HSA,)
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Réalisation d'un 2 ^{ème} lotissement sur la commune pour accueillir des populations nouvelles. 15 à 20 lots viabilisés Parcelles C 355, C358, C359, C144, C070 Surface totale : 13 888 m ² Zone : AUhf
Partenaires	Le propriétaire du foncier qui est prêt à vendre à un opérateur social. Opération en attente du PLUI et Permis d'aménager soumis à la décision du Conseil Municipal
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Fin mandat 2020-2026, début 2026-2032
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P24 - Réhabilitation du château de Castillon en logement sociaux

Tarnos

Maître d'ouvrage	Le Comité Ouvrier du Logement
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Réhabilitation du château de Castillon en logements sociaux
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2022/2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P25 – Construction d'une résidence intergénérationnelle

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx / XL Habitat
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La nécessité de construire de nouveaux « modes d'habiter » pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées est apparue ces dernières années dans le débat public. Une approche plus inclusive de la société passe par le développement d'une offre d'habitat intermédiaire pouvant mieux contribuer au bien-vieillir ou au bien-vivre des populations concernées.</p> <p>C'est dans ce contexte que la Commune de Saint Martin de Seignanx a engagé un programme de résidence intergénérationnelle, au sein de laquelle elle souhaite intégrer le déploiement d'un projet d'habitat inclusif en faveur des personnes handicapées actives ou retraitées et des personnes âgées en risque d'isolement social.</p> <p>Son objectif est de regrouper dans un même ensemble immobilier des catégories de publics pouvant s'entraider. Les ambitions d'un tel projet sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser le lien social et les liens intergénérationnels• Accompagner l'autonomie de personnes en situation de handicap• Lutter contre l'isolement des personnes âgées• Améliorer les relations de voisinage et encourager le mieux vivre ensemble• Promouvoir une dynamique collective pour favoriser la convivialité et l'entraide. <p>En fin d'année 2020 la commune a répondu à un appel à candidature du Conseil Départemental des Landes pour le soutien au déploiement de l'habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie. Il est envisagé :</p> <ul style="list-style-type: none">• 30 logements : 6 logements pour des personnes âgées (PA) en perte d'autonomie et/ou en risque d'isolement social, 6 logements pour des personnes en situation de handicap (PSH), 3 à 6 logements destinés à des jeunes de moins de 30 ans et 12 à 15 logements en accession sociale à la propriété ;• Des espaces communs : une salle commune de minimum 50m2, 1 ou 2 bureaux, 1 infirmerie et une buanderie ;• L'emploi d'un animateur (0.75 ETP) pour aider les habitants dans la construction du projet commun et pour le faire vivre ;• Une implantation centrale proche des services et des commerces, ce projet s'inscrit dans le projet d'aménagement global du cœur de ville de Saint Martin. <p>Le projet a reçu un avis favorable du CD 40 au titre de l'habitat inclusif.</p> <p>Pour mener à bien ce projet, la commune de Saint Martin de Seignanx possède un terrain d'environ 1 350 m2 en plein cœur de bourg, à</p>

	<p>proximité directe du CIAS, de la maison de retraite et des équipements publics.</p> <p>Elle a sollicité XL Habitat, à qui elle cédera le foncier, afin de porter la maîtrise d'Ouvrage de l'opération. Ainsi l'opération relève d'un projet de construction de logement social.</p> <p>A ce titre, il bénéficiera des financements usuels associés (prêt Caisse des Dépôts et Consignations, subventions communauté de communes du Seignanx, Conseil Départemental des Landes ...). La part calculée du foncier dédiée à l'habitat inclusif resterait à la charge de la commune.</p> <p>La particularité de cette opération permettra de mobiliser des financements spécifiques, en particulier auprès des CARSAT et des caisses de retraite complémentaires.</p> <p>Afin d'assurer un suivi fort pour entretenir la dynamique « communautaire » et la vie sociale, les espaces communs seraient rétrocédés à la commune et rentreraient dans le patrimoine communal. La gestion de ces services sera assurée par le CIAS, leur entretien ainsi que les espaces verts de la résidence par les services communaux.</p>
Partenaires	<p>La commune pilote ce dossier sur lequel elle assure la coordination. Dans la partie opérationnelle elle interviendra avec ses propres services dans le fonctionnement pour la gestion et l'entretien des espaces communs.</p> <p>Autres partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • XL Habitat pour la réalisation et la gestion locative de la résidence, • le CIAS du Seignanx pour l'attribution des logements, la gestion de l'infirmerie et l'accompagnement individuel des personnes âgées, • L'ESAT / Foyer Espérance de St Martin de Seignanx pour l'animation du lieu, la coordination des ressources locales (bénévoles, associations...) et le lien avec les autres locataires et l'accompagnement individuel des personnes en situation de handicap.
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40 / CARSAT / ARS / Caisse des dépôts et consignations
Calendrier	Fin des travaux envisagée fin 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Etat d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P26 - Mise en accessibilité PMR de l'étage de la mairie

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La mairie de Saint-Laurent de Gosse est configurée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des petites salles au rez-de-chaussée, servant de bureau et ponctuellement utilisés par les associations locales- Une salle principale à l'étage, utilisée notamment pour les mariages <p>L'accès à la salle principale est aujourd'hui impossible pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Afin de résoudre problème, la mairie souhaite faire installer un ascenseur. Une étude a déjà été menée dans ce sens par le CAUE des Landes. L'exiguïté des lieux ne permettrait a priori pas cette option mais des études complémentaires pourront être menées. Une alternative à cette option serait la construction d'une salle de plain-pied.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P27 - Construction d'un local technique communal

Saint-Laurent de Gosse

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	Architecte (à identifier)
Description de l'action	<p>L'agent technique communal ne dispose pas de local technique à proprement parler. Il utilise un simple établi et un local de rangement.</p> <p>Les besoins d'entretien de la commune de Saint-Laurent de Gosse et le souhait de garantir de bonnes conditions de travail à son agent technique rendent nécessaire la construction d'un véritable local technique communal. Ce bâtiment d'environ 130m² disposerait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'un stationnement pour le tracteur-tondeuse et le camion remorque de la commune- D'une douche- D'un petit bureau <p>Le toit de ce local technique communal pourrait être équipé de panneaux solaires photovoltaïques.</p>
Partenaires	En cours d'étude
Coût prévisionnel	À estimer
Plan de financement	Commune DETR Plan de relance
Calendrier	Fin 2021-2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P28 - Crédation d'un atelier services techniques

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	À définir
Description de l'action	<p>Le développement des services techniques nécessite la création d'un atelier dédié à l'activité des agents techniques polyvalents. Actuellement les services techniques occupent un bâtiment vétuste et hors normes (pas d'accès au réseau d'eau potable) mis à disposition par la commune de Saint-Martin de Seignanx. Cette ancienne habitation est vouée à la démolition et peu adaptée à l'activité.</p> <p>L'atelier des services techniques devra répondre aux besoins visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectif maximal de 10 agents dont 5 agents à temps plein et 5 agents saisonniers pour la période de mai à septembre - 1 pôle Espaces verts/ voirie et 1 pôle Bâtiment - 1 chef d'équipe Espaces verts/voirie et 1 chef d'équipe Bâtiment. Le chef d'équipe Espaces verts/voirie serait également chef d'atelier. - Un bâtiment de 190m² de surface utile pour l'accueil de 10 agents sur un terrain de 1000m² pour l'aménagement extérieur du bâtiment de 680m² (annexes bâties, aménagement abrité pour véhicules et zone extérieure de stockage et lavage) - Le bâtiment répondrait à l'organisation suivante : <ul style="list-style-type: none"> • Des bureaux et locaux du personnel : 60m² • Les ateliers abritant le garage et les locaux Espaces verts et Bâtiments : 75m² • Le stockage : 55m² • Les aménagements extérieurs : 680m²
Partenaires	À définir
Coût prévisionnel	À définir
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P29 – Construction d'un Centre Technique Municipal

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>L'actuel CTM est vétuste et n'est plus en conformité pour assurer les différentes tâches en sécurité. Il ne répond plus à un fonctionnement optimal des services concernés. De plus, la relocalisation des activités de l'actuel CTM et de la logistique est impérative compte-tenu de la nécessité de libération de ces emprises en vue des futurs projets urbains dans le cœur de ville.</p> <p>Cette opération vise donc :</p> <ul style="list-style-type: none">• A offrir de meilleures conditions de travail pour le personnel communal,• A favoriser les synergies entre services au travers du regroupement des différents stocks sur un site unique,• A optimiser et mutualiser certains besoins et activités aujourd'hui disséminées sur le territoire communal. <p>La commune souhaite donc construire un Centre Technique Municipal (CTM) en lien avec le futur centre Technique Intercommunal (CTI), ainsi que dans un 2^{ème} temps la construction d'un bâtiment de stockage/magasin général. La partie mutualisation est en cours de discussion avec la communauté de communes du Seignanx.</p> <p>Les objectifs de cette opération sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• De construire, sur un terrain mutualisé, un nouvel équipement, plus moderne et fonctionnel, qui permettra de répondre aux besoins et aux normes actuelles, de chacune des collectivités,• De libérer l'emprise de l'actuel CTM, ainsi que le bâtiment occupé par le CTI, afin de permettre la réalisation de la première phase opérationnelle du projet « Cœur de vie »,• De permettre le regroupement de plusieurs zones de d'entrepôt ou stockage aujourd'hui disséminés dans la ville. <p>L'objectif est de permettre le regroupement en un même lieu, des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Centre Technique Municipal qui accueille sur un bâtiment, les ateliers de la régie bâtiment, voirie, espace vert, environnement et divers espaces de stockage,• Le futur Centre Technique Intercommunal, devant accueillir les ateliers de la régie bâtiment et voirie /espace vert, divers espaces de stockage, ainsi qu'une partie du matériel du futur parc aquatique,• Le local de la Maison Dibos (route Océane) qui stocke le matériel pour l'évènementiel, les écoles...• Les Archives municipales situées dans une annexe de la mairie. <p>La partie communale se composera de bâti neuf pour 505 m² et</p>

	<p>d'aménagements extérieurs pour 1 026 m². La seconde partie du projet se composera de bâti nouveau avec 135 m² destiné aux archives et 185 m² pour le magasin.</p> <p>Le projet se fera en deux phases opérationnelles. La première concernera la réalisation des centres techniques, la seconde la réalisation d'un bâtiment « magasin général » comprenant espaces de stockage et archives.</p> <p>Le site retenu pour la réalisation de cette opération est situé route Océane secteur Mirande, entre le site sportif Goni et la caserne des pompiers. Cette emprise foncière se trouve à la sortie de ville et est déjà en partie propriété foncière de la commune. Elle regroupera à terme la caserne des pompiers (existante), un centre technique Départemental (UTD en cours de réalisation), le CTM, et le CTi si la mutualisation répond aux objectifs de chaque partie.</p>
Partenaires	Communauté de communes du Seignanx
Coût prévisionnel	En cours de définition
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40
Calendrier	Fin des travaux courant 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Etat d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P30 - Développement de la démarche alimentaire territoriale Sud Landes et Pays Basque sur le Seignanx

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	CBE Seignanx
Maître d'œuvre	CBE Seignanx
Description de l'action	<p>Contexte : Le CBE Seignanx anime depuis 2016 une démarche alimentaire de territoire sur le bassin de vie Sud des Landes et le Pays-Basque portée en coopération avec des acteurs de l'ESS : CPIE Seignanx-Adour, SCIC EOLE, SCIC légumes pro... et des collectivités locales.</p> <p>Reconnu Projet alimentaire Territorial par l'état, ce projet vise à contribuer directement à la transition agricole et alimentaire du territoire, à soutenir une agriculture locale et durable et offrir une alimentation de qualité au plus grand nombre.</p> <p>Pour ce faire, le collectif d'acteurs (acteurs ESS et collectivités locales, particulièrement sur le Seignanx) s'attache à développer depuis 2015, les circuits alimentaires et agricoles locaux en agissant à la fois sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la structuration de filières agricoles de proximité et durables, particulièrement avec des restaurants collectifs engagés 7200 repas jours, et une légumerie travaillant avec un tissu de producteurs locaux. - La sensibilisation des publics à une alimentation locale et durable - Le soutien à la création d'activités agricoles nourricières et durables. <p>Projet : Dans ce cadre, le projet est d'appuyer le développement de filières agricoles locales et durable par la mise en place d'une démarche qualité et l'appui à la structuration de la filière maraîchère locale.</p> <p>Le plan d'action 2021-2022, vise la mise en place de deux actions prioritaires pour la structuration de filières de proximité et durable : la mise en place d'une démarche qualité mobilisant l'ensemble des parties prenantes et le développement de la filière maraîchère locale par l'appui aux installations et le projet d'extension de la légumerie légumes pro, maillon entre maraîchers locaux et restauration collective.</p> <p>Précisions sur la démarche qualité : Afin de poursuivre le déploiement du projet alimentaire, il a été validé en comité de pilotage 2020 et 2021 du PAT Sud Landes – Pays basque, le développement d'une démarche qualité comme outil d'animation et de structuration de filières alimentaires de proximité et durable.</p> <p>Elle vise à valoriser des pratiques de productions agricoles et d'approvisionnement de la restauration collective d'intérêts territorial, environnemental et alimentaire, et leur amélioration.</p> <p>Elle participera au soutien d'une agriculture locale diversifiée et durable particulièrement sur le Seignanx, à faire levier vers l'amélioration des pratiques et à renforcer le lien restaurant collectif/producteur et producteur/consommateur. Il s'agira de valoriser à travers des outils structurants, des temps de communication et une animation, l'engagement et le travail quotidien des restaurants et des agriculteurs pour une alimentation de qualité et de faciliter l'information des convives.</p>

	<p>Ainsi, elle permettra d'engager avec des producteurs locaux un travail concret sur les pratiques agricoles écologiques et leur valorisation (aller vers une labellisation de sa production, travailler en agriculture biologique, agir pour la biodiversité sur son exploitation...).</p> <p><u>Précision : l'appui à la filière maraîchère locale :</u></p> <p>La demande croissante de la restauration collective de travailler sur une gamme locale et issue de filière biologiques, ainsi que les attentes des producteurs locaux en matière de débouchés planifiés et à un prix juste, font de la SCIC légumes pro, légumerie en 4eme gamme, un maillon essentiel entre offre et demande de produits locaux. Légumes pro travaille aujourd'hui avec 19 fermes maraîchères locales dont 5 maraîchers du Seignanx, dont deux sont en installations. Elle participe au développement de la filière maraîchère locale en apportant des débouchés aux fermes et par la planification de cultures, vers la restauration collective.</p> <p>Ainsi, afin de soutenir les fermes maraîchères locales et répondre aux besoins croissants, la SCIC légumes pro, acteur du PAT et située à Lahonce (64), mène en 2021 une étude pour la réalisation d'une extension de son activité et déménagement de son outils de production et de commercialisation. Lancée en 2021, cette étude permettra de donner les pistes d'action pour renforcer et soutenir la filière maraîchère et approvisionner la restauration collective (Ville de Tarnos, communes du Seignanx, SCIC Eole à Tarnos...) et identifier un site de production (Pays basque ou Seignanx).</p>
Partenaires	CPIE Seignanx-Adour, SCIC Eole-restaurant solidaire, Cuisine centrale de Tarnos, ferme solidaire Lacoste, SCIC légumes pro, Ferme maraîchères locales concernées et acteurs institutionnels concernés.
Coût prévisionnel	<p><u>Démarche qualité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - animation de la démarche qualité auprès du monde agricole et parties prenantes - Mise en place d'outils de communication dédiée au Seignanx et valorisation pratiques agricoles d'intérêt territorial. <p><u>Appui structuration filière maraîchère locale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -projet filière maraîchère - légumerie : à définir, en étude
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Démarche qualité : mai 2021</p> <p>2021 : Mobilisation partenaires agricoles et institutionnels, création cadre de référence.</p> <p>2022 : Mobilisation producteur/ fournisseurs « test » locaux par le CBE, Finalisation des outils et signature collective de la charte</p> <p>2023... : Animation territoriale de la démarche et développement : suivi et mise à jour annuel</p> <p>Appui structuration filière maraîchère :</p> <ul style="list-style-type: none"> -2021 : étude développement activité légumerie –circuit-court avec maraîchers locaux. -2022 : besoins et actions à identifier
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P31 - Développement des activités de l'Eco-lieu Lacoste

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx
Maître d'œuvre	Indéfini à date Comité de bassin d'emploi
Description du projet	<p>Contexte :</p> <p>L'Eco-lieu Lacoste est un projet de ferme urbaine en cœur de ville de Tarnos, de 10 hectares dédiés aux enjeux de transition écologique et solidaire. Il est porté par un ensemble de partenaires locaux et s'inscrit dans les objectifs de la démarche alimentaire de territoire Sud landes et Pays basque (fiche dédiée) qui vise à favoriser une alimentation et une agriculture locale, durable et solidaire.</p> <p>De ce projet est née en 2020, la ferme solidaire de l'Eco-lieu Lacoste, atelier chantier d'insertion en maraîchage biologique sur 2,5 hectares. (voir fiche projet dédiée).</p> <p>Le projet :</p> <p>Déployer le projet d'Eco-lieu Lacoste par la structuration d'un volet « participation citoyenne » et le développement d'activités agricoles et alimentaires nouvelles, complémentaires et coordonnées avec la Ferme solidaire (voir fiche dédiée),</p> <p>En effet, le projet Eco-lieu Lacoste, représente une opportunité de sensibiliser et de mobiliser largement les publics sur les thématiques de l'alimentation et d'une agriculture locale et durable. Ainsi, la mise en place d'une coordination dédiée au volet « participation citoyenne » permettrait de jouer ce rôle au travers d'une sensibilisation, d'une animation et d'activités co-construites avec les habitant.e.s et rayonnant sur le territoire.</p> <p>Par ailleurs et de manière coordonnée, il s'agit de développer l'écolieu par de nouvelles activités agricoles /alimentaires sur site : activités citoyennes à co-construire (ex : jardin partagés...) et activités agricoles nourricières répondant aux enjeux territoriaux, en lien avec les activités de la ferme solidaire et la démarche alimentaire de territoire (ex : favoriser le test agricole, voir fiche dédiée). Ces projets sont actuellement à l'étude.</p>
Partenaires	Association Ferme solidaire Eco-lieu Lacoste – Mairie de Tarnos – SCIC Interstices
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Animateur de l'activité « Participation citoyenne » et coordination entre les activités. - Soutien à la création d'autres activités agricoles/alimentaires (investissements matériel, viabilisation terrain et pérennisation des activités)
Plan de financement	Indéfini à date
Calendrier	Selon financements
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P32 - Aménagement d'un verger aux environs du lavoir communal

Saint-André de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune Saint-André-de-Seignanx
Maître d'œuvre	Commune Saint-André-de-Seignanx CPIE Seignanx Adour
Description de l'action	<p>Il s'agit de valoriser un terrain situé à proximité du lavoir communal, par la plantation d'arbres fruitiers qui permettraient de valoriser l'engagement au titre des villages fleuris, d'opérer une mise en valeur conjointe du lavoir et du verger, de sensibiliser la population à la notion de circuits courts par l'accès à la collecte libre de fruits.</p> <p>Les lieux seraient visités par les scolaires et par le public qui disposeraient de la présentation des essences et des variétés plantées.</p> <p>Le CPIE Seignanx Adour accompagnera la recherche de variétés anciennes. Utilisation de la marque « végétal local »</p> <p>Prise en compte de la présence d'orchidées sauvages et sensibilisation des habitants, des élus et des services techniques</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none">▪ CPIE Seignanx Adour▪ Conservatoire Végétal Régional d'Aquitaine▪ Services techniques (commune Saint-André-de-Seignanx ou Communauté de Communes du Seignanx)
Coût prévisionnel	Estimation par la Commune : 10 000 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none">▪ Commune▪ Plan de relance
Calendrier	2022 (mai-juin) : Inventaire des orchidées (automne /hiver) : Préparation du terrain et plantation des arbres 2023 : Actions de communication et de sensibilisation auprès de la population et installation de panneaux « flore remarquable »
Indicateurs d'évaluation	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P33 - Lancement du projet agricole et pédagogique du Moulin

Saint-Martin de Seignanx

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La commune a récemment acquis un bien vacant sans maître dit du Moulin de St Martin, correspondant à un bâti ancien dégradé répondant à cette fonction ainsi que de terres agricoles laissées en jachère sauvage depuis longtemps sur une superficie d'environ 6 hectares.</p> <p>L'objet est d'y développer une activité agricole d'élevage ou de production végétale pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider à l'installation de porteurs de projet• Favoriser une production locale• Encourager la commercialisation sur des circuits courts• Créer une activité pédagogique autour de l'agriculture et de l'environnement (dans le cadre d'une réhabilitation du bâti dont les modalités restent à définir) <p>Un premier travail de réflexion a débuté avec le CPIE Seignanx Adour et des contacts ont été pris avec des porteurs de projets potentiellement intéressés.</p>
Partenaires	CPIE Communauté de Communes du Seignanx Chambre d'agriculture
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	La commune sollicitera, dans la limite de leur règlement d'intervention, l'ensemble de ses partenaires institutionnels : Cdc Seignanx / Europe / Etat / CRNA / CD 40 ainsi que des financements agricoles spécifiques.
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P34 - Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales « Lénine »*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Ingeau Conseils
Description de l'action	Création d'un bassin d'infiltration des eaux pluviales de 1000 m ³ : technique alternative de gestion des eaux pluviales, réduction des inondations du cours d'eau de l'Aygas Action préconisée par le zonage d'assainissement pluvial.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	Estimation au stade projet : 420 000 € HT
Plan de financement	A définir
Calendrier	Inscrit au PPI 2021-2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P35 - Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini, consultation bureau d'études
Description de l'action	Mise à jour du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de 2009 Objectif : - prendre en compte les nouveaux éléments en matière d'équipements construits et d'imperméabilisation impactant les simulations hydrauliques et hydrographiques - favoriser la gestion intégrée des eaux pluviales - s'adapter aux changements climatiques - fournir un règlement qui s'intègrera au PLUi en cours d'élaboration
Partenaires	
Coût prévisionnel	Estimation 20 000 €
Plan de financement	
Calendrier	Lancement de l'étude en 2021
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P36 - Restauration de l'étang de Garros

Tarnos

Maître d'ouvrage	GEOLANDES – Villes d'Ondres et Tarnos – CC du Seignanx (à définir)
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Etude à mener sur le rôle et le devenir de l'étang, les éventuels dysfonctionnements observés et les différents scénarios possibles pour y remédier Problématiques multiples : hydraulique, inondations, invasives (jussie)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Etude : ~ 20 000 € (Estimation Restauration de l'Etang de Garros par extraction des sédiments de ~ 5 000 000 € en 2010)
Plan de financement	
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P37 – Restauration de la zone humide de la planche – exutoire de l'Aygas

Tarnos

Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte de l'Aygas
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Restauration de zone humide : dépollution d'un site remblayé (enlèvement de remblais, hauteur ~ 1m, surface ~ 2 ha) Objectifs : - lutte contre les inondations - restauration du champ d'expansion des crues - bénéfices pour la biodiversité et pour la qualité des eaux de l'Aygas...
Partenaires	CA Pays Basque et CC du Seignanx au titre de la prévention contre les inondations à discuter
Coût prévisionnel	Fourchette estimative : 500 000 – 1 000 000 €
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P38 - Séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres SYDEC 40
Maître d'œuvre	Nom de l'organisation : Non connu à ce jour Type : Bureau d'études privé à consulter
Description de l'action	<p>Pour améliorer l'efficacité de traitement des effluents de la station d'épuration de la Commune, il est indispensable de poursuivre les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale. Vu l'ampleur et le coût des prestations, le programme de travaux a été divisé en 5 phases réparties sur plusieurs années.</p> <p>Les deux dernières phases de réhabilitation et de renouvellement des réseaux comprennent les travaux les plus compliqués techniquement (passage sous voie ferrée et RD810) et se dérouleront sur 2022-2024.</p> <p>Le coût total estimé restant pour la commune est de 1.400.000 €HT (inscrit au PPI du mandat)</p>
Partenaires	Le Sydec (Syndicat d'Equipement des Communes des Landes) assure la maîtrise d'ouvrage « eaux usées » aux côtés de la Commune (eaux pluviales) et coordonne le phasage général des prestations. Les études doivent être lancées pour finaliser le DCE en 2021.
Coût prévisionnel	Le coût des travaux a été estimé sur la base de ratios issus des tranches précédentes. Il convient de prévoir un coût de Moe (60.000€HT) et des frais annexes (SPS notamment) pour 40.000 €HT environ. Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à 1.500.000 €HT.
Plan de financement	Commune (emprunt) DETR à solliciter Département selon voirie concernée
Calendrier	Etudes : 2021/début 2022 Travaux : - phase 4 : 2022 - phase 5 : 2023
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P39 – Aménagement de la tourbière Passeben

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Communauté de communes
Maître d'œuvre	CPIE
Description de l'action	<p>En tant que tourbière bombée (en forme de dôme) ombrótophe (alimentée principalement par les eaux de pluie), le site présente un intérêt important dans un contexte national et régional de raréfaction et de dégradation de ces milieux. Cet intérêt est renforcé par les superficies en habitats tourbeux et par sa localisation, en contexte de vallée alluviale atlantique, très rare et qui constitue un niveau d'enjeu majeur à l'échelle régionale. La valeur du patrimoine naturel du site est principalement basée sur la nature tourbeuse des milieux naturels présents et des espèces végétales et animales qu'ils hébergent. Elle est localisée dans les Barthes de l'Adour sur la commune de St Laurent de Gosse et s'étend sur environ 80 hectares.</p> <p>La Communauté de Communes du Seignanx a acquis en 2010, 29 hectares de Passeben (et 4 autres hectares en 2016) dans l'objectif de mettre en œuvre une gestion conservatoire du site s'appuyant sur un plan de gestion associant l'ensemble des acteurs concernés et permettant de garantir la pérennité de ces habitats tourbeux patrimoniaux. Le plan de gestion a été réalisé pour la Communauté de Communes courant 2014/2015 par le CPIE Seignanx Adour avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes. Il s'applique sur le périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS). Par ailleurs, la Communauté de communes du Seignanx a signé en 2017 la Charte Natura 2000 qui s'applique sur les parcelles de la tourbière dont elle est propriétaire.</p> <p>Les grandes orientations de gestion du site sont aujourd'hui : d'affiner les connaissances écologiques, de restaurer les conditions hydrologiques favorables au fonctionnement tourbeux, de maintenir voire améliorer les habitats qui ont subi des dégradations, d'assurer la pérennité des populations d'espèces végétales et animales, d'intégrer les enjeux culturels et socio-économiques du site et de mettre en place une valorisation pédagogique.</p> <p>Dans ce cadre, la Communauté de communes souhaite procéder à des aménagements à vocation pédagogique : restauration d'une tonne de chasse, création d'un observatoire, etc.</p>
Partenaires	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P40 – Élaboration d'un plan de gestion durable des forêts communales*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	<p>Élaboration d'un plan de gestion des forêts communales</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- croiser les données environnementales, économiques, sociale des sites- planifier le renouvellement des forêts- garantir la sécurité des usagers promeneurs de la forêt- valoriser le patrimoine communal-adapter le peuplement aux changements climatiques- améliorer la biodiversité des sites
Partenaires	
Coût prévisionnel	15 000€
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P41 – Obtention d'une seconde fleur - Ondres Ville Fleurie

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe réalisée en interne par le service des espaces verts.
Description de l'action	La Commune s'est engagée dans une démarche de gestion différenciée et de développement de méthodes alternatives (éco-pâturage notamment) dans l'objectif d'obtenir une seconde fleur dans le classement des villes fleuries.
Partenaires	HORTUS, réseaux de communes engagées dans des approches similaires, administrés, services des espaces verts. Partenaires financiers à finaliser selon les niveaux d'investissement nécessaires.
Coût prévisionnel	Estimation des travaux à déterminer selon les résultats des études (audit, diagnostic arboré) qui seront menées en interne.
Plan de financement	Certains projets pourraient être financés à 100% par la Commune mais d'autres (selon l'ampleur des actions à mener) nécessiteront une participation extérieure. Attente du diagnostic/plan d'actions pour vérifier l'éligibilité.
Calendrier	Plan de communication à mettre en œuvre en 2021 pour démarrage des prestations fin 2021. Planification annuelle jusqu'en 2026.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P42 – Développement du tourisme durable dans le Seignanx

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	<p>Fin 2008, la Communauté de communes définit les grandes lignes de sa politique en faveur du « Tourisme durable ». En 2010 elle confie sa mise en œuvre à l'office de tourisme.</p> <p>Quelques grandes étapes :</p> <p>Diagnostic des pratiques existantes auprès de 30 hébergeurs (entretien) Définition et partage des objectifs : mesurer, mutualiser, labelliser Sensibilisation des hébergeurs : kit de mesure, outils de sensibilisation (édition du guide écogestes) Organisation d'ateliers pratiques : écolabels, jardinage & ménage écolo-gique... Sensibilisation des touristes : édition d'affichettes et d'autocollants éco-gestes (co-réalisés et co-financés) Mise en place d'un Plan Local de Formation « éco-tourisme » etc...</p> <p>L'écolabel européen</p> <p>Parmi les signataires de la charte « éco-tourisme Seignanx », un collectif d'hébergeurs a manifesté l'envie d'aller plus loin en visant l'obtention de l'écolabel européen.</p> <p>À ce jour, les 3 structures sont labellisées : les Camping Blue Océan et le Camping du Lac, le Village Vacances « La forêt des Landes » ce qui représente 30% des lits marchands. L'objectif ici serait de passer à 50% des lits marchants en écolabel sur le territoire.</p>
Partenaires	Office de Tourisme, communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	ADEME
Calendrier	A définir 2023 atteindre 50% des lits marchands en éco-label
Indicateurs d'évaluation	Etat d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P43 – Mise en œuvre du plan plage de la digue

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	<p>Ensemble d'actions dans le cadre du Plan Plage du site de la Digue, en cohérence avec le projet de voie de contournement du Port.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- gérer la fréquentation du site en repolarisant une centralité urbaine autour de l'Adour- créer de l'urbanité et de l'évènement autour des objets patrimoniaux- implanter et pérenniser des activités économiques- renforcer le caractère environnemental du site et canaliser les flux
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2022/2025
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P44– Élaboration et mise en œuvre du plan plage : projet d'aménagement durable de la plage centrale d'Ondres

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Bureau d'études E.L. PAYSAGES Co-traitant : ARTELIA Agence de Pau
Description de l'action	<p>La nouvelle municipalité souhaite engager une réhabilitation du secteur plage pour donner à ce « plan plage » une vraie cohérence environnementale, en totale rupture avec les orientations d'aménagement passées. Il s'agit à la fois de tenir compte des prévisions de recul du trait de côte (érosion marine) et de rendre l'accès à la plage respectueux pour préserver l'arrière-dune et redonner à cette zone un caractère le plus naturel possible.</p> <p>Il s'agit donc d'un projet stratégique au cœur des politiques environnementales mises en œuvre sur la commune.</p> <p>A terme, l'objectif sera de proposer des aménagements très peu invasifs (pas de bâtiment « en dur » pérenne mais des installations saisonnières démontables) pour que la nature reprenne ses droits. La prise en compte des contraintes de trame noire sera également intégrée pour réduire, autant que faire se peut, les nuisances lumineuses.</p> <p>Une place de choix doit également être faite aux mobilités pour réduire drastiquement la place de la voiture aux abords immédiats de la plage et favoriser les déplacements doux et le report modal.</p>
Partenaires	Etat-Préfecture, Région, Département, Communauté de Communes du Seignanx, ONF, agence de l'eau : subventions GIP Littoral : assistance conduite du projet
Coût prévisionnel	<p>Les principaux postes de dépenses : Poste MNS – accessibilité des secours (véhicules et hélistation), VRD (parkings, circulations douces, transports collectifs et les réseaux divers), traitement des eaux pluviales, déminéralisation (et végétalisation) du site.</p> <p>Coût prévisionnel travaux : 1.600.000 €HT Coût études :</p> <ul style="list-style-type: none"> Programme : 20.000 €HT Etudes diverses associées (comptages, études environnementales, ...) : 25.000 €HT Maîtrise d'œuvre : 180.000 €HT
Plan de financement	Les financements sont à mobiliser avec l'ensemble des partenaires en fonction des cibles que le projet sera capable d'atteindre : ETAT, Région, Département, CCS, Agence de l'eau... En attente de validation en comité de pilotage (fin d'été 2021)
Calendrier	<p>Juin 2021 à janvier 2022 : études préalables</p> <p>2022 Maîtrise d'œuvre (Conception, permis d'aménager, suivi travaux)</p> <p>Septembre 2023 : début des travaux</p> <p>Fin 2024 : livraison de l'ensemble des aménagements</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P45 – Expérimentation de nouvelles formations sur l'éco habitat et la rénovation énergétique

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx SCIC Perf, centre de formation territorial
Maître d'œuvre	SCIC Perf, centre de formation territorial Habitat Eco Action GEIQ BTP A LUNDI
Description de l'action	<p>Depuis 2015, plusieurs actions structurantes ont vu le jour dans le cadre du Pôle de Coopération en matière de formation sur l'éco-habitat pour répondre à la demande de professionnels (artisans, entrepreneurs de l'éco-habitat) mais aussi en adéquation avec le Plan Régional de Formation.</p> <p>Quelques-unes de ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>la réalisation d'une matériauthèque</u> comme outil pédagogique sur les matériaux de l'éco-construction au sein du Centre de Ressource du PTCE Sud Aquitaine (fruit d'un travail commun de plusieurs membres du PTCE) - <u>la formation de coordinateur en rénovation énergétique</u> a été portée par le Centre de formation Perf (organisme de formation acteur du PTCE) en partenariat avec Habitat Eco Action. Cette formation diplômante de niveau Bac+2 permettait de former des professionnels de la rénovation énergétique dans le cadre du Plan Régional de Formation. - des <u>modules courts</u> ont également été mis en œuvre auprès d'entreprises privées de la construction (enduits à la chaux, pro-paille, enduits terre). - <u>les formations à venir dans le cadre du projet Filoha</u> -<u>les formations à venir dans le cadre du projet Matière commune</u> (déconstruction, formation des habitant sur des techniques d'éco habitat...) <p>Aujourd'hui le Centre de formation Perf, propose et réalise la formation Pro Paille (certifiée par le réseau français de la construction paille) et la formation enduits terre crue.</p> <p>De par les évolutions à la fois réglementaires (puisque une nouvelle réglementation énergétique va voir le jour prochainement) mais aussi de par l'augmentation de la demande des particuliers et des maitres d'ouvrages qui souhaitent changer leurs pratiques pour une construction et un habitat sain et durable. La formation est donc un moyen d'action à poursuivre pour répondre à ces évolutions.</p> <p>Des besoins pourraient donc émerger prochainement pour accompagner ces mutations par des formations innovantes, expérimentales, sur mesures... Il serait donc ici intéressant d'avoir un appui pour soutenir l'évolution de l'offre de formation présente localement.</p>
Partenaires	SCIC Perf : organisme de formation, opérateur Habitat Eco Action : ressources pour l'ingénierie et le sourcing du développement des compétences. CBE du Seignanx, GEIQ BTP A LUNDI : appui à la transition auprès des entreprises générales du bâtiments

	Les acheteurs publics du territoire : qui pourraient imposer dans leurs marchés de construction et de rénovation une clause sur des prestations liées à l'éco-habitat, obligeant ainsi les entreprises à se former sur ces sujets.
Coût prévisionnel	A définir, co-construire
Plan de financement	Idem Pour tester des formations nouvelles, expérimentales sur ces sujets un soutien financier permettrait de faire levier pour faciliter leur mise en œuvre sur le territoire et accompagner ainsi les transitions. Des recherches seront menées en ce sens.
Calendrier	La prochaine réglementation énergétique devrait voir le jour maximum en 2022 il convient donc d'anticiper cette échéance afin que les opérateurs soient prêts le moment venu.
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P46 – Mise en œuvre du projet Matière Commune

Projet intercommunal

Maître d'ouvrage	Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Seignanx Habitat Eco Action (HEA) SCIC Interstices
Maître d'œuvre	Ce projet est porté par un collectif d'acteur.es constitué de : Patxa'ma, Habitat Eco Action, IDRE, GEIQ BTP-A Lundi, ITEMS, CBE du Seignanx, SCIC Interstices et Nature et Habitat.
Description de l'action	L'objectif de ce projet est de réunir et proposer des produits et services complémentaires permettant de construire, rénover et habiter autrement. Matière Commune, c'est l'ambition de créer un lieu réunissant un atelier partagé, un négoce de matériaux biosourcés et une plateforme de matériaux de construction issus de la déconstruction et du réemploi.
Partenaires	<p><u>Patxa'ma</u> : association pour la déconstruction et le réemploi des matériaux de la construction sur le Pays Basque / Sud Lande. L'association utilise à ce jour des locaux sur Biarritz mais serait intéressée pour mutualiser un lieu avec plus d'envergure dans le cadre du projet Matière Commune.</p> <p><u>Habitat Eco Action</u> : coopérative d'entrepreneurs spécialisés dans l'éco habitat, plusieurs artisans souhaitent trouver un atelier localement (agglomération de Bayonne ou Seignanx). Par ailleurs, la coopérative serait aussi intéressée pour y mutualiser un espace de bureaux.</p> <p><u>IDRE</u> : association pour la déconstruction et le réemploi des matériaux de la construction dans le Sud Aquitaine</p> <p><u>ITEMS</u> : Entreprise d'insertion spécialisée dans le bâtiment : intéressée également pour mutualiser l'espace atelier et l'espace bureaux.</p> <p><u>CBE du Seignanx</u> : partie prenante du projet sur l'aspect coordination et montage du projet.</p> <p><u>SCIC Interstices</u> : partie prenante du projet sur l'aspect coordination et montage du projet, intéressée également pour mutualiser l'espace atelier pour des entrepreneurs de la coopérative.</p> <p><u>Nature et Habitat</u> : ancien négoce de matériaux bio-sourcés, intéressé pour se restructurer dans le cadre d'un projet de coopération tel que Matière commune.</p> <p><u>GEIQ BTP-A Lundi</u> : partie prenante du projet notamment sur la réflexion et le montage du négoce de matériaux du fait de son réseau d'entreprise du bâtiment et particulièrement les adhérents étant des négoce de matériaux.</p> <p>Prochaines étapes : Finalisation du modèle économique, du plan de financement Recherche d'un lieu 2000m² couverts + 1000m² en extérieur (sur l'agglomération du Pays Basque ou sur le Seignanx) Recherche d'éventuel soutien financier</p>
Coût prévisionnel	<u>Principaux postes de dépenses :</u> - loyer - salaires : au minimum 3 ETP au démarrage puis davantage à plus long terme - travaux
Plan de financement	Le plan de financement n'est pas finalisé à ce jour

	Le projet concourant à des objectifs du développement durable des recherches de subventions seront mises en place.
Calendrier	<p>Nous travaillons sur le projet depuis 2019 ; nous avons défini des cahiers des charges spécifiques pour chacune des activités nous permettant d'évaluer les mutualisations possibles et de définir la surface recherchée. En 2020, du fait de la crise sanitaire ce projet n'a pas pu avancer comme on le souhaitait la crise nous obligeant à se concentrer sur le maintien des activités en cours. L'objectif aujourd'hui et donc d'amorcer de nouveau les dynamiques puisqu'il y a un réel besoin sur le territoire à la fois pour les structures parties prenantes, mais aussi pour les habitants qui pourront bénéficier de ces espaces : atelier partagé, possibilité de se fournir en éco matériaux ou en matériaux issus de la déconstruction et du réemploi.</p> <p>A court terme, il faut répondre au besoin de foncier et/ou de bâti.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P47 – Étude de la création d'une société porteuse de projets d'EnR

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	Afin d'identifier et de développer des projets d'énergies renouvelables, la Communauté de Communes souhaite s'appuyer sur une société dont la forme reste à établir, en y intégrant une gouvernance publique et citoyenne. Pour cela, il est nécessaire de lister les sociétés déjà en place sur les territoires voisins et analyser leur fonctionnement. Une concertation sera alors menée sur la création d'une telle structure.
Partenaires	SEM MACS Energies, CIRENA, SYDEC 40, ENR40, AVERGIS
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Région, ADEME, Communauté de communes
Calendrier	2022 lancement d'un groupe de travail
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P48 – Soutien à l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communes
Maître d'œuvre	Communes
Description de l'action	Cohérence entre TVB fonctionnelle et exploitation forestière pour le bois énergie. Sensibilisation des élus, de l'ONF, du CRPF, des propriétaires et des exploitants. Replantation des espèces locales ou privilégier la régénération naturelle. Utiliser la marque « végétal local » dans le cadre de restauration de TVB boisée pour compenser des coupes
Partenaires	Service environnement de la Communauté de communes, CPIE, ONF, CRPF, Région, DDTM
Coût prévisionnel	Environ 15.000 €
Plan de financement	Plan de relance Région Nouvelle Aquitaine
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Forêt exploitable et forêt TVB : distinction créée, surfaces respectives Forêt TVB du PLUI : surfaces et typologie Forêt exploitable : surfaces, typologie des boisements, replantation ou régénération naturelle, essences plantées et exploitées, fréquences Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P49 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux*Biarrotte*

Maître d'ouvrage	Commune de Biarrotte
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et en priorité sur la salle pluri-activités. 9 ou 24 KWc en vente totale ou autoconsommation avec vente du surplus
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	25 000 à 30 000 €
Plan de financement	DETR
Calendrier	Fin mandat 2020-2026, début 2026-2032
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P50 – Réfection du toit du mur à gauche et pose de panneaux photovoltaïques*Saint-Laurent de Gosse*

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Laurent de Gosse
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>Un mur à gauche est un espace couvert conçu pour la pratique de la pelote basque.</p> <p>Le mur à gauche de Saint-Laurent de Gosse se situe au centre de la commune. C'est un lieu de sport, qui accueille des pratiques amateurs et professionnelles (championnats). C'est aussi un lieu de rencontre, puisqu'il est par exemple utilisé comme préau lors des événements associatifs. C'est également le lieu désigné pour le repli des Saint-Laurentins en cas de catastrophe.</p> <p>Vétuste et amianté, le toit de ce mur à gauche nécessite d'être refait. Sa réfection permettrait notamment d'en faire un bâtiment à énergie positive, avec l'installation de panneaux photovoltaïques.</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation	<p>État d'avancement</p> <p>Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier</p>

Fiche projet P51 – Construction hangar centre technique municipal avec couverture photovoltaïque*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Projet de production d'électricité à l'aide de panneaux photovoltaïques avec construction d'un hangar (environ 1500 m ²) afin de protéger les véhicules de service des intempéries.
Partenaires	Mise à disposition de la toiture auprès d'Enerlandes qui versera un loyer à la commune.
Coût prévisionnel	Investissement ville : 400 000 euros HT (hors VRD) ENERLANDES propose à ce stade une estimation de subvention de 204 000 euros HT
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ENERLANDES - ADEME - CEE
Calendrier	2 ^e semestre 2021 : lancement de la consultation Travaux Début 2022 : Travaux Réception des travaux fin 1 ^{er} semestre 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P52 – Création de deux réseaux de chaleur : étude de faisabilité*Tarnos*

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini AMO première étude d'opportunité : Capterre
Description de l'action	La ville de Tarnos avait réalisé en 2019 une étude de faisabilité pour la création de deux réseaux de chaleur sur son territoire (secteur Baye et centre-ville). Une étude plus approfondie de faisabilité doit être produite avec différents scénarios en matière de portage et de montage juridique (Régie, DSP, CREM)
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Etudes : 10 000 euros Travaux et MOE : Secteur Baye : 1,3 Millions d'euros HT Secteur centre-ville : 2,3 millions d'euros HT
Plan de financement	- Commune - Plan de relance - ADEME - CEE
Calendrier	2021/2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P53 – Étude de la mise en place d'un réseau de chaleur*Saint-Martin de Seignanx*

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Martin de Seignanx
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	La commune réfléchit à la mise en place d'un réseau de chaleur dans son centre-ville, en lien notamment avec le plan d'aménagement urbain Cœur de Ville.
Partenaires	ADEME SYDEC
Coût prévisionnel	Étude de faisabilité d'environ 25.000€
Plan de financement	À définir
Calendrier	À définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P54 – Réhabilitation de la salle Maurice Thorez

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos
Maître d'œuvre	Non défini
Description de l'action	Réhabilitation de la salle communale Maurice Thorez. Usage multiple, culturel et associatif. Objectifs : - répondre aux besoins en matière d'usage - moderniser les équipements en matière d'économie d'énergie, viser la sobriété du bâtiment en terme d'isolation
Partenaires	
Coût prévisionnel	Non connu à ce jour
Plan de financement	
Calendrier	Non défini
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P55 – Mise aux normes du parc d'éclairage public

Tarnos

Maître d'ouvrage	Commune de Tarnos SYDEC 40
Maître d'œuvre	SYDEC 40
Description de l'action	Mise aux normes du parc d'éclairage public de la commune conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses L'éclairage artificiel nocturne impacte la biodiversité (phénomènes d'attraction/répulsion, fragmentation des habitats, modification des rapports proies/prédateurs, désorientation, etc.) et la qualité du ciel nocturne (halo lumineux au-dessus des villes). En application des Lois Grenelle I et II (2009/2010) et de la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), cet arrêté vise à restreindre ces impacts en définissant des prescriptions temporelles et techniques appliquées à plusieurs types d'installations d'éclairage.
Partenaires	
Coût prévisionnel	5 années * 53 000 pour la part communale = 265 000 €
Plan de financement	Commune/Sydec
Calendrier	2021/2025
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P56 – Remplacement et isolation de la toiture du FEPO (Foyer Education Populaire)*Ondres*

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	Remplacement de la toiture du bâtiment avec ajout d'une isolation. Cette salle associative (vestiaire stade municipal et tribunes) est âgée de 30 ans et nécessite des travaux de reprise en toiture. L'objectif serait de profiter de ces travaux pour renforcer l'isolation du bâtiment. L'estimation des travaux est de 30.000 €HT
Partenaires	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Coût prévisionnel	Estimation des travaux 30.000 €HT en investissement
Plan de financement	100% sur le budget (BP2022) de la Commune.
Calendrier	A inscrire en 2022
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P57 – Changement des éclairages du complexe Larrendart

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	<p>Le bâtiment Larrendart est un complexe sportif (trinquet/mur à gauche/squash) âgé de 30 ans utilisé par toutes les écoles de la commune (activité sportive), ainsi que par les administrés.</p> <p>Les éclairages des aires de pelote (mur à gauche et trinquet) sont très énergivores (incandescent et tube fluo) et vieillissantes. Les coûts de maintenance engendrés méritent qu'une réflexion soit portée sur le remplacement des équipements d'éclairage plus performant du point de vue énergétique.</p> <p>Le projet consiste en la mise en œuvre d'éclairage LED</p>
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 16.000 €HT de coût travaux (investissement)
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P58 – Réhabilitation des vestiaires du Stade

Ondres

Maître d'ouvrage	Commune d'Ondres
Maître d'œuvre	Moe interne par les services techniques de la Commune
Description de l'action	<p>Le bâtiment des tribunes du stade municipal d'Ondres accueille en partie basse des vestiaires, d'une surface d'environ 300 m². L'ensemble, âgé de 40 ans, nécessite de gros travaux de réhabilitation pour le rendre totalement adapté à l'usage (clubs de rugby, écoles,...).</p> <p>Les fuites en toitures nécessitent le remplacement des bacs-acier ; aussi, il serait opportun de profiter de ce remplacement pour créer une isolation adaptée aux vestiaires et ainsi faire des économies d'énergie (hiver).</p> <p>Le projet comprend également le remplacement des menuiseries extérieures, la réfection complète de l'agencement intérieur (y compris les douches).</p>
Partenaires	Non finalisés à ce jour tant que l'investissement n'est pas garanti.
Coût prévisionnel	Estimation du projet : 180.000 €HT de coût travaux (investissement)
Plan de financement	Projet prévu financé à 100% par la Commune dans l'attente d'éligibilité et de confirmation des prix (devis)
Calendrier	A inscrire en 2022 ou 2023 selon capacité financière
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P59 – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux*Saint Barthélemy*

Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Barthélemy
Maître d'œuvre	A définir
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Barthélemy souhaite contribuer à la production d'électricité locale sur le Seignanx.</p> <p>Plusieurs bâtiments communaux sont envisagés pour ce projet : le toit de la mairie et le toit de l'église en premier lieu.</p> <p>Le modèle d'utilisation (revente ou auto-consommation) doit encore être étudié, ainsi que le maître d'œuvre du projet.</p>
Partenaires	A identifier
Coût prévisionnel	A estimer
Plan de financement	Commune Plan de relance
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier

Fiche projet P60 – Réalisation d'une cartographie de la séquestration carbone

Projet intercommunal

Projet inscrit dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Seignanx
Maître d'œuvre	Service environnement de la Communauté de communes
Description de l'action	<p>Utiliser la connaissance pour aider à changer le modèle agricole : abandon du labour profond, des intrants chimiques, retour aux prairies naturelles (non semées) avec élevage extensif, replanter des haies, etc.</p> <p>Utiliser la connaissance pour aider à changer les pratiques sylvicoles en particulier pour le bois énergie : abandon des coupes rases, maintien des arbres sénescents, pas de dessouchage, privilégier la régénération naturelle, lutte contre les essences dangereuses pour la biodiversité, etc.</p>
Partenaires	CPIE, agriculteurs, sylviculteurs, SCOT
Coût prévisionnel	Plus de 10.000 €
Plan de financement	Communauté de communes
Calendrier	2021 collecte des données, intégration au groupe de travail du SCOT, mise en cohérence des données avec les travaux du PLUI
Indicateurs d'évaluation	État d'avancement Contribution aux indicateurs nationaux : à identifier